

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de M. le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - Emmanuel MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Véronique CARLOTTI - Franck SARRABAYROUSE - Patrick CHAVAROT - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :

| | |
|--|--------------------------------------|
| Isabelle DULAURENS | procuration à Maxime MARROT |
| François SZTARK | procuration à Pascale PAVONE |
| Emmanuel MAGES | procuration à Marie-Claire KARST |
| (DEL2024_001, DEL2024_005 à_006, DEL2024_008 à _009, DEL2024_011 à _014, DEL2024_018 à_024) | |
| Marc GATTI | procuration à Sabine JACOB- NEUVILLE |
| Fatima BIZINE | procuration à Annie LADIRAY |
| Dominique MOUSSOURS-EYROLLES | procuration à Stéphane MARI |
| (DEL2024_001 à _002, DEL2024_005 à_006, DEL2024_008 à _009, DEL2024_011 à _014, DEL2024_018 à_024) | |
| Sylvie VIEU | procuration à Jérémie LANDREAU |

Absents :

Isabelle DULAURENS (DEL2024_015)
Maxime MARROT (DEL2024_015)

Président de séance : Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BERTHOMIEUX

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire déclare : « *Mesdames et messieurs, chers collègues, tout le monde est déjà installé, nous allons pouvoir démarrer.* »

Appel des membres du Conseil Municipal

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Maire déclare : « *Je propose, s'il l'accepte, que M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX assure le secrétariat de séance.* »

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Monsieur Le Maire déclare : « *Je mets à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du dernier Conseil en date du 12 décembre dernier. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations générales

Monsieur Le Maire déclare : « *Quelques informations pour débiter. J'informe le Conseil Municipal de la décision de messieurs TERRET et REMEGEAU de siéger désormais au sein du groupe Réinventons Pessac Ensemble. J'informe également le Conseil Municipal d'une modification dans l'intitulé et dans le contenu de la délégation de Sylvie VIEU, en accord avec elle, puisque c'est sur sa demande, le sujet de la réduction des déchets est entièrement confié à Stéphane COMME et à Jérémie LANDREAU, et Sylvie VIEU continuera de suivre les dossiers liés à l'alimentation durable, à la lutte contre le bruit, à la protection animale, donc dans son intitulé, nous enlèverons le sujet déchets, nous mettrons le sujet général de transition écologique. D'autre part, j'en ai parlé au moment des vœux, personne n'ignore que le 23 mai prochain nous accueillons sur la ville de Pessac, sur la métropole et plus particulièrement sur la ville de Pessac, le passage de la flamme olympique. Ce sera l'occasion de pouvoir assurer, je l'espère, si le temps le permet du moins, des animations les plus larges possibles avec beaucoup de jeunes, des enfants, des adolescents, et tous les citoyens qui pourront, puisque c'est en semaine, se joindre à cet ensemble de personnes déjà sur le cortège. Ce sera donc, je pense, un grand moment. Et de ce fait, parce qu'il y aura un certain nombre de choses à régler, je souhaitais donc que soit aux côtés de Benoît GRANGE, Maxime MARROT, et qu'ils assurent à eux deux le co-pilotage de cet événement, et en lien notamment avec l'ensemble des élus concernés. Je sais que l'enfance est concernée, évidemment la jeunesse, et puis sans doute d'autres délégations encore, le handicap, donc il y a beaucoup de sujets qui devront être associés à cette organisation, sans parler de la sécurité, de l'organisation des voiries. Deux élus ne seront donc pas de trop, et comme c'est un événement, il m'a semblé logique que du côté de l'événement sportif, ce soit Maxime MARROT qui assure ce co-pilotage avec Benoît GRANGE.*

Autre élément d'information concernant la liane 4, il ne vous a sans doute pas échappé qu'il y a eu un certain nombre de manifestations publiques qui se sont déroulées ces derniers temps, notamment à travers la prise de position dans le journal, notamment de riverains de la rue de Pessac, sur Bordeaux, qui souhaitaient également alerter sur la baisse de service, de la qualité du service, qui était associé au raccourcissement de la liane 4, qui désormais, n'aboutit plus jusqu'à Gambetta, encore moins jusqu'aux Quinconces, et qui s'arrête au Palais de justice.

Un courrier est en cours à la signature commune des maires de Bordeaux, Talence et Pessac, donc les trois villes qui sont concernées par la liane 4, pour demander à la métropole de prolonger la liane jusqu'aux Quinconces, ce qui permettrait d'éviter des ruptures de charges telles que nous les connaissons, mais également de pouvoir rétablir l'ancien, alors terminus ou départ, cela dépend dans quel sens on le prend, pessacais, au niveau de Magonty qui aujourd'hui fait défaut et qui oblige les Pessacais qui veulent se rendre à Bordeaux de faire un, voire deux, changements du fait de ce raccourcissement des deux bouts de la liane 4. D'ailleurs, les chiffres dont nous avons eu connaissance lors de récentes réunions à la Métropole montrent qu'il y a un tassement de la fréquentation de cette liane, ce qui n'est pas étonnant au vu de la diminution de la qualité de service et ce qui tranche avec ce que nous connaissons sur d'autres lignes de la Métropole, puisque sur les premiers mois d'exploitation, nous avons déjà enregistré près de 3 % de baisse de fréquentation. C'était pour vous en informer, et informer en même temps la population du fait que nous ne lâchons pas l'affaire.

Toujours dans les transports, mais concernant les transports cette fois-ci aériens, vous le savez, cela fait déjà quelques temps que nous en avons parlé. Nous nous étions vus collectivement, puisque c'était une réunion publique qui avait eu lieu à Bellegrave, là aussi dans un cadre intercommunal, puisque le maire de Talence et le maire de Martignas s'étaient joints à nous. Nous avons souhaité informer l'ensemble de la population de ce que l'aéroport entendait et avait proposé auprès du ministère pour appuyer la suppression de la piste secondaire, celle qui est associée au maximum de nuisances sur Pessac en particulier. Depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles officielles. Du coup, du fait du temps qui s'est écoulé, un certain nombre d'inquiétudes se sont manifestées et de manière tout à fait légitime, avec, semble-t-il, quelques hésitations de la part du gouvernement sur : « Continue-t-on à assurer deux pistes sur l'aéroport ou bien opte-t-on, ainsi que l'aéroport le souhaite, pour le maintien de la seule piste principale ? », piste qui concentrerait l'ensemble des investissements et des moyens financiers de l'aéroport. Pour éviter que le gouvernement ne réfléchisse et ne doute trop, il nous a semblé nécessaire de pouvoir organiser, toujours dans le même cadre intercommunal, une réunion, sans doute qui sera doublée d'une autre réunion à Martignas, donc de l'autre côté de la piste secondaire, une réunion qui aura lieu le 14 mars à 19h à la salle Bellegrave. Nous souhaitons également qu'il y ait un maximum de personnes. Vous le savez, je pense que dans ce sujet comme dans d'autres, il convient que la population aussi se mobilise et montre, aux côtés des volontés clairement exprimées par les élus, qu'il y a un soutien populaire majeur. Je rappelle, c'était les chiffres que l'aéroport nous avait communiqués au moment de la transmission de son schéma développement stratégique à l'État, l'aéroport nous avait communiqué le fait que les nuisances associées à la piste secondaire concernées entre 45 et 50 000 habitants, de mémoire, alors que les nuisances concernant la piste principale, en tout cas, les nuisances qui pourraient être associées au fait qu'on ne maintienne que la piste principale, augmenteraient pour à peu près 2000 personnes. Alors, cela ne veut pas dire que c'est négligeable, cela veut simplement dire qu'il n'y a pas de rapport entre les deux échelles. Il me semble qu'il est nécessaire aussi que nous rappelions ces évidences, qui semble-t-il, en tout cas au point de vue médiatique, ne transparaissent pas toujours.

Information un peu plus légère, mais tout aussi importante pour certains d'entre nous. Demain, nous avons la suite de nos entretiens de Pessac, avec Michel Pétuaud-Létang, que nous connaissons bien et qui viendra nous parler des villes et de l'évolution des villes, qui a toujours beaucoup de vitalité et beaucoup de pertinence dans l'ensemble de ses appréciations et qui peut mesurer les évolutions sur un temps assez long, et l'amitié qu'il nous fait pour participer à beaucoup de manifestations pessacaises mérite que nous nous attardions un peu sur son parcours et que nous puissions lui prêter une oreille attentive demain, donc salle Romy Schneider, à partir de 18h.

L'entretien suivant aura lieu le 27 mars, avec une éditorialiste politique bien connue à la fois des auditeurs et surtout des téléspectateurs, je veux parler de Nathalie Saint-Cricq, qui viendra nous éclairer, sans doute, sur la situation politique. Je pense que d'ici là, il y aura beaucoup d'événements qui se seront encore passés.

Enfin, concernant l'ordre du jour, plus spécialement et plus particulièrement, nous avons un projet de délibération, le projet de délibération n° 15 sur le contrat de ville Bordeaux Métropole 2024-2030, qui devra être reportée, tout simplement parce que la Métropole a elle-même reporté sa délibération qui devait intervenir vendredi dernier, et elle a décidé de reporter sa propre délibération sans pour autant garantir que ce serait exactement le même contenu. Donc il nous paraît difficile de délibérer sur un projet qui n'est pas encore stabilisé au niveau de la Métropole. C'est pour cela que je reporte ce projet de délibération au Conseil Municipal qui sera immédiatement successif à la réunion du Conseil métropolitain du 12 avril prochain.

J'informe également le Conseil Municipal qu'il y a projet de motion qui a été déposé par les groupes d'opposition, projet de motion qui sera présenté en fin de séance. Je pense n'avoir rien oublié pour les informations générales. »

Examen de l'ordre du jour

1. Rapport social unique - Année 2022 - Présentation
2. Rapport annuel d'informations en matière de développement durable - Année 2023 - Présentation
3. Rapport annuel en matière d'Égalité Femmes Hommes - Année 2023 - Présentation
4. Rapport d'Orientations Budgétaires - Exercice 2024 - Débat
5. Remboursement des frais de mission des agents - Mise à jour des taux de remboursement - Approbation
6. Tableau des effectifs de la Ville de Pessac - Modification au 1er mars 2024 - Approbation
7. Opération de construction d'un équipement aquatique « piscine Cazalet » - Marché de prestations de services d'assurances Tous risques chantier et Dommages ouvrage - Autorisation de signer
8. Télésurveillance des bâtiments existants, maintenance et modification des installations - Marché - Autorisation de signer
9. Location et entretien des défibrillateurs automatiques connectés - Marché - Autorisation de signer
10. Exploitation des installations thermiques - Avenant n° 6 au marché - Autorisation de signer
11. Association Française de l'Éclairage (AFE) - Adhésion - Année 2024 - Approbation
12. Forfait Post Stationnement - Convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) - Renouvellement - Autorisation
13. Talus antibruit du stade nautique - Convention avec SNCF Réseau - Renouvellement - Autorisation
14. Cession de la propriété sise 171 avenue de la Paillère - Décision – Autorisation
15. ~~Contrat de Ville de Bordeaux Métropole 2024-2030 – Signature – Autorisation~~
16. Quartier Châtaigneraie-Arago - Pôle associatif - Convention avec l'Association Entente Pessac Basket Club - Autorisation
17. Mise en place d'un dispositif local de soutien aux fonctions d'animateurs - Convention de partenariat entre la Ville et la Communauté Sportive Gymnique Travailleuse de Pessac - Autorisation
18. Vibrations urbaines - Edition 2024
19. Aménagement d'un Skate Park - Plan de financement prévisionnel - Actualisation - Approbation
20. Site Razon - Rénovation et restructuration de deux courts de tennis - Demandes de subventions d'investissement - Plan de financement prévisionnel - Approbation
21. Pôle combat de Bellegrave - Sécurisation par badge des accès - Convention de mise à disposition - Actualisation
22. SPUC Omnisport - Modification des modalités de versement des subventions - Avenant à la convention - Autorisation

23. SPUC Handball - Modification des modalités de versement des subventions - Avenant à la convention - Autorisation
24. ADAPEI 33 - Section Temps Partiel Métropole - Projet activité solidaire - Convention de partenariat - Autorisation
25. Opéra National de Bordeaux - Interventions du chef de chœur - Contribution de la Ville - Approbation
26. Associations - subventions – répartition 2024 n° 1
+ ajout Motion de soutien aux centres sociaux

Monsieur Le Maire déclare : « *Concernant les projets de délibération, nous avons un certain nombre de délibérations qui sont proposées au groupement. Il y en a 15. Je vous donne donc la lecture, ainsi que nous le faisons habituellement. La délibération n° 5 sur le remboursement des frais de mission des agents, concernant la mise à jour des taux de remboursement, qui fait suite elle-même à la mise à jour décidée par l'État. La délibération n° 6 sur les tableaux des effectifs de la ville de Pessac, une modification au 1er mars 2024. La délibération n° 8, télésurveillance des bâtiments existants, maintenance et modification des installations, n° 9, sur un marché de location et d'entretien des défibrillateurs automatiques connectés, la n° 11, sur l'adhésion pour l'année 2024 à l'Association française de l'éclairage, la n° 12, forfait post-stationnement en convention avec l'ANTAI, l'Agence nationale de traitement automatique des infractions, c'est le renouvellement de la convention. La n° 13, sur la convention avec SNCF Réseau, c'est un renouvellement concernant le talus anti-bruit du stade nautique, et son entretien, la n° 14, sur la cession de la propriété au 171 avenue de la Paillère. La n° 19, aménagement d'un skate-park, plan de financement prévisionnel, actualisation du plan. La n° 20 sur les demandes de subvention d'investissement concernant la rénovation et la restructuration de deux courts de tennis sur le site du parc Razon. La n° 21 sur la convention concernant la mise à disposition des badges pour la sécurisation des accès qui désormais se fera par badge au niveau du pôle de combat de Bellegrave. La n° 22, c'est un avenant à la convention qui nous lie avec le SPUC Omnisport concernant les modalités de versement des subventions. La n° 23, toujours un avenant à la convention sur les modalités de version des subventions, mais cette fois-ci au SPUC Handball. La n° 24 concernant la convention de partenariat et un projet d'activité solidaire avec la section de temps partiel métropole de l'ADAPEI 33 et la n° 25, c'est la dernière qui est sur ma liste, concernant la contribution de la Ville aux interventions du chef de chœur de l'Opéra national de Bordeaux. Je répète les numéros : la 5, la 6, la 8, la 9, la 11, la 12, la 13, la 14, la 19, la 20, la 21, la 22, la 23, la 24, la 25. La 15 est retirée. Je mets ces délibérations regroupées aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité, je vous en remercie. Nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour concernant les délibérations dégroupées. »*

Présentation des délibérations votées groupées

aff n°DEL2024_005 Remboursement des frais de mission des agents -Mise à jour des taux de remboursement – Approbation

Mme Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les conditions d'indemnisation des frais des personnels des collectivités locales, résultant des déplacements professionnels qu'ils sont amenés à effectuer, sont fixées par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, et le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007.

Un arrêté ministériel en date du 20 septembre 2023 est venu modifier le décret n° 2006-781 et les taux de base du montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement et de repas en France métropolitaine.

Afin de permettre une meilleure indemnisation des frais engagés par les agents de la Ville dans le cadre de leurs déplacements professionnels, il est proposé de faire évoluer les conditions d'indemnisation et d'adopter les montants proposés par l'arrêté du 20 septembre 2023.

Trois tarifs sont ainsi proposés selon le lieu d'exercice de la mission :

- * 90 € par nuitée pour le taux de base
- * 120 € par nuitée pour les communes de plus de 200 000 habitants et les communes de la métropole du Grand Paris
- * 150 € par nuitée pour Paris intra-muros

Le taux pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés ou en situation de mobilité réduite, est fixé, dans tous les cas, à 150 € par nuitée.

L'indemnité de nuitée est allouée lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 0 heure et 5 heures, pour la chambre et le petit-déjeuner.

De plus, il est proposé de porter le montant maximal de remboursement des frais de repas à 20 € par repas. Cette indemnité étant allouée lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11 heures et 14 heures pour le repas de midi, et pendant la totalité de la période comprise entre 18 heures et 21 heures pour le repas du soir.

Par ailleurs, le remboursement des frais divers tels que les frais d'utilisation de parcs de stationnement, de péage d'autoroute, de location de véhicule ou d'utilisation d'un taxi s'effectuera sur présentation des pièces justificatives.

L'ensemble des remboursements mis en œuvre ne pourra être supérieur aux sommes effectivement engagées par l'agent et devra faire l'objet de la production d'un ordre de mission préalablement validé par l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels des collectivités locales et établissements publics,
Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
Vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,
Vu les délibérations n° 2019-043 du 12 février 2019 et n° 2019-149 du 13 mai 2019,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 janvier 2024,

Considérant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 venant modifier le taux de base du montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement en France métropolitaine,

- d'autoriser l'indemnisation des agents en mission sur le territoire métropolitain, sur présentation des pièces justificatives correspondantes, en adoptant les forfaits indiqués ci-dessus ;

- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Ville au chapitre 011.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 006 Tableau des effectifs de la Ville de Pessac – Modification au 1^{er} mars 2024 - Approbation

Mme Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les variations d'effectifs découlant de l'évolution des besoins des services nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs, selon les modalités détaillées ci-dessous :

- la création de poste suivante :

* au sein de la direction des relations usagers, un poste de référent population et vie interne, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- la suppression de poste suivante :

* au sein de la direction des relations usagers, un poste de chargé de mission démographie et qualité, ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

| Cadre d'emplois de la création | Nombre | Cadre d'emplois de la suppression | Nombre |
|---------------------------------------|---------------|--|---------------|
| Adjoints administratifs | 1 | Rédacteurs | 1 |
| Total des créations | 1 | Total des suppressions | 1 |

Le Conseil Municipal décide :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le budget de la collectivité,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 janvier 2024,
Vu le tableau des effectifs de la Ville de Pessac,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs compte tenu de l'évolution des besoins des services,

- d'approuver la création et la suppression de postes présentées ci-dessus ;

- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville de Pessac ;

- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 008 Télésurveillance des bâtiments existants, maintenance et modification des installations - Marché - Autorisation de signer

M. Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, une consultation a été lancée le 08 décembre 2023.

Cette consultation a pour objet la télésurveillance des bâtiments existants, maintenance et modification des installations.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant maximum annuel est fixé à 96 000 € H.T. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 16 janvier 2024, a procédé au jugement des offres et au choix du titulaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2024,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :

EQUANIME SERVICES, bât Le Kite, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
pour un montant maximum annuel de 96 000 € H.T., soit un montant total maximum de 384 000 € H.T.

- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 009 Location et entretien des défibrillateurs automatiques connectés - Marché - Autorisation de signer

M. Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, une consultation a été lancée le 07 décembre 2023.

Cette consultation a pour objet la location et l'entretien des défibrillateurs automatiques, connectés pour la commune

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 01 mars 2024, soit jusqu'au 28 février 2029.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixé à 270 000 € H.T. maximum.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 16 janvier 2024, a procédé au jugement des offres et au choix du titulaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2024,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :

SCHILLER FRANCE, 6 rue Raoul Follereau, 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
pour un montant maximum de 270 000 € H.T.

- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 011 Association Française de l'Éclairage (AFE) - Adhésion - Année 2024 - Approbation

M. Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

L'Association Française de l'Éclairage (AFE) sise 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 Paris, a été fondée en 1930 pour répondre au développement considérable de la science de l'éclairage et de son marché.

Une collaboration entre les spécialistes de branches d'activités très diverses (dont les collectivités territoriales) s'est avérée nécessaire pour le bien des usagers.

La mission principale de l'AFE consiste à étudier, définir et rendre accessible à tous les acteurs du secteur, les meilleures pratiques de l'éclairage afin de garantir le respect des besoins humains.

L'association propose à ses adhérents une veille juridique et technologique.

Elle donne accès à des sources de données, à un réseau collaboratif indépendant des fabricants et des fournisseurs.

À ce titre, l'adhésion de la Ville de Pessac à l'AFE apparaît pertinente. Dans ce cadre, il devra être procédé à la désignation d'un agent référent pour la collectivité qui sera l'interlocuteur dédié auprès de l'AFE.

Cette adhésion permettrait notamment de s'appuyer sur des expériences de mise en place de SDAL, de matériels et de technologies déjà en œuvre dans d'autres collectivités.

En outre, l'AFE donne accès à des formations techniques comme DIALUX.

Cette formation permettrait d'analyser plus finement les propositions de matériels et leur cohérence au travers d'études d'éclairage fournies par les prestataires.

Elle serait également très utile à la collectivité pour procéder à ses propres études et au choix des matériels en toute autonomie dans les projets que Bordeaux Métropole mène à la demande de la Ville de Pessac.

Cette autonomie totale éviterait d'engager des coûts d'étude et de pose et permettrait de réduire les coûts de fourniture par la commande directe.

Les frais pour les formations seront à la charge de Bordeaux Métropole.

À l'orée de la mise en place du SDAN, il apparaît donc opportun de garder une certaine indépendance vis-à-vis des prestataires et de rester informés de l'actualité en matière d'éclairage public pour donner à la Ville les réponses les plus efficaces aussi bien technologiquement que financièrement.

La cotisation annuelle à l'AFE (fixée en fonction du nombre d'habitants) s'établit pour la Ville de Pessac, pour l'année 2024, à 556 €.

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que les prestations de l'AFE répondent aux besoins de la Ville de Pessac en termes d'éclairage public,

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac à l'Association Française de l'Éclairage (AFE) pour l'année 2024 ;
- d'autoriser la désignation d'un agent référent, pour la Ville de Pessac, comme interlocuteur dédié auprès de l'AFE ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;
- d'inscrire les crédits correspondant à la cotisation annuelle sur la ligne 2249-011/021/6281-Concours divers (cotisations...).

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 012 Forfait Post Stationnement - Convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) - Renouvellement - Autorisation

M. Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le 1^{er} janvier 2018, la réforme du stationnement payant sur voirie est entrée en vigueur à Pessac, conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE).

Depuis cette date, un Forfait de Post-Stationnement (FPS) remplace l'amende pénale forfaitaire jusque-là applicable au stationnement payant sur voirie. Dans le cadre de cette décentralisation du stationnement payant, le montant du FPS est fixé par la commune et directement perçu par elle.

Les avis de paiement du forfait post-stationnement sont établis par les agents habilités à vérifier le paiement de la redevance de stationnement payant (ASVP, policiers municipaux), l'agent de surveillance renseignant les informations relatives au forfait de post stationnement dans un terminal électronique.

Le contrôle du règlement du stationnement payant et l'application du FPS s'effectuent par voie dématérialisée.

En cas d'absence de paiement ou de paiement insuffisant, l'avis de paiement du FPS est notifié à l'utilisateur par voie postale ou par voie dématérialisée, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), par convention avec la Ville de Pessac.

La convention établie avec l'ANTAI définit les conditions et les modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage, au nom et pour le compte de notre collectivité, à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait post stationnement initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule, conformément à l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention précise notamment le montant des prestations réalisées par l'ANTAI, les conditions générales d'utilisation de l'accès au service FPS – ANTAI, les règles de confidentialité et les conditions d'utilisation des données personnelles ainsi que les modèles de documents envisagés par l'ANTAI.

Le forfait de post-stationnement doit être réglé en totalité dans les trois mois. À défaut, le forfait post-stationnement est considéré impayé et fait l'objet d'une majoration dont le produit est affecté à l'État.

En vue du recouvrement du forfait post-stationnement impayé et de la majoration, un titre exécutoire est émis.

En vertu du décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, celle-ci est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Une convention, d'une durée de 3 ans, avait été signée le 15 février 2021 entre la Ville de Pessac et l'ANTAI, précisant les prestations assurées par l'ANTAI ainsi que les conditions d'accès au service.

Afin que le système actuel puisse continuer à fonctionner, il convient donc de renouveler la convention pour une durée également de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt municipal à poursuivre ce partenariat,

- d'approuver les termes de la convention avec l'ANTAI ;
- d'autoriser M. le Maire signer la convention ainsi que tout document y afférent ;
- de déclarer que les crédits sont prévus au budget de la commune, à l'article 011/518/611.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 013 Talus antibruit du stade nautique - Convention avec SNCF Réseau - Renouvellement - Autorisation

M. Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement du stade nautique, un talus antibruit de hauteur variable a été aménagé par la Ville de Pessac le long de la voie ferrée sur le domaine public de la SNCF.

Une convention autorisant ces travaux et l'occupation de ce terrain de 900 m² a été conclue en octobre 1991 entre la Ville et la SNCF, en tacite reconduction, sans date d'échéance, moyennant une redevance annuelle indexée et un forfait annuel impôts et frais divers. Actuellement, cette redevance est de 445,43 € TTC.

En tant que mandataire du propriétaire actuel du terrain, SNCF Réseau, NEXITY propose, pour respecter la précarité des contrats sur le domaine public et définir une date d'échéance, de renouveler la convention selon les modalités suivantes :

- durée de 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2024,
- redevance annuelle indexée (indice ILAT) fixée à 349,93 € HT complétée par un forfait impôts et frais divers de 34,99 € HT, soit 461,90 € TTC,
- frais d'établissement de cette convention et de gestion du dossier pour toute la durée de la convention à 500 € HT exigibles au 1^{er} avis d'échéance.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

- d'approuver le renouvellement de la convention avec SNCF Réseau aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

**aff n°DEL2024 014 Cession de la propriété sise 171 avenue de la Paillère -
Décision - Autorisation**

M. Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Par acte administratif des 30 septembre, 7 et 9 octobre 1996, la Ville de Pessac a acquis auprès de Bordeaux Métropole, au prix de 318 000 F actualisé à 70 705 € selon le convertisseur franc/euro de l'INSEE tenant compte de l'inflation, la propriété bâtie d'environ 80 m² sur la parcelle de 165 m² cadastrée DI22, située 171 avenue de la Paillère.

Mise à disposition de l'association Ostau Occitan de 2002 à 2016, puis squattée jusqu'en 2022, cette propriété relevant du domaine privé communal est depuis sécurisée. Aucun nouveau projet n'étant identifié sur ce site, il a été décidé de la mettre sur le marché auprès de l'étude de Maître GARIBAL, dans le cadre d'une vente interactive.

La vente s'est déroulée sur le site 36h-immo le 22 novembre 2023 de 10h à 18h et ce bien, en très mauvais état, a trouvé acquéreur auprès de M. BAUGE moyennant la somme de 178 000 € frais de négociation inclus, soit un prix net vendeur de 168 000 €.

La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a rendu un avis le 11 octobre 2023.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis de la DIE du 11 octobre 2023,

- d'autoriser la cession de la propriété communale cadastrée DI22 à M. BAUGE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir ;
- d'inscrire ces crédits au chapitre 77 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

**aff n°DEL2024 018 Aménagement d'un Skate Park - Plan de financement
prévisionnel - Actualisation - Approbation**

M. François SZTARK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 13 décembre 2022 et du 19 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un nouvel équipement Skate Park ainsi que son plan de financement prévisionnel, et autorisé M. le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève désormais à 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC.

Suite à l'ouverture de la campagne de financement par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL), il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel.

Ainsi, L'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), au titre du Programme Opérationnel 2021-2027 de Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'enveloppe réservée aux Équipements Sportifs de niveau local - Équipements structurants, ainsi que l'État au titre de la DSIL, sont susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération.

La réalisation de ce projet est donc éligible à des cofinancements selon le plan de financement prévisionnel actualisé ci-dessous :

| DÉPENSES PRÉVISIONNELLES | | RECETTES PRÉVISIONNELLES | | % montant travaux |
|--------------------------|-----------|---------------------------|-----------|-------------------|
| Travaux lot 1 HT | 320 000 € | Europe (FEDER) | 280 000 € | 40 % |
| Travaux lot 2 HT | 380 000 € | Agence Nationale du Sport | 140 000 € | 20 % |
| | | État (DSIL) | 140 000 € | 20 % |
| | | Ville de Pessac | 140 000 € | 20 % |
| TOTAL HT | 700 000 € | TOTAL | 700 000 € | 100 % |

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Par ailleurs, la Ville peut être amenée à solliciter d'autres aides afin de compléter ce plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé du projet d'aménagement du Skate Park ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant aux subventions pour ce projet ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 13, articles 13272, 1321 et 13462 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 019 Site Razon - Rénovation et restructuration de deux courts de tennis - Demandes de subventions d'investissement - Plan de financement prévisionnel - Approbation

M. Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le SPUC tennis a connu une forte augmentation du nombre de licenciés. Afin de permettre une pratique en conformité avec les recommandations de la Fédération Française de Tennis et obtenir une homologation fédérale à la hauteur des ambitions du club, il est nécessaire de rénover et restructurer les courts de tennis n° 3 et 4 situés au parc Razon.

Les travaux prévoient la réfection des sols par le remplacement du terrain en béton poreux par une résine synthétique, le remplacement des luminaires vieillissants par un éclairage LED et la mise en conformité de l'accessibilité.

Grâce à la rénovation de ces deux courts de tennis, la Ville terminera son plan de rénovation des terrains extérieurs.

L'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que la Fédération Française de Tennis sont susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération, dont le coût est estimé à 283 500 € H.T., soit 340 200 € T.T.C.

En conséquence, sa réalisation est éligible à un cofinancement selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Dépenses prévisionnelles en € HT | | Recettes prévisionnelles en € | |
|----------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| Travaux HT | 260 000 | FFT (20 %) | 56 700 |
| MOE études | 23 500 | DSIL (30 %) | 85 050 |
| | | Ville (autofinancement) | 141 750 |
| Total dépenses HT | 283 500 | Total recettes | 283 500 |

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Par ailleurs, la Ville peut être amenée à solliciter d'autres aides afin de compléter ce plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les travaux de rénovation et restructuration de deux courts de tennis sur le site Razon et leur plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de la FFT ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 articles 1328 et 13462 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024_020 Pôle combat de Bellegrave - Sécurisation par badge des accès - Convention de mise à disposition - Actualisation

M. Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le fonctionnement du pôle combat de Bellegrave, inauguré en 2017, présente des difficultés en termes de sécurisation des accès, dans un mode de fonctionnement autonome des associations. Il est composé de 3 salles principales desservies par 1 seul hall d'accès, où 22 utilisateurs (associations, écoles...) interviennent dans la semaine.

Ce constat, réalisé tant par la Ville que par certaines associations utilisatrices qui sont en difficulté quant à la gestion des accès lors de leur pratique, a conduit la Ville à mettre en place une solution visant un contrôle des issues par badge.

Le pôle étant positionné en fonctionnement autonome, comme la plupart des équipements sportifs de la Ville, des conventions d'utilisation ont été mises en place et nécessitent d'être adaptées au regard de cette évolution technique.

L'accès s'effectuera par badges nominatifs et engagera ainsi directement leur titulaire.

L'attribution du 1er badge nominatif sera gratuite.

La perte d'un badge devra être déclarée par son titulaire à la Ville et la création d'un nouveau badge entraînera une facturation à l'utilisateur de 30.00 €, sauf cas de force majeure ou situations liées à l'intérêt de la commune.

Par la mise en place de ce dispositif, la Ville souhaite réaffirmer sa volonté de sécuriser l'accès à ses équipements tout en laissant une liberté d'action à la vie associative.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en place ce dispositif de contrôle d'accès,

- d'approuver le tarif de 30 € lié au renouvellement individuel des badges, les termes de la convention de mise à disposition des locaux communaux et l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de ce dispositif ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'inscrire les crédits au PE113O005T01 - 70/321/70631 au budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 021 SPUC Omnisport - Modification des modalités de versement des subventions - Avenant à la convention - Autorisation

M. Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La convention qui lie la Ville au SPUC Omnisport, qui compte 15 associations, a été renouvelée et notifiée en préfecture le 21 décembre 2022.

Les modalités de cette convention prévoient un versement des subventions accordées aux 15 associations directement au SPUC Omnisport qui se charge de la reversion aux différentes associations, selon la notification qui lui est envoyée.

Suite à la demande du SPUC Omnisport, ces subventions seront dorénavant directement versées aux associations concernées qui déposent toutes une demande propre de subventions.

Seules les subventions accordées au SPUC Omnisport, pour ses activités propres, seront versées à l'association.

Les modalités de versement prévues dans l'article « Participation financière de la Ville de PESSAC » de la convention avec le SPUC Omnisport nécessitent la signature d'un avenant.

Cet avenant ne modifie en rien les objectifs généraux de l'association SPUC Omnisport.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier les modalités de versement des subventions au SPUC Omnisport,

- d'approuver l'avenant et les nouvelles modalités de versement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant et l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre ;
- d'inscrire les crédits au 1889 - 65/30/65748 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 022 SPUC Handball - Modification des modalités de versement des subventions - Avenant à la convention - Autorisation

M. Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La convention qui lie la Ville au SPUC Handball, membre du SPUC Omnisport, a été renouvelée et notifiée en préfecture le 5 juillet 2023.

Les modalités de cette convention prévoient un versement des subventions accordées au SPUC Omnisport qui se charge de reverser la subvention dédiée au SPUC Handball, selon la notification qui lui est envoyée.

Suite à la demande des deux associations, les subventions accordées au SPUC Handball seront dorénavant directement versées à l'association.

Les modalités de versement, prévues dans l'« Article 4.1 : Aspects financiers » de la convention notifiée le 5 juillet, nécessitent d'être révisées par la signature d'un avenant.

Cet avenant ne modifie en rien les objectifs de l'association SPUC Handball.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier les modalités de versement des subventions au SPUC Handball,

- d'approuver l'avenant et les nouvelles modalités de versement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant et l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre ;
- d'inscrire les crédits au 1889 - 65/30/65748 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 023 ADAPEI 33 - Section Temps Partiel Métropole - Projet activité solidaire - Convention de partenariat - Autorisation

M. Pierrick LAGARRIGUE, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'accès à la culture pour tous, la médiathèque Jacques Ellul souhaite initier un partenariat avec La Section Temps Partiel Métropole (STP Métropole), établissement de l'Association Départementale des Parents et des Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Gironde (ADAPEI 33).

Ce partenariat se définit pour les deux parties dans un accompagnement collaboratif des personnes accueillies de la STP Métropole en matière de projet professionnel. Il a ainsi un double objectif, celui d'adapter, de maintenir, de développer les activités professionnelles des personnes accueillies ainsi que de faciliter leur accès à la culture.

Ces derniers relèvent des missions de la STP Métropole, mais également de celles de la médiathèque de rendre largement accessible à tous les publics la lecture publique sur le territoire.

Les personnes seront accompagnées par un éducateur de la STP Métropole et encadrées par un agent de la médiathèque une demi-journée par semaine pour des missions professionnelles afférentes au métier de bibliothécaire et une journée par mois pour une activité culturelle (lecture, projection de film ou documentaire).

Ce partenariat ne fera l'objet d'aucune compensation financière ou frais des deux parties.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de Pessac de collaborer avec la STP Métropole dans le cadre du partenariat établi,

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac – Médiathèque J. Ellul destinée à initier les liens avec les personnes accueillies par la STP Métropole ;

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la STP Métropole.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 024 Opéra National de Bordeaux - Interventions du chef de chœur - Contribution de la Ville - Approbation

Mme Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'Opéra National de Bordeaux s'investit particulièrement pour la mise en place de dispositifs permettant de rendre accessible à tous ce lieu culturel et sa programmation.

Il souhaite donc permettre à des publics empêchés, et/ou éloignés, de bénéficier de places de spectacles ainsi que d'un accompagnement dédié à la découverte des lieux, autour d'un dispositif de don pour l'achat de Billets Solidaires.

Avec ce procédé, il s'inscrit dans l'axe « L'Opéra Solidaire » qui vise à ouvrir ses portes à des personnes en difficulté, qui n'ont pas accès à la culture, pour des raisons économiques, géographiques ou sociales.

L'Opéra collabore avec des partenaires locaux tels que des associations sociales et solidaires afin de permettre à leurs bénéficiaires de profiter de ces billets.

Dans le cadre de la programmation culturelle de la ville de Pessac et spécifiquement pour la thématique *Comme un air d'Opéra*, deux interventions à titre gracieux de Salvatore Caputo, Chef de Chœur de l'Opéra, sont programmées autour du spectacle « Le Chœur de la Traviata ». Il s'agit d'un atelier pour les enfants ainsi que de la visite de l'Opéra National de Bordeaux.

La Ville de Pessac souhaite contribuer à ce dispositif en effectuant un don à hauteur de 220 € par proposition gratuite de l'artiste, soit 440 €.

Ce mécénat solidaire contribue au partenariat entre les deux structures en soulignant les ambitions de la Ville en matière de culture et de lien avec tous les publics.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de contribuer financièrement au dispositif de don pour des Billets Solidaires de l'Opéra National de Bordeaux dans le cadre du partenariat établi,

- d'approuver le don pour des Billets Solidaires à hauteur de 440 euros ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 001 Rapport social unique – Année 2022 - Présentation

Madame PAVONE déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues, nous allons vous présenter à deux voix avec ma collègue Marie-Céline le rapport social unique ainsi que tous les chiffres nécessaires à la connaissance des collectivités, qu'elles soient CCAS ou qu'elles soient Villes. Le RSU est un outil d'analyse important dans les orientations qui sont à mettre en place pour notre collectivité. Je voudrais remercier l'ensemble des agents qui ont contribué à élaborer ce rapport, que ce soit les agents de la DRH, que ce soient les agents de la com, et plus particulièrement, je voulais remercier l'ensemble de nos agents pour leur implication dans toutes les missions. Sur les effectifs, nous avons essayé de rendre ce rapport le plus attractif possible, le plus attrayant. Le nombre d'agents permanents au 31.12.2022 est en légère diminution par rapport à 2021, parce que nous devons constater et nous devons faire une photo à un moment précis, à une date précise. C'est l'obligation du RSU. Et ainsi, parmi les postes vacants qui étaient constatés à cette date, cinq avaient été pourvus début janvier et une dizaine étaient en cours de recrutement et sont arrivés courant 2023. À noter aussi que, comme l'ensemble des collectivités, nous n'échappons pas à la difficulté de recrutement. Cependant, nous avons entrepris un travail qui est nécessaire et vous verrez qu'à chaque fois qu'il y a un thème, vous avez un plan d'action qui est joint à ce thème. Nous poursuivons notre travail sur la marque employeur au niveau des réseaux sociaux, des annonces qui sont plus détaillées, faisant apparaître les avantages que la ville de Pessac peut permettre aux futurs candidats. Nous participons au forum d'emploi, partenariat avec les écoles, etc.*

Nous continuons aussi à développer notre politique de mobilité interne, puisqu'en effet en 2022, c'est plus de 20 % des annonces qui ont été diffusées d'abord et réservées aux candidats en interne et ce chiffre commence à porter ses fruits, cette politique commence à porter ses fruits, puisque le chiffre est en augmentation et cela valorise en même temps bien évidemment le parcours professionnel de nos agents et les compétences de ces derniers. Vous avez à chaque fois le plan d'action avec les actions qui ont déjà été réalisées par rapport au RSU de l'année dernière et les actions qui sont en cours ou à venir avec de nouvelles actions qui ont été déterminées avec les partenaires sociaux. Nous allons passer au thème des mouvements. Pour la Ville, le delta entre les arrivées et les départs constatés sur l'année 2022 est plus important qu'en 2021. Toutefois, il est compensé par le nombre de procédures de recrutement qui étaient toujours en cours à la date du 31, la fameuse date du 31.12.2022, avec des postes qui ont été pourvus en 2023. Le nombre de départs est plus important, mais nous avons pu constater qu'il y avait cinq départs en retraite et qu'il y avait cinq mutations externes qui étaient supplémentaires. Par ailleurs, la politique de mobilité interne qui a été développée depuis quelques années a commencé à porter ses fruits, puisqu'il y a eu 16 mobilités internes en 2022. Et certains postes aussi font l'objet d'une préemption permettant ainsi le positionnement de nos agents en interne à la suite des jurys de recrutement, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a un poste, nous pouvons aussi le réserver à nos agents, d'abord en interne, et si, effectivement, nous n'avons pas de candidature en interne, nous l'ouvrons à l'externe. La DRH a aussi le souhait de développer une fonction qui s'appellera Conseil en évolution professionnelle, qui permettra à nos agents d'entamer des démarches d'accompagnement, mais plus personnalisées, permettant de répondre aux questionnements de chacun sur l'évolution de son parcours professionnel et de faire un lien avec le plan de développement compétence. L'objectif sera de faire un lien avec l'ensemble des services de la RH concernés prévention, formation, recrutement, carrière. Enfin, comme partout j'allais dire, mais ce n'est pas le tout de le dire, il faut le mettre en action et ce n'est jamais très facile, mettre le plan d'action sur l'anticipation des départs en retraite, avec plus particulièrement, c'est déjà mis en place, mais plus particulièrement une cartographie des compétences, j'allais dire rares, parce que nous nous rendons compte parfois que lorsqu'un agent va partir en retraite, il n'y a personne pour reprendre cette mission et cette mission est particulièrement spécifique, donc il faut se préparer au départ en retraite de ces agents qui ont des compétences rares pour pouvoir éventuellement former, initier, faire un tuilage et que la transmission des savoirs en interne puisse perdurer. Le troisième sujet, c'est le temps de travail de nos agents, donc le nombre d'agents exerçant leur fonction à temps partiel reste stable, que ce soit à la Ville ou que ce soit au CCAS. 25 agents ont bénéficié d'un temps partiel thérapeutique. En effet, nous voyons arriver ces 50 % de mi-temps thérapeutiques depuis peu, mais nous sommes en réflexion avec les partenaires sociaux pour essayer justement de voir comment pallier les 50 % autres qui parfois, font défaut dans l'équipe. Des groupes de travail vont être initiés pour pouvoir se mettre en lien et envisager des modes de fonctionnement qui permettent de pallier et d'intégrer les agents qui ont ces temps partiels thérapeutiques, tout en veillant à maintenir le niveau de service et la continuité du service public. Alors, en ce qui concerne le télétravail, en 2022, nous étions, pas sur le télétravail, mais le dispositif travail à distance. Nous pouvons constater qu'il y a eu une nette amélioration du nombre de télétravailleurs en 2021 et 2022, plus 32 agents à la Ville et 16 au CCAS, du fait de la pandémie. Chacun a pu bénéficier du travail à distance, c'est devenu vraiment un mode de fonctionnement dans les services. Alors, en 2022, nous avons mis en place un guide pratique qui a été créé à destination des agents et des managers pour accompagner au mieux les agents qui souhaitaient télétravailler. Il y a eu une délibération qui a été votée en décembre 2022 pour la mise en œuvre de ce télétravail au 1^{er} janvier. Pour l'année 2024, une cartographie des temps et de l'organisation du temps de travail sera initiée également, puisque cela fait sept ans que la ville de Pessac est passée aux 1607 heures et que par conséquent les organisations de temps de travail évoluent, changent et parfois la demande des agents eux-mêmes, et nous avons maintenant un petit peu d'expérience pour pouvoir dire : « Cette organisation de temps de travail est bien adaptée.

Celle-là il faudrait modifier parfois quelques petites choses, et donc de nouveau réactualiser les conditions d'organisation du travail pour nos agents. » Le thème suivant est le thème de la rémunération. Nous avons une légère augmentation des dépenses de personnel, mais cette augmentation se fait de manière quasi automatique du fait notamment du GVT, glissement, vieillesse, technicité qui tient compte aussi bien évidemment des avancements d'échelon automatique pour nos agents. En 2022 il y a eu également l'augmentation de la valeur du point d'indice qui a concerné l'ensemble de nos agents, les titulaires et les contractuels et qui était à la hauteur de 3,5 %. Cette augmentation a eu un impact important sur les charges de personnel, que ce soit pour le traitement indiciaire versé chaque mois ou pour le CIA, le complément indemnitaire annuel versé en mai et en novembre pour nos agents et qui tient compte des augmentations de la valeur du point d'indice. De plus, certaines actions RH ont eu un impact en année pleine sur l'année 2022, comme certaines créations de postes notamment pour nos policiers municipaux qui ont été effectués en 2021. Pour le CCAS, il y a eu une augmentation des dépenses qui a été liée aux réformes catégorielles intervenues en 2022, la refonte du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture. Par ailleurs, le régime indemnitaire, l'IFSE, indemnité versée mensuellement, est indexée pour nos agents sur l'inflation. En 2022, nos agents ont ainsi vu leurs primes mensuelles augmenter de 1,6 %. Ce système a perduré avec l'augmentation de 5,9 % en 2023. Enfin, la collectivité maintient sa politique d'avancement de grade pour ses agents, à noter que compte tenu de la refonte des grilles dont a bénéficié une partie des agents du CCAS, le nombre d'avancements pour le CCAS a été moins important puisque les agents, par la refonte de la grille, avaient pu bénéficier d'avancement de grade. Nous poursuivons cette démarche d'attractivité pour notre collectivité. Les annonces de recrutement aussi font paraître le niveau de régime indemnitaire avec les postes diffusés, cela dans l'objectif de permettre aux candidats de vraiment se projeter en amont lorsqu'ils déposent leur candidature et de ne pas découvrir au dernier moment quand ils ont passé le jury quelle va être leur rémunération. Enfin, au-delà des avancements de grade, la politique de promotion interne, changement de catégorie, est désormais travaillée dans le cadre du parcours professionnel de l'agent et d'un projet d'évolution. Il s'agit d'une forme de détection des potentiels en interne. Je vais laisser la parole à Marie-Céline pour les autres thèmes. »

Madame LAFARIE indique : « L'item, que je suis en charge de vous présenter ce soir, porte sur l'absentéisme. En 2022, l'absentéisme au CCAS s'est maintenu au niveau de 2021. Pour la Ville, nous pouvons constater une forte augmentation. Cette tendance est générale à l'ensemble des collectivités. Toutefois, notre service des ressources humaines accompagne nos agents au cours de leurs arrêts. Parallèlement, nous savons nos organisations syndicales très sensibles à cette augmentation et nous travaillons régulièrement avec eux sur les actions qui doivent être menées. Après plusieurs mois de travail et de collaboration, l'évaluation des risques a été réalisée au sein des services piscine, SSAD, sports, crèches et écoles. Le document unique permet ainsi de disposer pour ces services, des risques cartographiés sur les unités de travail et de travailler sur la présentation des risques professionnels. Des actions spécifiques viendront améliorer les conditions de travail, semaine de la QVT, journée nationale de l'audition, réveil musculaire. Parallèlement à cette évolution, des assistants de prévention sont recherchés dans chaque service, dans le but de développer une organisation de la prévention pérenne. Nous œuvrons donc ensemble afin de réduire l'absentéisme de nos agents. Concernant le maintien dans l'emploi, le maintien dans l'emploi est une valeur prioritaire dans nos actions. Nous continuons à donner au reclassement un regard bienveillant, aussi bien pour les agents en situation de reclassement qu'aux services qui les reçoivent au sein de leur équipe. En ce qui concerne la Ville, nous avons 64 agents en situation de handicap, 3 en reclassement et 8 en immersion. Le taux d'emploi des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 10 % Ville et CCAS, ce qui est supérieur au taux légal de 6 %. J'en profite pour remercier les services, mais aussi chacun d'entre vous, qui en collaboration avec la RH, permettent à nos agents en reclassement, immersion, un nouveau départ au sein de notre collectivité. Le budget sécurité et conditions de travail géré par les ressources humaines, permet que chaque demande en lien avec le médecin du travail soit acceptée.

C'est le cas du plan d'action Bruit dans les écoles, qui a été mis en place dans les années 2022-2023 et qui a permis de proposer aux agents d'écoles tests des matériels permettant de réduire l'impact du bruit, notamment lors des temps de repas. Le rapport social unique met aussi en lumière un autre axe fondamental qui est corrélatif aux autres items, la formation. En 2022, la nouvelle version du plan de formation a été mise en œuvre avec une déclinaison en trois axes : besoins de la collectivité, besoins des services, plans de formation des agents. Nous avons mis en place avec les organisations syndicales une commission CPF, compte personnel de formation, qui délibère une fois par trimestre. À ce jour, toutes les demandes ont été validées par la Commission. La formation Transition écologique, créée spécifiquement par notre collectivité, en lien avec le CNFPT, a été déployée à partir de septembre 2022. Elle rencontre un grand succès auprès de nos agents, qui s'enrichissent des questions environnementales et écologiques dans leur quotidien, aussi bien professionnel que personnel. Nous souhaitons également l'écriture d'un guide de la formation à destination des agents et des managers, permettant ainsi de mieux apprécier la composition du plan de formation et des modalités d'inscription. Nous tenons à remercier le service des ressources humaines pour nos échanges constructifs, permettant ainsi d'atteindre nos plans d'action. Le dernier axe qui vous est proposé ce soir est l'action sociale. Le COS, Comité des œuvres sociales, finance les deux entités, Ville et CCAS. La subvention a été maintenue pour l'année 2022, ce qui a permis de poursuivre ces actions auprès de nos agents. Des actions volontaristes en lien avec l'action sociale et la transition écologique ont été mises en œuvre. Ainsi, dans le cadre du plan Vélo, nous avons pu participer avec Pascale en décembre dernier à la remise des vélos électriques, accompagnés de leur kit sécurité pour le trajet domicile-travail. Cette action, à titre gracieux, a été remise ainsi à chacun des agents tirés au sort. Nous tenons à remercier les services qui ont permis la réalisation de cette action transversale. Enfin, l'année 2024 va être très importante pour la réflexion du PSC, c'est-à-dire la protection sociale complémentaire. La réforme initiée par une ordonnance de février 2021 introduit une obligation pour l'employeur de participer au risque de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et aux frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026. Des groupes de travail avec nos organisations syndicales vont être mis en place afin d'envisager des modalités et le déploiement de ce nouveau dispositif. »

Madame PAVONE déclare : *« En conclusion, le format aussi du dialogue social avec les partenaires sociaux a évolué petit à petit. En effet au-delà des instances réglementaires qui doivent se tenir, nous avons mis en place des groupes de travail, des groupes de travail soit directement avec la RH, soit avec les élus concernés. Ces groupes de travail permettent d'aborder tous les sujets d'actualité, et je dis bien, pas de sujets tabous, tous les sujets, que ce soit sur les conditions de travail, que ce soit parfois sur des situations individuelles, ou que parfois ce soit sur des difficultés de service ou des situations très particulières. La participation à la mise en place des plans d'actions que nous vous avons présentés, les partenaires sociaux y ont été associés, et ont déterminé aussi les thèmes qui devaient être travaillés en priorité. Ce n'est pas nous qui fléchons, ce ne sont pas les élus qui flèchent les thèmes qui vont être traités, qui vont être travaillés et pour lesquels les plans d'actions vont être mis en place, mais c'est avec l'ensemble de nos partenaires sociaux. Notamment, par exemple, il y a eu des protocoles qui ont été mis en place, des protocoles de prévention, par exemple, il y a eu aussi une participation des syndicats sur le plan Écocité. Ce RSU, je tiens à le préciser, a eu un avis favorable de l'ensemble des organisations syndicales.*

Monsieur Le Maire dit : *« Merci beaucoup, mesdames, pour cette présentation et puis pour l'animation que vous faites tout au long de l'année de l'ensemble de ce dialogue social. D'ailleurs, cela se traduit notamment par cet avis doublement favorable. Je propose donc que nous discussions. Mme BRIDIER. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *M. le Maire, Mme la première adjointe, chères et chers collègues. Ce rapport social unique 2022, qui est une obligation légale par ailleurs, livre des enseignements éclairants tant sur les conditions de travail des agentes et des agents de la Ville que sur l'attractivité de leur métier, leur pouvoir d'achat, l'égalité salariale ou encore la qualité du dialogue social. Pour sécuriser et stabiliser les agentes et les agents et faire face au contexte inflationniste, le moins que nous puissions dire est que la Ville ne mène pas assez une politique volontariste, notamment en matière de précarisation des métiers de la catégorie C. Cet objectif de sortir de la précarité va bien au-delà de la titularisation des agentes et des agents, qui est un personnel très féminisé, nous le savons. Concrètement, ce sont des revalorisations salariales qui contribuent activement à l'objectif de diminution des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet écart salarial qui subsiste est principalement lié au fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. Sommes-nous en mesure de savoir s'il s'agit de temps partiel subi ou de temps choisi ? Ce sera là ma première question. En matière d'action sociale, nous apprenons par ailleurs dans ce rapport qu'en 2022, 114 000 euros ont été versés aux agents de la ville dans le cadre de la protection sociale complémentaire. Le montant de cette allocation annuelle, je suppose, dépend du traitement indiciaire de l'agent et ne permet que rarement de couvrir le montant total qui est payé par les agentes et les agents pour leur mutuelle. Qu'est-ce qui justifie cela ? Est-ce qu'une réflexion a été engagée afin de proposer directement aux agentes et aux agents une mutuelle qui leur permettrait de n'avoir plus de reste à charge pour le paiement d'une complémentaire santé ? C'est ma deuxième question. Enfin, un dernier point au sujet de la formation. Nous saluons les efforts engagés, néanmoins, nous devons poursuivre ces efforts pour retrouver le niveau d'avant Covid et le dépasser, car c'est absolument primordial pour consolider les qualifications des personnels et leur permettre d'accéder à de nouvelles fonctions ou à une nouvelle orientation. Dans ce rapport, nous avons beaucoup de données quantitatives, mais moins de données qualitatives, sur la nature des formations, mais qui viennent d'être précisées lors de la présentation uniquement. Chacun le sait, il y a une différence entre des formations très apprenantes et un tuto à regarder chez soi en une heure sur YouTube. Je caricature, mais j'aimerais simplement que nous ayons davantage d'éléments qualitatifs sur la nature des formations qui sont proposées. Je vous remercie. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui dit : « *Sur les temps partiels c'est très simple, les temps partiels sont choisis, il n'y a pas d'agent ou très peu qui sont à temps non complet. Il ne faut pas mélanger les temps non complets et les temps partiels. Sachez qu'à partir du moment où un agent demande un temps partiel sur autorisation, celui-ci est accepté. Ensuite, sur la mutuelle, je pense que ma collègue vous l'avait dit, l'année 2024 va être une année de réflexion sur l'ensemble de la PSC et du coup tout sera remanié. La mutuelle est aujourd'hui au quotient familial. Si l'agent prend une mutuelle labellisée, la garantie maintien de salaire est prise en charge par la Ville. Le groupe de travail sur la PSC va permettre de travailler sur les deux volets, et ceci de façon précise. Je pense que nous avons répondu sur les points que vous aviez en interrogation. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci encore une fois pour tout ce travail. J'en profite pour saluer Camille LAFABRIE-RAYMOND qui est notre DRH, puisque le service est mutualisé avec le pôle territorial Sud et qui doit nous laisser là dans quelques jours pour aller continuer sa vie professionnelle au SDIS, et qui sera, non pas remplacée, mais nous lui trouverons un successeur, j'espère, dans les meilleurs délais, puisque le sujet de la gestion des ressources humaines est un sujet éminent pour l'efficacité de toute organisation, et singulièrement pour la nôtre. Je lui souhaite une bonne continuation de sa carrière et la remercier pour tout ce qui a pu être fait, et vous remercier, mesdames, mais vous, vous restez. C'est un rapport qui n'est pas soumis au vote, donc le Conseil municipal en prend acte. »*

Mme Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La loi dite Transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un rapport social unique (RSU), qui, depuis 2021, se substitue au bilan social et doit être réalisé chaque année.

Ce rapport social unique rassemble les données quantitatives et qualitatives relatives aux caractéristiques des emplois et à la situation des agents de la collectivité.

L'ensemble de ces données sont présentées et analysées selon 8 thématiques : effectifs, mouvements, temps de travail, rémunération, absentéisme, handicap, formation et action sociale.

En lien avec les enseignements de ce rapport divers plans d'actions sont déployés au sein de la ville, en cohérence avec les lignes directrices de gestion pluriannuelles.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, notamment son article 5,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 janvier 2024,

- de prendre acte de la présentation du rapport social unique pour l'année 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2024_002 Rapport annuel d'informations en matière de développement durable – Année 2023 - Présentation

Monsieur LANDREAU déclare : « *M. le Maire, merci, M. BERTHOMIEUX, chers collègues, donc ce rapport, un moment que nous avons l'habitude de voir à l'ordre du jour du Conseil municipal, puisqu'il s'agit du rapport annuel en matière de développement durable. C'est le nom qu'il porte dans la loi, donc un rapport qui fait état de nos actions en matière de transition écologique sur le territoire pessacais, que la Ville de Pessac peut mener directement ou indirectement grâce à l'accompagnement de nos partenaires sur l'ensemble du territoire de Pessac. C'est un rapport annuel obligatoire pour les collectivités telles que Pessac dont le territoire fait plus de 50 000 habitants et c'est un document qui est totalement partenarial. Chacune des délégations que vous pouvez avoir en tant qu'élus a fait l'objet d'un dialogue, d'une discussion sur les actions mises en œuvre en 2023 et cela a été rédigé évidemment avec les services communs de Bordeaux Métropole, un peu à la manière d'ailleurs du rapport social que nous venons d'aborder précédemment puisque nous avons mutualisé un certain nombre de services. C'est un rapport comme vous le savez maintenant depuis... Cela commence à faire longtemps, puisque cela fait depuis 2016 maintenant que nous avons un peu formalisé ce rapport, non pas par une litanie d'actions technocratiques, tel que cela a pu être le cas dans certaines collectivités et avant sur Pessac, mais plutôt comme quelque chose de didactique qui parle également aux Pessacais qui auraient envie de le lire, puisqu'il sera disponible sur le site internet de la Ville, et qui peut d'ailleurs donner des bonnes idées, en tant que citoyens, associations, institutionnels, même autres collectivités que Pessac, de mettre en place des actions extrêmement concrètes et qui ont un impact sur l'écologie du territoire.*

Voilà ce que je pouvais dire en introduction. Je ne vais pas rentrer sur une présentation d'une litanie d'actions, mais bien essayer de faire quelques focus d'événements ou d'actions marquantes sur l'année 2023, notamment, toujours en traçant un lien avec un des sujets suivants, qui est celui du débat d'orientations budgétaires ou du rapport d'orientations budgétaires, puisque l'esprit de la loi fléchait bien que ce rapport de développement durable devait orienter le débat d'orientations budgétaires. Un des premiers focus que nous souhaitons aborder ce soir c'est celui des un an du Pessac Écocité. Effectivement en octobre 2022, si ma mémoire est bonne, nous avons présenté dans cette enceinte, en Conseil Municipal, un plan d'action en matière de transition énergétique sous le volet sobriété, donc les actions qui visent à limiter, de faire que l'énergie que nous utilisons est une énergie bien dépensée, l'efficacité, qui est un peu le corollaire de cette sobriété, et enfin, la transition énergétique, parce qu'évidemment, il faut de l'énergie, donc autant faire que ces énergies que nous devons utiliser pour nos besoins soient faites à partir d'énergies renouvelables. C'était bien des actions qui étaient sur ces trois piliers qui ont été présentées, et le focus qui vous est fait ce soir, c'est notamment un premier retour sur des chiffres assez concrets, qui est le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des services de la ville, à savoir celui de la sobriété, et notamment avec des actions extrêmement concrètes. Certains bâtiments communaux ont fait l'objet d'une baisse de 1 degré sur la température, donc on passait de 19 à 18°, et ce que nous pouvons voir, c'est que c'est une première année qui est une vraie réussite, puisque, à comparaison temporelle égale et à correction climat, je rentre un peu dans le détail, mais c'est pour vous dire qu'on corrige par rapport aux normales saisonnières, en quelque sorte, de manière à ce que l'incidence de la météo n'ait pas d'impact dans la comparaison qu'on peut faire, on constate que c'est 5 % de réduction de gaz, de consommation de gaz, et 17 % sur l'électricité. À l'échelle nationale, cela avait été médiatisé, mi-2023, c'était 9 % pour l'électricité. Il n'y avait pas de données sur le gaz, malheureusement, en tout cas, je n'en ai pas retrouvé, mais c'est pour vous dire à quel point ce travail collaboratif et d'impliquer les agents, et c'était un des fils rouges philosophiques que vous ont présenté Pascale et Marie-Céline dans le rapport social précédemment, c'est bien la philosophie de dire qu'en impliquant tout le monde, c'est comme ça qu'on réussit le pari, notamment ici, de la transition énergétique. D'ailleurs, à ce titre, je réinsiste sur une des actions qui vous a été présentée juste avant, à savoir la formation en matière de transition écologique auprès de tous les agents pessacais qui le souhaitaient. C'est plus de 250, à fin 2023, agents qui ont été formés. C'est unique en France. Je rajoute ce propos-là et j'associe tous les services qui ont travaillé sur le sujet, c'est unique en France. Et je pense que nous avons également fait des petits, ou en tout cas, nous avons essaimé, puisqu'aujourd'hui, c'est l'État qui a annoncé mi-2023 une formation un peu similaire pour l'ensemble de ces agents, donc services de l'État, en l'occurrence. Comme quoi, nous pouvons aussi essaimer les bonnes pratiques, et le fait que nous ayons collaboré avec le CNFPT n'y est pas pour rien non plus. Une autre action, c'est la première édition de la Journée mondiale des animaux, qui était une des actions que nous avons inscrite dans le plan d'action Cause Animale, que Sylvie VIEU a l'honneur de porter, et cette année cela a été une des premières manifestations grand public en lien avec notre volonté d'avoir une ambition ou des actions concrètes sur la cause animale. C'était une journée très réussie, puisqu'il y a eu des centaines de personnes qui sont venues, certains d'entre vous d'ailleurs étaient présents, énormément d'associations partenaires, membres de notre comité partenarial, qui a été le préfigurateur du plan d'action, étaient présents lors de cette journée. Pour le coup, je fais une petite incise, je sais que lors de l'un des prochains conseils municipaux, parce que nous arriverons à peu près à mi-étape du plan d'action cause animale, vous sera présenté un point plus exhaustif sur les actions mises en œuvre sur le sujet et, en quelque sorte, le pourcentage d'avancement sur ce plan d'action cause animale. Un autre focus est celui d'un autre plan d'action que nous avons voté et sur lequel nous avons échangé en Conseil Municipal c'est le plan vélo de la Ville de Pessac.

Pour vous dire deux choses, un focus d'abord ici, en lien avec la sensibilisation que nous mettons en termes d'action auprès des Pessacais, que ce soit un public scolaire, un public de citoyens, un public d'agents également, cela a été là aussi évoqué par Marie-Céline lors du rapport social qui vous a été présenté juste avant, mais pour vous dire qu'il y a deux actions extrêmement concrètes et ambitieuses, d'ailleurs Bordeaux Métropole nous a reconnu pour l'une des deux, à savoir une action qui a été portée par le CCAS, encore une fois pour vous monter la dimension transversale de la transition écologique, à savoir l'événement qui s'appelle Ça roule à Pessac, qui était un événement intergénérationnel, festif, organisé et proposé par le CCAS en lien avec justement les mobilités et les mobilités alternatives dédiées à un public intergénérationnel, et la troisième édition du plan vélo, avec, lors de ce plan vélo, une nouvelle action qui est apparue à Pessac, nous distribuons un kit de sécurité aux enfants qui sont en CM2 chaque année au moment de la fête du vélo. Pourquoi la distribution d'un kit de sécurité avec des lumières, des gilets jaunes, des catadioptrés à mettre sur le vélo ? Pourquoi nous avons mis en place cette action ? Parce que trop souvent, et je suis sûr que personne ici ne me contredira, trop souvent nous voyons dans la rue et notamment en hiver, tout type d'âge, mais notamment des publics jeunes qui se rendent en vélo le matin et qui rentrent le soir sans éclairage et c'est d'une dangerosité absolue. Il faut évidemment que nous réapprenions à partager la route, mais il nous semblait important de mettre cette action en place au moment du CM2, parce que nous savons que c'est au collège que les parents consentent un peu plus à laisser partir leurs enfants en vélo dans leur lieu d'éducation.

Sur l'aspect biodiversité, une action qui nous a semblé extrêmement ambitieuse, qu'on a souhaité présenter ici, c'est tout le travail qu'on a réalisé avec les services communs de Bordeaux Métropole et également les services centraux de Bordeaux Métropole, donc là encore une démarche totalement partenariale, sur une gestion qui a été mise en œuvre à partir du 1er juin de l'année dernière, donc en 2023, à savoir la gestion écologique différenciée de la végétation des berges du Peugue. Cela passe par tout un panel d'actions, notamment, et Laurent DESPLAT, ici présent, le sait particulièrement, la lutte contre des espèces invasives. Il y a la jussie du Japon, lors d'une des AG qui a eu lieu il y a quelques jours, nous avons encore eu un échange de plus de vingt minutes sur ces sujets d'espèces invasives. Nous avons traité les espèces invasives. N'oublions pas que les espèces envahissantes, selon l'IPBES qui est le GIEC de la biodiversité, sont l'une des cinq causes de l'érosion, j'allais dire, mais même de l'effondrement de la biodiversité que nos sociétés vivent aujourd'hui. Il faut donc lutter contre les espèces invasives, et c'est bien une des actions majeures qui a été mise ici en place, en plus, derrière de la gestion différenciée. Nous devons encore travailler sur la communication. Je sais que certains Pessacais ont été très attentifs à cela et se sont posé la question : est-ce que ce sont les services qui sont en retard ? Est-ce que... ? De laisser des fauches tardives le long du Peugue, c'est ce qui permet à la biodiversité, à la petite biodiversité, les insectes, de revenir, et c'est bénéfique pour tout l'écosystème, y compris pour nous, d'ailleurs, êtres humains. Une dernière action, nous ne pouvions encore une fois pas mettre tout en avant, mais qui est le symbole un peu de nos ambitions, c'est la mise en œuvre sur fin 2023, je crois que c'est septembre, là encore, un travail partenarial avec les élus concernés, la mise en œuvre des marchés zéro déchet. Effectivement, c'est énormément de sensibilisation auprès des commerçants non sédentaires, donc ceux qui viennent exposer au marché, de manière à ce qu'ils aient le tri et qu'ils remettent dans un flux spécifique les déchets qu'ils peuvent générer. Évidemment l'idée derrière cela, ce n'est pas simplement qu'ils puissent trier les déchets, mais c'est bien qu'ils diminuent les déchets qu'ils produisent, donc qu'ils changent un peu de façon de consommer, je ne sais pas si on peut dire ça comme cela, de manière à ce qu'ils changent leur façon de faire et que derrière il y ait de moins en moins de déchets. Voilà les quelques focus que je souhaitais faire sur le rapport développement durable de la Ville de Pessac. Peut-être y aura-t-il des questions. Je voudrais insister en conclusion sur un élément fondamental. Évidemment ce que nous appelons l'agenda des solutions durables de la Ville de Pessac est quelque chose d'extrêmement concret, il se voit au travers des plans d'actions que nous vous avons présentés dans cette enceinte à plusieurs reprises et qui se retrouvent évidemment en toute transparence sur le site Internet de la ville, que ces plans d'actions, les années 2024 et 2025 seront des années cruciales.

Pourquoi ? Parce que c'est la mise en œuvre opérationnelle de ces plans d'action. C'est là où vous verrez l'effectivité des actions en vous promenant presque dans Pessac. Donc, ce sera vraiment des années cruciales, qu'évidemment, nous aurons des actions de communication et de sensibilisation auprès de tout cela, et cela me permet de dresser une perspective, et notamment celle que nous avons initiée il y a quelques jours de cela par une première conférence autour de la biodiversité. Certains d'entre vous étaient présents. C'est à savoir ce que nous nommerons et ce que nous nommerons très vite, nous le présenterons notamment dans les magazines municipaux, à savoir les Quatre saisons de l'écologie. Les Quatre saisons de l'écologie, c'est un panel d'ateliers, d'animations, de sensibilisation et de démarches qui inciteront collectivement les Pessacais à passer à l'action. Effectivement, cela passe par des mécaniques, des systèmes de conférences, donc plutôt sous format plénière, mais également sur des échanges directs avec les élus que nous sommes, de manière à entendre ce qu'ils ont à dire, à corriger certaines actions, et peut-être aussi, le cas échéant, à passer encore à une étape supplémentaire de manière à réussir l'ambition que je pense que nous nous fixons tous, à savoir de réussir les deux enjeux majeurs que le XXI^e siècle nous demande de résoudre, à savoir l'effondrement de la biodiversité, la lutte et l'adaptation contre le changement climatique. C'est bien tout l'enjeu de ce rapport et des débats d'orientation budgétaire qui nous animeront ce soir. Merci, M. le Maire. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui indique : *« M. le Maire, chers et chers collègues. Ce rapport de développement durable qui nous est présenté tous les ans nous permet cette fois-ci de faire le bilan d'une première année du plan Écocité. Celui-ci, en baissant les températures de chauffage des bâtiments municipaux et en appliquant la sobriété énergétique, a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Maintenant que le levier de la sobriété a été activé, qui est le levier le plus simple et facile à mettre en œuvre, il va falloir aller beaucoup plus loin dans les investissements pour continuer à réduire l'impact des bâtiments municipaux. L'urgence climatique est là, les investissements pour réduire les consommations de chauffage, en isolant les bâtiments notamment, doivent être augmentés et soutenus. La piscine mobilisant une partie des investissements, une grande partie des investissements, il ne reste plus grand-chose pour diminuer l'empreinte carbone de la ville. Nous voyons d'ailleurs que la part des bâtiments municipaux de classe énergétique A ou B stagne depuis 2018. Nous sommes à 27,47 % en 2018, 29,12 % en 2020 et 2021 et 29,4 % en 2022. Cela veut dire que plus de 70 % des bâtiments municipaux ont une classe énergétique C ou pire. L'urgence climatique est là tous les jours. 2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. 2022 la suit de près. La Ville de Pessac pourrait être un modèle de sobriété énergétique, mais pour cela il faut faire des choix beaucoup plus ambitieux en matière d'investissement en faveur du développement durable. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : *« M. le Maire, chers et chers collègues. Merci pour ce rapport bien conçu, joliment illustré, mais comme chaque année, avec toujours des données parcellaires. Je recommencerai donc encore et toujours, mais à la fin, vous avez les données sur la finalité production et consommation responsable. Nous n'avons jamais des comparaisons sur les bâtiments. Nous avons toujours les bâtiments classe A ou B, mais pas les autres. Alors je sais, à chaque fois que vous nous répondez qu'il y a des chiffres que nous pouvons aller chercher, que c'est beaucoup plus lourd, mais dans une synthèse, on peut faire une synthèse très claire, qui permet de donner une vision objective de la situation. À propos des données Écocité, nous ne tenons pas compte de la réalité de l'hiver qui a été très doux. Donc qu'en est-il exactement ? Nous n'avons pas tenu compte de la variation de température extérieure. On nous annonce donc des baisses, mais il n'est pas précisé, en tout cas il n'y a pas d'astérisque pour nous dire qu'on a tenu compte de ces variations, donc des chiffres qui sont a priori faussés. Enfin, le développement durable a deux jambes, il y a la transition environnementale à proprement parler, et puis il y a la transition sociétale. Et notamment dans les objectifs de développement durable, on parle bien de lutter contre la précarité, d'éliminer la faim, etc.*

Et pourtant dans ce rapport, chaque année, nous n'avons absolument pas de données sur ce point-là. Quid des logements indignes à Pessac ? Alors d'après l'INSEE, il y en a moins de 2 %, mais il y a un petit peu moins de 2 % de logements indignes. Que faisons-nous pour les habitants de ces logements, qui sont sûrement des passoires thermiques ? Ce qui veut dire un problème de chauffe l'hiver et un problème de surchauffe l'été, alors que nous savons que les variations de température extrême sont extrêmement mauvaises pour la santé, donc cette précarité énergétique a des conséquences sur la santé humaine et sur l'espérance de vie de ces habitants. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *Je vous rassure, nous marchons bien sur l'ensemble de nos jambes, déjà dans la vie du quotidien, mais également en matière de transition énergétique et écologique, dans l'absolu. Je le redis, nous avons deux priorités majeures, mais qui ne sont pas le fruit de notre simple imagination, même si nous y souscrivons à 100 % que sont la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et la lutte, ou l'adaptation, il faut aussi en partie s'adapter, contre le changement climatique. Il y a des thématiques chapeaux, la solidarité, la lutte contre les précarités en fait évidemment partie. Chacune de nos actions, nous avons l'ambition de les porter de manière à ce qu'elles ne viennent pas nuire à l'homme et de fait, aussi qu'elles viennent en phase avec la notion de lutte contre les précarités, et notamment les précarités écologiques, pour ne pas dire juste les précarités énergétiques. À ce titre, première incise pour répondre concrètement à vos questions, il y a des actions très concrètes qui sont menées avec le CCAS, d'accompagnement des personnes les plus précaires, des ateliers de sensibilisation en lien avec la précarité énergétique. Il y a également des moyens financiers qui sont mis en œuvre par la Ville de Pessac, je pense au PIG qui a un nom un peu vulgaire pour dire Programme d'Intérêt Général. Là encore on se dit : « Qu'est-ce qu'il y a derrière ? On ne sait pas trop ce que c'est. » Mais ce sont des aides financières aux propriétaires, bailleurs ou propriétaires d'ailleurs classiques, de manière à ce qu'ils puissent lutter contre la précarité énergétique. D'ailleurs depuis quelques années nous y avons rajouté aussi la notion d'insalubrité, qui est parfois n'est pas totalement liée à l'aspect énergétique. Enfin, et depuis de longues années à Pessac, et chaque année nous continuons à essayer de faire que ce dispositif fonctionne. Ce sont les ateliers mensuels ou même bimensuels, les permanences Info Énergie, qui accueillent tous les Pessacais qui ont des questions en lien avec la transition énergétique, qui leur permettent de rencontrer un expert qui les accompagne. C'est très abscons quand on ne s'y connaît pas sur ces sujets-là, on entend Ma Rénov d'un côté, on entend les dispositifs des villes, des métropoles, enfin on s'y perd un peu. Ce sont donc des experts qui nous accompagnent et d'ailleurs à ce titre, un dispositif que nous avons fait rentrer, je crois que c'était en Conseil municipal de 2021, c'est l'exonération d'une partie de la taxe foncière pour les propriétaires qui réaliseraient une rénovation énergétique de leur bâtiment. Nous savons qu'à Pessac, parce que nous avons fait le diagnostic, il y a, bon an, mal an, comme en France, nous sommes dans la moyenne nationale, un nombre de personnes qui est en précarité énergétique, notamment parce que le fil de la vie fait qu'on se retrouve seul dans sa maison, âgé, dans une maison qui est plutôt grande et plutôt ancienne et que ce sont des personnes très vulnérables et qui sont les premières victimes de la notion de précarité énergétique. Pour vous dire que nous fonctionnons vraiment sur toutes nos jambes, et là je m'inscrirai en faux, vous dites : « La sobriété, c'est le plus simple ». Franchement si vous arrivez à faire admettre cela à l'ensemble de nos concitoyens, que la sobriété est le plus simple, c'est le premier truc qui est critiqué dès que nous parlons de transition énergétique. Il y a même aujourd'hui des élus, plutôt d'ailleurs parfois de votre courant ou d'Europe Écologie Les Verts, qui n'emploient même plus le mot sobriété tellement cela fait peur aux gens, il y en a d'autres qui l'utilisent, je ne dis pas le contraire. La sobriété, c'est inhérent au changement de modèle qu'il est nécessaire d'amorcer pour résoudre les problèmes écologiques de notre temps. Et changer de modèle, je pense que ce n'est pas le plus simple. Je pense que ce n'est pas simple, mais des choses très pragmatiques, ce n'est pas simple de vivre chez soi et de baisser de 1, 2, 3 degrés.*

Il y en a qui malheureusement n'ont pas le choix, pour des questions de précarité énergétique, cela revient au sujet précédent, mais je pense que c'est quand même inhérent à un autre pilier fondamental de la politique que nous menons, qui est la sensibilisation. Il y a deux manières d'aborder les choses, c'est soit nous nous disons : nous parlons aux convaincus et puis les autres, tant pis, ou au contraire nous essayons de sensibiliser, convaincre et avoir un dialogue permanent avec y compris ceux qui de prime abord nous disent : « Vous nous... Avec votre écologie. » L'écologie n'a pas de partie, nous en sommes la preuve très concrète et nous fonctionnons bien sur l'ensemble des piliers de la transition énergétique de manière à essayer. Nous espérons en tout cas montrer l'exemple autant que faire se peut, auprès de tous les Pessacais, qu'ils soient citoyens, associatifs, institutionnels, entrepreneurs, je ne les ai pas cités, mais nous ne ferons rien sans les entreprises. C'est évidemment quelque chose qui devrait nous mobiliser au quotidien et qui en tout cas nous mobilise, nous, élus de la majorité de Pessac, au quotidien.

Monsieur Le Maire déclare : *« Je souscris, pleinement. Votre enthousiasme fait plaisir à voir, c'est agréable. Avez-vous d'autres remarques ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : *« Je vais insister sur la transition sociétale, parce que par exemple en CCAS, nous avons voté une mesure de hausse du tarif de l'électricité, pour certes que quelques personnes, puisque c'est une dizaine de personnes qui bénéficient du logement spécifique, nous y étions tenus du fait de la hausse des coûts, etc., mais nous l'avons fait de façon uniforme, et j'avais lancé le débat au sein du CA du CCAS. Certes c'est 2 ou 3 euros, mais j'avais expliqué que selon la différence de revenus, 2 ou 3 euros par mois en plus, cela pouvait être problématique puisque ce sont des personnes en grande précarité. Il ne faut donc pas oublier la transition sociétale même pour 20 personnes, ou 10 personnes. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, nous ne les oublions pas. Il n'y a pas de vote, donc nous passons au troisième rapport. »*

Délibération votée DEL2024_002

M. Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le rapport annuel d'informations répond aux obligations posées par la loi Grenelle, qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de présenter en amont du débat d'orientations budgétaires, un « rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité, préalablement aux débats sur le projet de budget ».

Ainsi ce rapport présente le bilan des actions menées par la collectivité, au regard de quatre finalités de développement durable : Mieux vivre la ville ensemble (solidarité, cohésion sociale, et épanouissement humain), climat (énergie et lutte contre le changement climatique), nature et biodiversité (espaces verts et protection de la biodiversité), modes de productions et de consommations responsables. Au sein de chaque finalité se retrouvent les différents objectifs de développement durable de l'ONU.

Dans un premier temps, ce rapport évoque la démarche de la Ville dans un dossier spécial, qui revient sur la première année de mise en place du plan de transition énergétique Écocité, et sur la construction du budget vert, côté investissement et fonctionnement.

Ce 13^{ème} rapport permet aussi, de façon synthétique et non exhaustive, la mise en lumière des actions phares menées en 2023 sur le territoire pessacais, au travers d'articles, dont certains font l'objet d'un coup de projecteur, ou d'un zoom : la première édition de la Journée mondiale des animaux, budget participatif pour une ville plus verte et plus nature, schéma directeur d'aménagement nocturne, le Plan vélo, la gestion différenciée de la végétation des berges du Peugue, les marchés zéro déchet, l'embellissement des places du centre-ville, la démarche Effinature de la nouvelle piscine Cazalet, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'adoption du SPASER... Il précise les mobilisations des nombreuses directions de la Ville, de Bordeaux Métropole, et des partenaires.

Enfin, le rapport annonce les principales actions prévues pour 2024, dans la rubrique « Pour demain » de chaque finalité, et se conclut par les indicateurs de développement durable.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 et l'article 5 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 11 août 2011 pris en application de la loi Grenelle instaurant le rapport annuel du développement durable,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rendant obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2023.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2024 003 Rapport annuel en matière d'Égalité Femmes Hommes – Année 2023 - Présentation

Madame BOZDAG déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Comme tous les ans, je vous présente le rapport 2023 de situation comparée en matière d'égalité femmes-hommes. Le combat pour l'égalité est un combat quotidien que nous relevons ici, au sein des services municipaux et sur l'ensemble du territoire pessacais, en associant pour la formation et la sensibilisation l'ensemble des forces associatives, éducatives, économiques et culturelles de notre Commune. Les défis sont nombreux. La politique de recrutement et de formation de la collectivité continue de se perfectionner pour que les hommes et les femmes qui candidatent sur un poste soient reconnus pour leurs compétences à juste valeur. La place des femmes dans l'espace public, dénomination des rues, des parcs, des places, d'équipements sportifs doit progresser afin de mieux faire reconnaître la contribution et le talent de nombreuses personnalités féminines aux évolutions sociétales. Dans cette année olympique, la place des femmes dans le monde du sport doit être davantage promue et accompagnée pour qu'elles puissent trouver leur place dans des disciplines parfois très masculines. La lutte contre les violences faites aux femmes doit être une priorité. Sensibiliser, prévenir, agir et sanctionner. Les accompagnements politiques, sociaux et juridiques sur ce sujet se multiplient sur le plan national et Pessac prend toute sa place dans cette mobilisation collective. Soyons déterminés dans l'action.*

Pourquoi ce rapport ? C'est une obligation depuis 2016. Toutes les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, présente un rapport annuel. Un rapport annuel doit être présenté sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comprend deux parties, la situation interne de la collectivité employeuse et la situation externe au regard des politiques publiques menées. Les données présentées concernent l'année civile 2022 ou l'année scolaire 2022-2023 selon le fonctionnement des directions. Ce rapport est produit par la DDSU dans le cadre de la mission égalité et lutte contre les discriminations.

Concernant le volet interne, la Ville employeuse, quelques caractéristiques saillantes, donc ce sont des chiffres 2022, globalement pour la Ville de Pessac nous avons un taux quasiment identique sur plusieurs années qui est de 76 % de femmes et qui est bien supérieur à la moyenne nationale de 61 %. La spécificité du CCAS, 92 % des femmes, s'explique toujours par les métiers du care, du soin vers lequel les femmes s'orientent le plus, mais avec Mme GAU, nous avons une sensibilisation sur le recrutement et nous avons de jeunes hommes qui viennent d'intégrer le CCAS et qui amènent un peu de fraîcheur masculine.

La Ville de Pessac se caractérise par une quasi-parité dans les directions, directrices et directeurs, 6 hommes et 7 femmes, une quasi-parité chez les responsables de services, 12 femmes et 9 hommes, et plus de femmes au niveau de la direction générale, 3 femmes et 1 homme. Nous pourrions dire, au vu du rapport d'égalité femmes-hommes qui a été présenté à la Métropole, que nous sommes des champions par rapport à ce qui est fait au niveau de la Métropole. Nous pouvons également noter quelques spécificités par service correspondant au stéréotype femmes-hommes dans les métiers et filières. Enfance, relations usagers, administration générale sont des directions très fortement féminisées. Sport et police municipale sont à dominante masculine. Certains pourcentages sont à relativiser en fonction de faibles effectifs. En matière de rémunération entre les femmes et les hommes, peu d'écart de salaire dans la catégorie C, 30 euros au détriment des femmes et dans la catégorie B, 77 euros au détriment des femmes. Un écart de 88 euros au détriment des femmes en catégorie A, qui s'explique notamment par une différence d'ancienneté de filière. C'est un chiffre qui est relativisé compte tenu des faibles effectifs. L'évolution individuelle d'un agent peut le faire largement varier d'une année sur l'autre. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, très importants en 2017, 2018 et 2019, continuent à se réduire de façon globale, même si les différences de salaire en catégorie A restent importantes. Le volontarisme de la Ville de Pessac en matière d'égalité femmes-hommes est bien identifié par les agents. Le plan de formation 2021-2024 réaffirme l'égalité comme un axe prioritaire. Les formations lutte contre les discriminations et lutte contre les propos sexistes et sexuels au travail sont bien suivies et appréciées par l'ensemble des catégories professionnelles.

Pour le deuxième volet, qui est le volet externe, concernant nos politiques publiques au service de l'égalité, l'année 2022 a encore été très riche en projets et événements mettant à l'honneur l'égalité. Je vais également faire un focus, je ne pourrai pas vous dire tout ce qui a été fait tellement il y a un panel d'actions, tout est dans le rapport, mais je voulais mettre en lumière quelques actions qui me paraissaient importantes. La première, en 2022, le 19 octobre, nous avons eu l'honneur de recevoir Marie-Amélie Le Fur au stade André-Nègre, puisque la piste d'athlétisme a été inaugurée par elle, nous l'avons nommée de son nom, à savoir que Marie-Amélie Le Fur est une triple championne paralympique, une quadruple championne du monde et présidente du comité paralympique et sportif français. Elle nous a honorés de sa présence. Il s'agit ici du premier équipement sportif pessacais à porter le nom d'une femme. Dans le cadre de son audition 2022, les V.U, c'est un domaine qui était vraiment très masculin et nous avons voulu avec M. SZTARK impulser quelque chose d'un peu féminin pour amener une douceur féminine dans ce monde, dans ce milieu-là. Nous avons lancé le concours d'art urbain des femmes qui en imposent sur nos murs. L'affiche du concours Street Art a été réalisée par Carni Bird, c'est une femme street artiste. Le prix du public a été remporté par Chuu Wai qui est une peintre performeuse et surtout une activiste birmane exilée en France depuis le coup d'État de 2021.

Les enjeux de l'égalité femmes-hommes ont également été mis à l'honneur en 2022 à travers la sensibilisation aux actions des femmes, dans le cadre du Festi'Sol, le festival des solidarités, avec l'exposition Olympe de Gouges, Droits humains et égalité, un combat, avec 17 portraits de femmes qui ont été exposés dans le hall de la mairie, des femmes très emblématiques, et une très belle exposition. Elle a été exposée sur deux mois. Ensuite, il y a eu une conférence-débat, le Combat des femmes pour leur liberté, par Hélène COUTARD en partenariat avec le Festival international du film d'histoire. Et si vous vous rappelez, en 2022, le Festival international du film d'histoire avait pour thème : « Masculin, Féminin, toute une histoire ». Ensuite, vous voyez l'image de cette femme, cette fresque, c'était un moment très fort puisque nous étions nombreux en tant qu'élus à être là, puisque nous avons soutenu la réalisation de cette fresque murale de Nika SHAKARAMI, Femme, Vie, Liberté, réalisée par l'artiste Younes FAGHIMI en hommage au mouvement de révolte des femmes iraniennes et à leur combat féministe. Un autre focus porte sur la journée internationale des droits des femmes. La communication interne autour de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre permettent de donner encore plus de visibilité à cette politique volontariste. Une sensibilisation et une mobilisation sur la précarité menstruelle dans le cadre d'une collecte avec l'association Règles Élémentaires. Une semaine thématique Femmes et sports organisée par la direction des sports avec des expositions, des ciné-débats dans des établissements scolaires. En 2022, de nombreux projets ont été mis en place au niveau des centres sociaux, des associations sportives et des établissements scolaires. La Ville participe depuis plusieurs années à la Quinzaine de l'égalité, Ladies en colère, une exposition avec des ateliers, des réalisations d'une fresque participative, avec les femmes habitantes de Saige. C'était très intéressant de voir le résultat de tout ce travail qui a été fait, et très émouvant de voir que nous pouvions donner la parole à ces femmes qui ne l'ont pratiquement jamais. Une conférence débat autour du film « Plus bas que terre » traitant du cyberharcèlement des adolescents, un témoignage, ce sont des jeunes lycéens qui ont fait ce film. C'était vraiment une thématique qui est importante et qui est dans l'air du temps. Ensuite, à mettre en lumière, l'opération Octobre Rose, nous n'en parlons jamais dans ce rapport, cette année, je voulais le mettre un peu en avant parce que c'était la 9^e édition pessacaise. Nous avons eu plus de 300 personnes, majoritairement des femmes, avec de plus en plus de jeunes femmes. C'est une très belle action. Nous avons eu aussi l'honneur, le 13, 14 et 15 avril 2022, sur la place de la V^e République, d'accueillir pour la première édition le Bus du Cœur. Cette opération de prévention positive est destinée à toutes les femmes en situation de vulnérabilité. Ma collègue parlait de transition sociale, cela fait partie d'une action sur ces thématiques-là, pour leur proposer un parcours de soins cardio-gynécologiques. 227 femmes au total ont pu bénéficier de ce dépistage. Enfin, en conclusion, l'année 2022 a été encore une année très riche en projets et événements mettant à l'honneur l'égalité. Je tenais à remercier les services de la DDSU, Géraldine KOWALSKI-JUDITH et Stéphanie MARTIN du PUYTISON qui sont maintenant bien identifiées comme direction ressources pour accompagner les services sur cette question, et tous les services de la Ville, puisque c'est, comme la transition écologique, très transversale, et tous les services nous permettent d'avoir un rapport très étoffé. Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : « *M. le Maire, chères et chers collègues. Merci au service technique de la Ville pour la préparation de ce rapport égalité femmes-hommes. Merci pour la présentation, un rapport agréable à lire et très complet qui fait un beau panel. Nous pouvons nous féliciter avec la Ville sur le volet 1, c'est-à-dire la politique interne de ressources humaines de la collectivité employeuse, de voir qu'effectivement nous avons un pourcentage de femmes supérieur à la moyenne dans les emplois pérennes, quelles que soient les catégories, et que nous avons une quasi-parité dans les postes de direction. Ce sont les points positifs. Néanmoins nous constatons qu'à profil équivalent ou tout au moins à catégorie équivalente, la rémunération des femmes est toujours inférieure à celle de leurs homologues masculins, et ce même si nous notons des efforts pour réduire ces écarts.*

Alors on nous présente des moyennes de rémunération et des moyennes d'écart, il serait quand même intéressant de voir aussi les maximums et les minimums par catégorie en distinction homme-femme. Comment jouent toutes ces moyennes ? Avons-nous peut-être plus d'hommes en hors forfait, par exemple, si le hors forfait existe dans la territoriale ? On nous explique que ces écarts s'expliquent entre autres par des rémunérations à demi-traitement pour maladies ou tout autre motif, à la page 13 du rapport. Quels sont les motifs ? S'agit-il de la situation des temps partiels imposés, choisis ? Quand je dis imposé, c'est imposé par la vie. Nous avons un taux d'absentéisme qui est plus élevé aussi chez les femmes, 7,1 toutes catégories contre 5,4 pour les hommes toutes catégories. Alors nous pourrions penser, première explication, que c'est la garde des enfants malades qui entraîne cette hausse de l'absentéisme, mais page 16, on nous dit qu'il y a 506 jours pour 146 femmes, ce qui fait en moyenne 3 jours 46, et 123 jours pour 38 hommes, ce qui fait en moyenne 3 jours 23. Finalement, ce n'est pas la garde des enfants malades. Avons-nous envisagé le rôle d'aidant ? Un actif sur 5 aujourd'hui est aidant, et 60 % de ces actifs sont des femmes, alors quand on parle d'aidant c'est aidant de conjoint, d'enfants ou de parents en situation de handicap, maladie invalidante, sachant qu'on ne peut pas toujours rentrer dans les cases du congé d'aidant. Quelles sont les actions menées par la Commune pour aider les agents qui seraient en situation d'aidant, et pas forcément en situation de congé aidant, pour à la fois concilier une vie professionnelle et une vie personnelle doublement compliquée, et donc plus particulièrement pour les femmes, puisque ce sont les femmes qui sont les plus touchées ? Concernant le volet 2, le volet politique, place des femmes dans les politiques publiques menées, de très nombreux projets dans tous les domaines, la culture, l'emploi, la prévention, la santé, la prévention des violences sexuées et sexuelles. J'aurais une question sur le sport, page 33, on nous donne les chiffres de la pratique sportive femmes et hommes aux différents âges de la vie et nous découvrons qu'à partir de 13 ans jusqu'à 25 ans le chiffre de la pratique sportive des femmes s'effondre, pour ne remonter qu'à partir de 25 ans. Qu'est-ce que la Ville met en place auprès des associations pour les aider à ramener les femmes, les jeunes femmes, dans la pratique sportive ? Merci.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *M. le Maire, Mme la conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, chères et chers collègues. Je voudrais commenter ce rapport en indiquant tout d'abord l'importance du travail en transversalité entre les différentes directions, entre les différents services, sur le sujet de l'égalité entre toutes et tous et des discriminations, car il est essentiel que ce sujet irrigue l'ensemble des politiques publiques municipales. Je souhaite néanmoins revenir sur quelques points. Sur l'aspect des violences sexistes et sexuelles, je voudrais souligner justement le travail des collectivités locales, que ce soient les mairies, les intercommunalités, les départements et aussi les régions, sur ce sujet au soutien des associations. Des associations soulignent quasi unanimement le désengagement de l'État ces derniers temps sur les subventions qui sont accordées aux associations contre les violences faites aux femmes en dissonance totale avec le grand plan violences qui a été créé. Je ne reviendrai pas sur les propos tenus concernant Gérard Depardieu, mais je citerai le rapport édité par la Fondation des femmes intitulée « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? » Alors que nous n'avons jamais autant parlé de violences faites aux femmes, leur prise en charge est moins satisfaisante qu'avant le hashtag MeToo. Le budget moyen par femme victime de violences conjugales est en baisse de 26 %, alors que les plaintes pour violences conjugales ont augmenté de 83 % en cinq ans et 100 % pour les violences sexuelles en dix ans. Au niveau de Pessac, il nous est difficile spontanément d'avoir une lecture sur les financements de ces associations et leur évolution, puisque le versement s'effectue via le CCAS. De plus, pages 21 et 22 du présent rapport, il nous est indiqué uniquement des références nationales, mais pas de chiffres sur les saisines effectuées auprès des référentes déontologues de la Ville et du CCAS. Qu'en est-il ? En ce qui me concerne, vos propos, M. le Maire, à mon encontre lors du Conseil Municipal du 19 septembre, je cite : « Vous n'êtes pas une femme soumise ? Je ne le crois pas. » ne sont plus entendables dans cette enceinte où l'on parle d'égalité femmes-hommes continuellement.*

Sur l'éducation, puisque c'est là où beaucoup se joue, nous le savons notamment sur le sujet de l'appropriation de l'espace public, c'est d'abord dans l'école. Un focus a été fait sur les actions menées dans le cadre du service civique à l'école Montesquieu élémentaire dont je salue les sujets abordés. Toutefois, j'aurais aimé que nous ayons peut-être plus d'informations, plus d'éléments aussi à pouvoir apporter aux familles sur la sensibilisation que nous pouvons faire notamment dans les activités périscolaires. Il y a sans doute des parents dans cette salle et nous savons pertinemment que finalement les garçons vont aller jouer dehors et ce sont souvent les filles qui sont sur des activités plus calmes, plus créatrices, plus artistiques. Je pense qu'il y a encore des mentalités à changer, des choses à changer sur cet accompagnement-là. Je sais que des choses sont effectuées, mais j'aurais aimé que l'on mette plus en valeur ces éléments sur cet aspect et élargir ces actions sur toutes les écoles pessacaises. Nous avons pu voir l'engagement sur le sujet de l'égalité femmes-hommes des trois conseillères communautaires de votre majorité lors du dernier Conseil métropolitain. J'espère qu'elle en fera ainsi sur la faisabilité de mes propositions. Bien évidemment, comme chaque année, je tenais à remercier la qualité du rapport rédigé par Géraldine KOWALSKI-JUDITH et Stéphanie MARTIN du PUYTISON. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : « *Madame CHAINEAUD, concernant les écarts de salaire, vous avez parlé du temps partiel, Mme PAVONE avait déjà répondu sur le RSU, en expliquant que les temps partiels n'étaient en aucun cas imposés. C'était toujours des temps partiels qui étaient souhaités et qui étaient toujours acceptés. Donc, cela explique quand même des écarts de rémunération. Les écarts de rémunération, j'avais donné l'explication dans le texte, effectivement il y a déjà des filières où l'indemnité est plus importante. Dans les catégories A, il n'y a pas beaucoup non plus de personnel, donc les écarts se font. Les femmes ont des parcours de carrière qui sont différents de celles des hommes, c'est justement sur cela que nous accentuons notre action. Vous avez fait une remarque très intéressante sur la fonction d'aidant. Dans les années à venir, effectivement, ce sera un problème sociétal et nous allons tous, je pense, les uns et les autres, être confrontés à cette situation. Nous aurons tous, à un moment dans notre vie, besoin d'être aidants de nos parents, de nos enfants, de quelqu'un qui nous est proche. Et ce que je voulais souligner c'est que nous avons, à Pessac, mis en place la Maison de l'Accompagnement. C'est vraiment important, c'est une action qui est importante et qui vise justement à accompagner les gens qui sont accompagnants. Ensuite sur la pratique du sport féminine, l'explication, quand nous allons rencontrer les clubs de sport, et nous le savons, c'est une réalité, c'est que cette tranche d'âge que vous avez ciblée, les filles ont beaucoup plus de mal à aller faire du sport. À un moment donné, avec l'adolescence, elles vont moins dans les clubs de sport, malheureusement. Nous travaillons avec les clubs sportifs. Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons aussi mis en place, pour essayer d'être plus attractif pour les filles, le sport dans les parcs. Et quand nous allons dans les parcs le dimanche matin, ce sont des activités qui sont gratuites dans les sports pessacais, nous avons à majorité des filles et des femmes. Nous avons souvent des jeunes filles qui viennent avec leur maman. Benoît GRANGE pourra en parler un petit peu plus. Sylvie BRIDIER, je suis d'accord avec vous sur tout ce qui est général, effectivement, mais c'est au point de vue national, donc moi je ne peux rien faire par rapport à mon rapport, mais je suis d'accord avec vous sur tous les chiffres que vous avez donnés, donc je ne dirais que oui, mais je ne peux rien faire par rapport à mon rapport. Au niveau de la saisine des situations de déontologues, nous allons être confrontés à quelque chose qui est basique ce sont les questions de confidentialité. Elles sont saisies, mais nous ne pourrions pas savoir pourquoi elles sont saisies. Je pourrai vous donner le nombre. Pour tout ce qui est activité périscolaire, alors je pense qu'Emmanuel MAGES va prendre la parole, mais il me semble qu'à Pessac, nous avons un gros travail qui est fait sur les cours non genrés.*

Je ne vais pas déflorer plus, je vais laisser en parler Emmanuel MAGES, mais nous avons fait tout un travail sur justement les cours d'école. Puisque nous savons que c'est vraiment à ce niveau, dans l'enfance où nous devons préparer les enfants à être dans l'égalité femmes-hommes, nous avons constaté tous collectivement que dans les cours d'école pendant des années, les garçons prenaient la place de la cour, faisaient du foot et les filles étaient exclues de la cour d'école et donc c'est pour cela qu'on a travaillé avec les écoles, avec les parents d'élèves, pour faire ce que nous appelons des cours non genrés, que tous les enfants, garçons et filles, puissent trouver leur place et jouer ensemble dans ces cours, mais Emmanuel MAGES pourra en parler un peu plus.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui dit : « *Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions. Effectivement, vous avez bien pu constater que l'écart de salaire dans les rémunérations avait tendance à diminuer, contrairement à peut-être d'autres collectivités où l'écart augmente. Nous sommes plutôt exemplaires, c'est-à-dire que nous essayons de trouver la meilleure façon de pouvoir faire diminuer ces écarts. Et si nous regardons plus précisément, entre les B et les C, il n'y a pratiquement pas d'écart entre les hommes et les femmes. L'écart se situe plus au niveau des catégories A, qui ont eu peut-être un parcours différent, avec une entrée peut-être plus tardive sur le poste. Le hors forfait, je ne sais pas ce que c'est. Je pense qu'effectivement, Mme BRIDIER, je vais en même temps répondre peut-être à votre intervention, nous sommes exemplaires sur l'égalité dans les postes à haute responsabilité. Je pense que ce n'est pas le cas de tout le monde. Vous avez fait référence au rapport égalité femmes-hommes de la Métropole, où, je le disais moi-même, il faut descendre au quatrième étage de l'organigramme pour s'apercevoir qu'il y a des femmes sur des postes de direction. Quant au poste de DG, avouez que c'est relativement catastrophique. Donc je le redis, nous sommes exemplaires. Nous avons dans les postes à haute responsabilité pratiquement autant d'hommes que de femmes. Ensuite, nous parlons de l'absentéisme. L'absentéisme, effectivement, nous avons montré que notre absentéisme n'est pas mieux qu'ailleurs, mais, j'allais dire, il faut regarder aussi la pyramide des âges, parce que la pyramide des âges, malheureusement, est ce qu'elle est. Nous avons des agents qui, malheureusement, ne prennent pas forcément de congés de maternité, parce qu'elles ont souvent plus que 50, 55 ans, et que malheureusement, les actions de prévention qui auraient dû être faites au début de la carrière de nos agents n'ont pas été mises en place, parce que c'était l'époque, parce qu'on n'en mettait pas en place comme cela. Donc maintenant, nous avons des agents qui, effectivement, les femmes sont peut-être plus sollicitées sur toutes ces maladies professionnelles parce qu'elles n'ont pas pu bénéficier non plus de toutes les actions de prévention que nous mettons en place maintenant pour prévenir la jeune génération. Donc effectivement, les femmes sont peut-être plus sollicitées, et notamment dans les écoles. Je vous rappelle que notre effectif le plus important, c'est celui des écoles. Quant aux pratiques sportives, je ne vais pas forcément aller sur le terrain de Benoît GRANGE, juste vous dire que nous incitons nos agents de plus en plus avec les vélos que nous avons pu mettre à disposition, le remisage que nous leur proposons. Ce n'est pas facile, ce n'est pas facile quand vous arrivez le matin, effectivement, de pouvoir le soir aller dans une salle de sport. Par contre, nous allons inciter, par exemple, nous avons le projet du réveil musculaire. C'est-à-dire que quand vous avez des agents qui ont plus de 50 ans, arriver pour faire du ménage pendant les vacances, nous allons essayer de prendre soin de leur corps et de faire en sorte qu'elles puissent petit à petit faire des exercices qui éviteront peut-être des maladies professionnelles, des petits maux en tous genres qui font que l'absentéisme est là. Nous allons essayer aussi d'inciter à l'activité sportive en participant par exemple comme le fait Bordeaux Métropole, à partir du moment où vous avez un abonnement en salle de sport à participer à financer cet abonnement en partie au niveau des salles de sport pour les agents qu'ils souhaiteraient. Nous sommes en lien avec une association que Bordeaux Métropole nous a communiquée, qui travaille déjà avec les agents de Bordeaux Métropole.*

Nous essayons effectivement de rattraper tout ce retard, mais encore une fois nous agissons pour les générations futures, c'est-à-dire les agents qui commencent à travailler chez nous, mais aussi nous devons rattraper tout ce retard avec des agents qui, parfois, sont en souffrance parce que tout n'a pas été fait il y a vingt ou trente ans quand on les a embauchés au niveau de la prévention. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : *« Quelques éléments d'abord sur ce que vous relevez, le fait qu'il y ait une baisse de la pratique féminine à l'adolescence est quelque chose de connu, documenté, et évidemment pas spécifiquement pessacais. C'est lié à plusieurs facteurs. D'abord, c'est un âge où plus que chez les garçons, les filles cherchent autre chose que de la compétition. Certains sociologues disent même que, de ce point de vue, le système fédéral est un système pensé par les hommes pour les hommes. Ce n'est pas loin d'être faux. Donc que faisons-nous ? Nous développons avec les clubs d'autres offres, notamment de pratiques loisirs, pour permettre justement à ces jeunes filles qui ne veulent pas arrêter le sport, elles ne veulent juste pas forcément faire de compétition, de pouvoir trouver au sein de nos clubs des séances d'entraînement, un groupe, un collectif dans lequel elles se reconnaissent. Ensuite, il y a des problématiques liées à cet âge-là au changement du corps et notamment aux règles menstruelles. La Ville a mis en place des conférences sur le sujet, des interventions dans les écoles, notamment avec des sportives de haut niveau qui vont témoigner de ce que c'est qu'être une sportive de haut niveau, du fait que c'est parfaitement conciliable avec ces changements que connaît le corps. C'est aussi la découverte de tous les sports et j'en profite pour faire le lien avec l'olympisme et donc c'est tout le programme olympique que nous déployons notamment dans les écoles tout au long de l'année et qui vise à faire connaître le plus de sports possible à tous les petits Pessacais, parce que c'est aussi cela, continuer à faire pratiquer du sport, c'est aussi faire prendre conscience à chaque Pessacais de la chance qu'il a, de la richesse qui existe sur le territoire. Dernier point qui est mis en avant par les sociologues, c'est l'influence des parents et je crois qu'il faut tous que nous en soyons conscients. Les parents, globalement, n'ont pas les mêmes exigences vis-à-vis des petits garçons et des petites filles, et cela se traduit notamment en matière sportive et à cet âge-là. L'une des réponses que nous pouvons apporter modestement, c'est de mettre en avant les sportives pessacaises de plusieurs manières, évidemment, par l'exposition, qui a été faite pour mettre en avant les sportives pessacaises de différentes disciplines, parfois de disciplines vécues, connotées comme étant masculines, mais aussi mettre en avant des sportives de haut niveau que nous avons la chance d'avoir à Pessac avec le handball, pour montrer précisément que cette représentation de femmes sportives de haut niveau existe et que cela puisse justement donner envie aux petites filles de continuer le sport, que ces modèles-là puissent les inspirer.*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui indique : *« Un mot sur les relations du CCAS avec la Maison de Simone. Nous leur attribuons... Alors effectivement les subventions ne sont pas transparentes, parce que c'est voté en Conseil d'administration du CCAS et comme vous le savez, ce n'est pas ouvert au public. Néanmoins vous avez des collègues qui peuvent vous donner ces informations, puisqu'il y a deux collègues qui y assistent régulièrement. Nous versons 5400 euros par an à la Maison de Simone, et nous avons mis surtout à leur disposition un logement supplémentaire en juillet 2022 qui leur permet d'accueillir deux familles supplémentaires. Sur notre territoire, elles peuvent accueillir 7 familles avec enfants. Elles produisent un accompagnement formidable avec une psychologue et une éducatrice. Donc nous répondons au niveau du CCAS à toute demande particulière qui pourrait émerger. Nous sommes également le relais si jamais il y a un souci à l'école. Avec mon collègue Emmanuel MAGES, nous intervenons immédiatement pour mettre à l'abri des enfants qui seraient victimes également de violences. Nous sommes de manière régulière très attentionnés vis-à-vis de cette association. Juste un petit mot sur la Maison de l'Accompagnement qui a ouvert ses portes en février 2023, qui accueille à peu près 100 personnes, soit qui sont victimes de maladies de pathologie évolutive chronique, soit les aidants, effectivement. Nous avons une attention particulière pour les personnes, les proches, familiaux ou soignants qui accompagnent ces personnes.*

Il y a beaucoup de femmes qui sont accueillies, 90 % des personnes accueillies sont des femmes. Il y a onze femmes qui sont à l'accueil de cette Maison de l'Accompagnement et un homme. Il y a donc au niveau des animateurs, puisque nous proposons un certain nombre d'ateliers occupationnels, avec cuisine, réflexologie, sophrologie, tout est fait pour apaiser la souffrance que peuvent avoir ces personnes-là, aussi bien les personnes malades que les proches. Nous accueillons aussi un certain nombre de seniors qui ont des pathologies effectivement évolutives et leurs aidants qui sont souvent fragilisés et en souffrance. C'était ce que je pouvais dire sur la Maison de l'Accompagnement qui rencontre un vif succès. Nous montons en puissance en termes effectivement de capacité d'accueil et il y a également deux jours qui sont occupés au sein de cette Maison de l'Accompagnement par les trois directions du CCAS, pour accueillir différents publics suivant les thématiques qui sont abordées par ces directions. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui déclare : « *Merci M. le Maire. Je voulais faire un petit focus sur la santé. Le rapport le rappelle, l'égalité femmes hommes est la grande cause dans les mots du quinquennat et le volet santé la deuxième thématique en ce qui concerne la santé des femmes. Alors même si la santé, nous le savons, ce n'est pas une compétence communale, nous avons néanmoins une forme de politique de santé au niveau de la municipalité à destination des femmes plus précisément par Octobre Rose, dixième édition qui a de plus en plus de succès, où nous arrivons à mobiliser, à sensibiliser les femmes sur le dépistage du cancer du sein. Je rappelle, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent de la femme. En France, c'est 52 000 nouveaux cas, 12 000 décès, c'est donc vraiment une importante pathologie pour laquelle chaque année nous faisons des efforts avec nos partenaires pour sensibiliser les femmes à se faire dépister. Et la deuxième grande action, nous avons eu la chance d'avoir le Bus du Cœur des femmes deux années consécutives, où nous avons permis également à des femmes de toutes conditions socio-économiques, même si le but était vraiment d'aller rechercher les femmes qui étaient loin de parcours de soins et qui n'étaient pas en lien avec leur santé. Au final, nous avons pu dépister entre 200 à 300 femmes, dont deux femmes, je ne vais pas raconter l'histoire, nous avons sauvé leur vie. Enfin, un nouveau point que je voulais également rappeler, le Bus du Cœur des femmes ne vient pas en 2024, néanmoins, nous sommes en train de travailler sur une journée de dépistage des maladies cardiovasculaires et gynécologiques chez les femmes, en lien avec ce que nous avons en matière de forces vives au niveau sanitaire, qui sont le CHU Haut-Lévêque et le pôle de cardiologie du CHU Haut-Lévêque. Au niveau de la santé, beaucoup d'efforts sont faits par la municipalité à destination des femmes, justement, pour les sensibiliser aux maladies chroniques et pour les sensibiliser à leur santé en général. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup Mme LOUNICI. J'en profite pour dire que le Bus du Cœur des femmes que nous avons accueilli deux fois avait été incendié au moment des émeutes, ce qui est quand même ahurissant, comme beaucoup d'ailleurs de tout ce qui s'est passé pendant cette période, comme tout ce qui s'est passé pendant cette période, et fort heureusement, grâce à l'ensemble des mécènes, un autre Bus du Cœur des femmes a pu être rétabli, a pu être construit et doté des mêmes dispositifs de santé que celui du bus initial. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui dit : « *Je vais conclure sur cette égalité femmes-hommes, qui est très importante en effet à l'école. Je pense que c'est vraiment le laboratoire initial pour l'enseignement de cette égalité au plus près des enfants, que ce soit la petite enfance ou l'enfance, parce que même dès la petite enfance c'est important également et nous essayons régulièrement de recruter des thérapeutes ou des professionnels de la petite enfance comme de l'enfance, qu'ils soient masculins et féminins, pour justement ne pas genrer les métiers, dégenrer la pratique et la vision que nous avons de ces métiers-là.*

Peut-être vous rappeler, comme l'a dit Madame BRIDIER, que c'est la quatrième année qu'un service civique est à l'école Montesquieu, très important, un service civique orienté sur l'égalité fille-garçon, puisque c'est très important dans ces quartiers, mais également elle essaime sur l'ensemble des quartiers de la Ville, parce qu'elle est basée sur Montesquieu, mais elle essaime également sur les autres accueils périscolaires. Savoir aussi que le PEDT que je vous ai présenté il y a quelques années, dans les trois axes, il y a un axe d'égalité filles-garçons et de la lutte contre les discriminations. Nous sommes en plein dedans, c'est cette année, avec les Jeux olympiques en plus, puisque c'est promouvoir aussi la gent féminine, avec le fil rouge de la transition écologique. Je vais parler un peu de tous les rapports que nous avons faits jusque-là, puisqu'il y a également tout ce qui est le travail sur la ressource humaine, comme nous pouvions le dire, donc la transition écologique. Ce qui est très important aussi, c'est que, dès l'enfance, nous travaillons aussi sur le sujet du CME, mon collègue aurait peut-être pu le dire, c'est également un sujet que nous avons abordé, l'égalité fille-garçon dans les cours. Dans toutes les constructions et dans toutes les pratiques que nous avons au périscolaire, cela fait partie du projet pédagogique des accueils périscolaires de travailler sur la cour, la cour est ouverte à tous, quel que soit le positionnement central ou pas de la pratique du sport, il n'est pas du tout genré et que maintenant il y a de moins en moins de ballons dans les cours de récréation, justement pour éviter cette progression un petit peu masculine de la pratique sportive footballistique. Nous voyons bien que ce travail, qui est essentiel, est énormément porté par l'ensemble des animateurs et animatrices. Nous essayons également que l'ensemble de ces répartitions dans nos accueils périscolaires soient à répartition moitié-moitié de filles et de garçons, que ce soit dans des postes d'animation ou des postes de responsabilité, parce que c'est également la possibilité que les enfants voient qu'on peut produire et qu'on puisse être une femme aussi à responsabilité, avec des responsabilités dans un accueil périscolaire. Beaucoup de choses sont donc faites dans les écoles, ne vous en inquiétez pas. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui ajoute : « *Je ne m'en inquiétais pas du tout, M. MAGES. Justement, je ne sais pas si vous avez bien écouté mes propos, je faisais un focus sur l'école de Montesquieu concernant les services civiques, et ma question était de savoir si ce travail, que je saluais, serait étendu dans les autres écoles pessacaises, cela paraissant judicieux, notamment sur le périscolaire et associer également les parents, voir comment nous pouvons associer également les parents dans ces démarches. Je ne m'en inquiétais pas du tout. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui déclare : « *J'ai remercié à la fin de la présentation les deux personnes de la DDSU et les services, je voulais aussi remercier mes collègues, au vu des réponses que vous avez apportées, vous avez montré aussi votre implication dans cet engagement que nous avons dans ce combat pour l'égalité femmes-hommes dans la Ville. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup. Alors à mon tour de remercier l'ensemble des collègues, mais également les deux rédactrices principales que sont Géraldine KOWALSKI-JUDITH et Stéphanie MARTIN du PUYTISON. J'en profite pour remercier également Jérémie LANDREAU quand il a présenté le rapport de développement durable, avec ses principaux rédacteurs que sont Nelly COSTE et Frédéric ARNAUD et l'ensemble des services qui ont pu contribuer également à alimenter ce rapport. Je tiens à remercier pour les trois rapports que nous avons entendus l'ensemble des rédacteurs administratifs et des porteurs également en tant qu'élus. Merci beaucoup. Sur le sujet, alors Mme BRIDIER, je ne vais pas relever la petite pique que vous avez cru bon de vouloir m'adresser tout à l'heure. Je pense que vous sortez cela tout à fait du contexte. Sur le moment, je n'ai pas eu l'impression que vous étiez particulièrement choquée par ce que j'avais dit. J'invite tous ceux qui auraient quelques doutes à réviser tout simplement la vidéo qui doit être encore disponible sur YouTube. Merci beaucoup pour cet engagement.*

La Ville de Pessac, effectivement, est exemplaire, et nous avons pu voir, à certains niveaux, elle l'est nettement plus que la Métropole dont nous avons pu parler vendredi dernier. Je pense qu'il serait intéressant, Mme BRIDIER, que vous tourniez vos regards vers la collectivité au sein de laquelle vous travaillez, parce que vous la connaissez tout simplement. En l'occurrence, je pense que Madame BRIDIER est toute une, elle n'a pas une responsabilité différente vis-à-vis de son engagement pour l'égalité femmes-hommes ici et à la Métropole. Je ne me trompe pas ? Merci beaucoup à tous. Rapport suivant. »

Délibération votée DEL2024_003

Mme Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil municipal ou au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire, recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations pour corriger les inégalités.

Les données présentées concernent l'année 2022 ou l'année scolaire 2022/2023 selon le fonctionnement des directions.

Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines de la collectivité, le rapport de situation expose les données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, durée et organisation du travail, embauches et départs, promotions...), à la formation, aux conditions de travail, aux congés.

Globalement, au sein des services du CCAS et de la Ville de Pessac, on comptabilise 76 % de femmes (dont 92 % au CCAS), ce qui est supérieur à la moyenne nationale 61 % FPT. Par ailleurs, à la Ville de Pessac, les femmes sont en majorité sur les postes de direction (55 % de femmes soit 21 femmes sur 38 personnes).

La seconde partie recense les actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité Femmes-Hommes.

Ainsi, on peut citer des projets récurrents et/ou évènementiels comme à la Direction des Sports avec l'organisation de la journée internationale des droits des femmes autour du 8 mars, au CCAS avec les opérations « Octobre rose » pour la lutte contre le cancer du sein et le Bus du cœur, à la Direction de la Culture à travers la lecture publique, à la Direction de la Jeunesse qui conduit à de nombreuses actions.

En 2022 de nombreux projets ont vu le jour comme avec la Direction de la Petite Enfance (formation à l'égalité filles garçons lors de la journée des professionnels), avec la Direction de la Jeunesse (concours d'art urbain dans le cadre des Vibrations Urbaines), la Quinzaine de l'égalité.

La DDSU est à présent bien identifiée comme la Direction ressource pour accompagner les services sur cette question.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 12 mars 2012,
Vu la Loi du 4 août 2014 et plus précisément son article 61,

Vu la présentation au Comité Social Territorial en date du 30 janvier 2024,

- de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes-Hommes pour l'année 2023.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2024 004 Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2024 - Débat

Madame GRONDIN déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Comme chaque année dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, il convient de vous présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires. Le présent rapport vient préciser les perspectives pour l'année 2024, qui seront consolidées lors de l'adoption du compte administratif et du budget primitif au mois de mars. Nous allons évoquer les principales orientations budgétaires de l'exercice 2024, en termes de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement. Je vous propose une présentation en trois grandes parties. La première partie, une présentation du contexte national et des lois de programmation des finances publiques et lois de finances, une deuxième partie sur les orientations prioritaires de la Ville au regard de nos quatre grandes finalités pour la transition écologique et solidaire, et enfin une troisième partie avec la présentation des grands équilibres financiers.*

La première partie, le contexte national : sans surprise, un contexte national compliqué, une situation économique perturbée et un contexte budgétaire sous contrainte, malgré l'intervention de l'État. La mandature a été marquée par différents événements qui ont eu des impacts budgétaires inédits, donc la crise sanitaire, le confinement, la guerre en Ukraine, le choc sur les prix de l'énergie, la flambée du prix du pétrole, l'inflation galopante, la hausse des taux d'intérêt et sans oublier les aléas climatiques. L'État a joué un rôle important pour amortir les effets de cette crise, que ce soit auprès des ménages, des collectivités et des entreprises, en mettant en place par exemple les amortisseurs d'électricité et le filet de sécurité. Avec une dette publique atteignant les 111 % du PIB, la France se situe dans le groupe des États les plus endettés en Europe. Donc quelles sont les prévisions pour l'année 2024 de la loi de programmation des finances publiques et de la loi de finances 2024 ? Il est projeté une croissance de +1,4 %, une inflation à 2,5 %, après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023. L'inflation en 2024 devrait donc diminuer fortement sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, avec notamment une modération des hausses des prix de l'alimentation, une réduction du déficit public à 4,4 % du PIB, soit une stabilisation de la dette publique dans le PIB à 109,7 % pour 2024. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et la loi de finances 2024 ont un double objectif, la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public. Ce qui implique une forte incitation à la maîtrise des dépenses publiques par les collectivités. Comment cela se traduit pour les collectivités ? Pour la première fois, la loi de finances définit un objectif collectif d'alignement de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur celle de l'État de 2023 à 2027, à savoir un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités moins rapide que l'inflation, soit -0,5 % par rapport à l'inflation prévisionnelle, ce qui donne 2 % pour 2024, 1,5 % pour 2025, 1,3 % pour 2026 et 1,3 % pour 2027. Les autres mesures pour les communes sont une augmentation de près de 320 millions d'euros du montant de la dotation globale de fonctionnement, le maintien du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité. En termes de fiscalité, il y aurait une revalorisation des valeurs locatives de 3,9 % contre 7,1 % en 2023, le report de deux ans du calendrier de révision des valeurs locatives, la possibilité donnée aux communes d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En termes de transition écologique, le Fonds vert est renforcé avec un montant de 2,5 milliards d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 570 millions d'euros avec un fléchage sur la transition écologique, et à noter également cette nouveauté introduite par la loi finance, l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de faire figurer en annexe du compte administratif un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cela ne constituera pas une nouveauté pour nous, puisque depuis

trois ans maintenant, nous avons mis en place une démarche de budgétisation verte, comme quoi nous sommes un petit peu visionnaires.

La deuxième partie concernant Pessac, quatre finalités, quatre engagements. Cette présentation du rapport d'orientations budgétaires avec sa nouvelle structuration traduit l'affirmation de la Ville au regard de ses objectifs de développement durable. La présentation s'articule autour des quatre grandes finalités pour une transition écologique et solidaire à Pessac, qui sont pour rappel, les quatre finalités : mieux vivre la vie ensemble, nature et biodiversité, climat et mode de production et consommation durable. Alors cette présentation fait écho à notre démarche de budget vert qui permet de mesurer, pour rappel, la contribution de la Ville aux 17 objectifs de développement durable. Cela se traduit par une prise en considération systématique et globale de la transition écologique dans tous les domaines d'intervention de la Ville. Pour cette nouvelle présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, nous avons donc décliné l'action municipale autour de nos quatre finalités, quatre engagements. L'engagement numéro 1, renforcer la qualité du lien social, promouvoir les échanges, la solidarité pour une Ville tolérante et bienveillante envers celles et ceux qui en ont le plus besoin au regard des défis climatiques. Cet engagement rassemble les ODD autour de l'éducation, la réduction des inégalités, de la pauvreté, la lutte contre toutes les formes de discrimination ou encore l'amélioration des réseaux et des infrastructures de la Ville. Cet engagement se décline autour de quatre axes principaux. Le premier axe, renforcer la cohésion sociale et la solidarité, plusieurs actions pour y répondre. Cela va par exemple en lien avec le CCAS de l'amplification de la distribution de Pass' senior sur 2024 afin de réduire l'isolement social de cette population, à la programmation des vibrations urbaines, à la création d'un festival de jazz en 2024, au développement d'équipements sportifs de proximité. À noter également pour 2024 la mise à l'étude de la reconstruction de la plateforme France Services suite à sa destruction à l'été 2023, un renforcement des effectifs de la police municipale pour conforter la brigade de nuit et la reconstruction du poste de police Arago-Châtaigneraie. Le deuxième axe, développer des mobilités douces, avec la poursuite de la déclinaison du plan vélo, je ne vais pas revenir en détail, la création de nouveaux itinéraires cyclables, la mise en place d'un prêt de vélo électrique aux agents de la Ville pour leur déplacement domicile-travail et professionnel. Un troisième axe : permettre l'épanouissement individuel et collectif avec la candidature de Pessac au réseau français des villes santé, la poursuite de la mise en œuvre des accueils et projets inclusifs, avec la sensibilisation des enfants à la différence, le maintien du recrutement des accompagnants des élèves en situation de handicap dans nos centres de loisirs et au cours de la pause méridienne, un accueil spécifique d'adolescents porteurs de handicaps au sein de Pessac Animation et bien d'autres projets. Enfin le quatrième axe : promouvoir une citoyenneté active et innovante avec la mise en place d'une mission participation citoyenne pour accroître la part de la population à la co-construction des projets avec la mise en place des conseils de proximité, des ateliers « J'agis pour mon quartier » ou encore le budget participatif doté d'une enveloppe de 400 000 euros pour 2024.

Engagement numéro 2 : lutter contre l'érosion de la biodiversité en promouvant la protection des espaces naturels, publics ou privés et en visant un objectif zéro artificialisation nette. Cet engagement rassemble les ODD autour de la nature et de la biodiversité. Il s'articule également autour de quatre axes. Le premier axe, lutter contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols, donc la poursuite de la végétalisation des cours d'école, la désartificialisation de l'espace public avec la volonté d'accélérer la végétalisation des cours d'école. Le deuxième axe, maintenir et renforcer la biodiversité en ville avec la plantation d'arbres, le développement de niches écologiques dans les parcs et les jardins, mais aussi de façon plus globale sur l'ensemble des projets d'aménagement de la Ville. Le troisième axe, agir en faveur de la cause animale avec la poursuite de la mise en œuvre des actions prévues au plan d'action 2020-2026. Cet engagement soutenu en faveur de l'amélioration de la condition animale a été récompensé par la quatrième place de la Ville de Pessac au classement « Une ville pour les animaux 2023 » de l'association L214. Enfin le quatrième axe : lutter contre le gaspillage et les sources de pollution des eaux, avec de nombreuses actions de sensibilisation et de protection de la ressource en eau.

Engagement numéro 3 : s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique en visant la neutralité carbone en 2050 et en faisant de Pessac une ville laboratoire en matière d'exemplarité. Cet engagement rassemble les ODD autour du climat et des énergies renouvelables. Ils s'articulent autour de quatre axes. Le premier axe, réduire l'usage des énergies fossiles. La Ville va porter ses efforts sur tout ce qui concerne les travaux d'isolation et d'économie d'énergie, que ce soit auprès des propriétaires pessacais, dans le cadre du PIG, ou dans le cadre du PRU de Saige et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. À noter également la déclinaison dès 2024 du plan LED et éclairage intelligent par la rénovation et la modernisation de notre parc d'éclairage public. Le deuxième axe : valoriser et développer les énergies renouvelables. Nous pouvons citer par exemple le projet de zone d'accélération des énergies renouvelables avec l'identification de l'ensemble des sites sur le territoire. Le troisième axe : améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et sites sportifs. C'est un axe plutôt récurrent avec nos enveloppes annuelles de maintenance et d'entretien de nos bâtiments, avec l'aboutissement également de l'audit des bâtiments sur 2024 qui permettra le déploiement d'un plan d'action de rénovation et d'isolation. Enfin, le quatrième axe, atteindre la neutralité carbone en 2050, à l'étude en 2024, d'un réseau de chaleur avec production en biomasse pour les équipements publics du site de Bellegrave, mais également un plan photovoltaïque visant à équiper 34 bâtiments municipaux.

Nous arrivons au quatrième engagement : promouvoir un mode de production et de consommation responsable. Cet engagement rassemble les ODD autour de la prévention des risques pour la santé, de l'alimentation et des systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables. Il s'articule autour de quatre axes. Premier axe : systématiser l'approche éco-responsable pour 100 % des dépenses publiques. Nous retrouvons le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables qui permet de renforcer cette approche et avec elle notamment un bilan des actions qui sera présenté chaque année en Conseil Municipal. Le deuxième axe : pour une alimentation saine et durable. Alors par l'intermédiaire de notre contrat passé avec notre délégataire concernant la restauration collective, dans lequel la Ville a fixé ses exigences, à savoir un minimum 60 % de produits durables, dont 40 % de bio dès septembre 2024, puis 50 % de bio à compter de septembre 2025, 60 % d'achats en circuit court sur toute la durée du mandat. À noter par ailleurs la candidature de la Ville au label Assiette verte pour la place de choix donnée aux protéines végétales dans son offre. Territoire label bio depuis 2016, la Ville est maintenant Première Fourchette grâce aux engagements pris pour augmenter significativement sa part bio dans la restauration et devrait obtenir la Deuxième Fourchette dès 2025 avec un pourcentage de bio supérieur à 35 %. Le troisième axe : favoriser l'activité physique et de bien-être pour tous dans un environnement apaisé, avec la rénovation complète du skate-park permettant d'accueillir des compétitions de niveau national, voire international, et les vibrations urbaines. La réception est prévue courant 2024. Le quatrième axe : encourager le recyclage et le réemploi des matériaux. Nous pouvons citer en exemple le projet de la Maison de la Musique et des Arts de Pessac qui sera volontairement positionnée dans un bâtiment de la Ville à la place de la CPAM et du Trésor public pour éviter d'artificialiser de nouveaux sols. Cet équipement accueillera les deux écoles de musique pessacaises, regroupées en une seule association, et l'Artothèque. Ces quatre engagements nous permettent de mener une action cohérente et complémentaire au regard des 17 objectifs de développement durable, permettant de répondre aux enjeux climatiques certes, mais aussi environnementaux et sociétaux. Tout le jeu est donc de trouver le juste équilibre, de marcher sur nos deux jambes, mais aussi de maîtriser les grands équilibres financiers.

Dans un contexte de crises successives depuis 2020, nous pouvons nous satisfaire du maintien de la situation financière saine de la Ville. Notre gestion rigoureuse et dynamique des finances de la Ville fait qu'aujourd'hui nous pouvons maintenir un haut niveau de service public à la population, poursuivre notre programme d'équipement public, le tout sans augmentation des taux d'imposition communaux, malgré un contexte budgétaire contraint. Ce n'est pas le cas de tout le monde. En 2023, nous avons bien vu que de nombreuses villes ont dû augmenter le taux communal de la taxe foncière pour maintenir leur niveau de service. Ce sont, encore une fois, les propriétaires qui ont payé le plus fort, mais pas chez nous.

Nous allons poursuivre dans cette voie en 2024, sachant que 2024 est l'année de nombreux projets, particulièrement des projets d'équipements publics, avec la piscine Cazalet et la rénovation extension de l'école Georges-Leygues. Alors, nous serons en 2024, sur une année record en termes de dépenses d'investissement, ce qui nécessitera des financements. Le fait de bénéficier d'une situation financière saine et d'un endettement très faible constitue un avantage majeur pour la négociation auprès des établissements bancaires pour mobiliser des emprunts à des taux préférentiels.

Comment tout cela s'équilibre ? Nous allons rentrer un peu plus dans le détail. Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement, tout d'abord les recettes. Les produits fiscaux constituent la principale recette dans le budget de la Ville, près de 80 % des recettes totales. En matière d'imposition directe, la Ville perçoit la taxe d'habitation uniquement sur les locaux professionnels, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Pour les recettes fiscales, les prévisions, nous notons une progression essentiellement liée à la dynamique des bases fiscales, donc, comme j'ai pu le dire au début, avec une évolution forfaitaire de 3,9 % des bases en 2024. À noter également les recettes supplémentaires attendues sur 2024 à hauteur de 200 000 euros suite à la majoration de 20 à 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une légère baisse des taxes additionnelles aux droits de mutation estimée à 2,9 millions d'euros au lieu de 3 millions d'euros en 2023. Nous avons les dotations qui représentent 15 % du budget total. Il est prévu une augmentation de 200 000 euros de la dotation globale de fonctionnement pour un montant total de 8,3 millions d'euros. Enfin les autres recettes, une stabilisation des produits de gestion courante et des produits de service. En résumé, des recettes de fonctionnement en hausse, principalement du fait de la dynamique des bases fiscales et de leur revalorisation annuelle, ce qui ne relève pas d'une décision de la Ville. De notre côté, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux de la taxe foncière et ce depuis 2014. Nous avons même décidé fin 2021 de délibérer en faveur d'une exonération de la taxe foncière pour travaux de rénovation énergétique sur les logements anciens. Cela donne donc en chiffres une fiscalité locale estimée à 62,5 millions d'euros, les dotations et participations à 11,9 millions d'euros, les produits de service des domaines à 2,7 millions d'euros, les produits de gestion courante à 700 000 euros et les atténuations de dépenses à 300 000 euros. Concernant les dépenses de fonctionnement, les orientations pour 2024 portent sur une optimisation des dépenses de fonctionnement afin de préserver l'épargne de la commune dans un contexte inflationniste. Une recherche d'économie systématique a été opérée permettant une réduction des dépenses de charges courantes, nous pouvons citer le plan Écocité par exemple, les charges financières pour les emprunts à venir pèseront de manière plus sensible au regard des taux d'intérêt plutôt à la hausse. Les tendances pour 2024 : globalement le poids des charges à caractère général diminue d'environ 20 %, le poids de la masse salariale augmente d'un point tout en représentant moins de la moitié des dépenses et les autres postes de dépenses restent relativement stables. La masse salariale pèse pour 49 % de nos dépenses de fonctionnement. L'augmentation de son volume s'explique par des facteurs externes et internes, les facteurs externes, qui ne dépendent pas d'une décision de la Ville, concernent l'augmentation de cinq points d'indice au 1^{er} janvier 2024, l'augmentation du SMIG, la nouvelle bonification indiciaire versée aux agents pour les cinq nouvelles écoles inscrites dans un quartier prioritaire de la ville. Concernant les facteurs internes : indexation d'une part du régime indemnitaire des agents de la Ville sur l'inflation, avancements de carrière, l'effet GVT, le renfort des moyens de la police municipale. Concernant les charges à caractère général, elles se réduisent du fait de la baisse des prix unitaires des fluides, notamment pour l'électricité et le gaz. Cette réduction est due également à tout le travail de recherche d'économie systématique mis en place dans le cadre du plan Écocité, dont nous commençons à évaluer les résultats concrets. Les charges de gestion courante seront en hausse par rapport à 2023, notamment pour maintenir le niveau de subvention de 6 millions d'euros du CCAS, en hausse depuis la dernière décision modificative de 2023. La Ville maintient d'une façon générale l'enveloppe des subventions aux associations qui représente plus de 3,4 millions d'euros.

Concernant les charges financières, actuellement elles sont très faibles, elles augmenteront significativement lors de la phase de mobilisation des emprunts en 2024, mais tout en restant dans des proportions raisonnables et à des niveaux acceptables pour maintenir des ratios financiers favorables. En résumé, une évolution totale des dépenses de fonctionnement inférieure à 2 %, nous sommes donc en total alignement avec les obligations de la loi de finances 2024. Concernant les dépenses et les recettes d'investissement ; les dépenses, donc l'exercice 2024 sera marqué, comme je l'ai dit, par un niveau record de dépenses d'investissement avec plus de 43 millions d'euros, dont 3 millions d'euros de report. Cela s'explique par le fait que nous entrons dans la phase de réalisation des travaux de nos deux projets, que sont la piscine et l'école Georges-Leygues, mais aussi la conception de la Maison de la Musique et des Arts de Pessac. Nous retrouvons l'ensemble des autorisations de programme pour un montant total de plus de 13 millions d'euros de crédit de paiement sur 2024, et le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,4 million d'euros en 2024, ce qui est très faible. Le financement de l'investissement : comment allons-nous financer tout cela ? Tout d'abord, par notre épargne : après une amélioration de notre épargne de gestion en 2022, elle s'est réduite significativement en 2023 sous l'effet de la hausse inédite des fluides. Tout l'enjeu sur les années à venir est de préserver les marges d'épargne pour continuer d'investir, avec un recours à l'emprunt qui n'affecte pas durablement la santé financière de la Ville, donc un financement par l'emprunt. Pour rappel, depuis 2017, la Ville n'a plus eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement. Fin 2023, la Ville a contracté deux emprunts pour un montant total de 10,5 millions d'euros qui seront mobilisés en 2024 au gré de l'avancement des projets d'équipement. À noter que ces deux prêts sont qualifiés de prêts verts ou à impact par les établissements bancaires qui les ont accordés, car ils répondent à des opérations qui comportent des objectifs de performance énergétique. La Ville a également conventionné avec la Banque des Territoires sur le principe d'un financement Intracting pour le financement d'actions de performance énergétique, concernant ici notre programme de relamping LED des candélabres d'éclairage public, avec un taux fixe particulièrement avantageux en ces temps de 2 %. En 2024, il est envisagé, en fonction de l'avancée des travaux des nouveaux emprunts d'un niveau compris entre 12 et 14 millions d'euros. Concernant les autres recettes, 3 millions d'euros attendus composés du fonds de compensation de la TVA et reversement de la taxe d'aménagement par Bordeaux Métropole et également des subventions d'équipement notifiées à hauteur de 600 000 euros pour 2024, plus les 500 000 euros de subventions reportées. En résumé, nous passons d'une moyenne annuelle de 12,5 millions d'euros d'investissement sur le mandat précédent à plus de 20 millions d'euros pour le mandat en cours, 75 millions de dépenses d'équipement sur le mandat précédent contre une projection de près de 120 millions d'euros sur ce mandat. Alors des dépenses indispensables en faveur de la transition écologique et solidaire, rénovation énergétique de nos bâtiments publics, végétalisation, désartificialisation, nouveaux équipements publics. Alors une nouvelle dette certes, mais une dette 100 % verte. Pour conclure, la Ville de Pessac poursuit ses ambitions, que ce soit au niveau des services proposés aux Pessacais, qu'à la réalisation de projets d'équipements majeurs pour notre territoire. Cela est possible grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, moins 2 % d'évolution en 2024, nous permettant de garantir une épargne suffisante afin de préserver nos marges de manœuvre pour continuer d'investir, avec un recours à l'emprunt qui n'affecte pas durablement la santé financière de la Ville, mais aussi sans augmentation des taux d'imposition communaux. Certes, le profil de la dette va sensiblement se modifier au cours des années à venir et les ratios vont évoluer à la hausse, tout en demeurant en dessous des seuils d'alerte recommandés par la Chambre régionale des comptes. Ne pas oublier que cette dette certes augmentera, mais qu'elle est favorable à la transition écologique et solidaire. Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de la direction générale dont particulièrement le DGS Yvan BREGEON, les équipes de la direction des finances du Pôle Territorial Sud, particulièrement Marie-Caroline VERMAUT et Natacha GORALCZYK et enfin la direction de la Com pour le support, Véronique BOLOT. Merci à tous, je reste à votre écoute pour les questions. »

Monsieur Le Maire dit : « *Merci Stéphanie GRONDIN. Je vous remercie pour cette présentation toujours très claire, et je m'associe évidemment aux remerciements que tu as adressés, aussi bien au directeur général des services et aux services qui ont contribué à alimenter ce rapport, et bien sûr à Marie-Caroline VERMAUT et à Natacha GORALCZYK pour le travail qui a été mené, pointu, que nous avons pu, comme d'habitude, réaliser en bonne intelligence, et la direction de la communication qui, pour ce rapport-là, comme pour les trois précédents, a été particulièrement mise à contribution. Je trouve qu'il y a des rapports de plus en plus agréables à lire dans la forme, le fond est bien sûr de qualité, mais la forme est également essentielle pour faire passer le message. Je mets au débat.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *M. le Maire, chers collègues. La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires est toujours un moment important pour les collectivités. Elle doit permettre d'identifier clairement les orientations, les marqueurs des politiques qui sont menés. Le rapport que vous nous présentez aujourd'hui ressemble comme deux gouttes d'eau au rapport de développement durable qui nous a été présenté plus tôt dans ce Conseil. Même communication sur une sélection de vos réalisations, à coup de zoom, qui sont là pour décliner votre budget vert. C'est facile à lire, il y a peu de chiffres et on perd la vision globale et stratégique de vos orientations. En redondance avec le rapport développement durable, vous consacrez quinze pages au budget vert et aux quatre finalités pessacaises sans donner d'évaluation budgétaire, ni indiquer notamment la part de Bordeaux Métropole, malgré le degré de mutualisation de services et d'activités, le poids de ses compétences, par exemple pour les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables, ou pour le vélo. Seuls les montants de deux ou trois équipements ou du plan LED sont indiqués à ce stade. C'est peu pour avoir une vision budgétaire, une vision pluriannuelle de vos engagements financiers. Il faut patienter jusqu'à la page 44 sur 47, en dehors des 10 pages d'annexe. Quant à votre budget vert, il est vraiment le vôtre, au sens où vous l'avez conçu à partir des 17 indicateurs de développement durable de l'ONU, comme une spécialité pessacaise, plutôt lourde, avec 169 cibles. Certes, vous mettez en avant l'accompagnement de l'AFNOR pour élaborer votre référentiel et les résultats de la première évaluation sont sur le site de la Ville, mais on n'en sait guère plus. Depuis 2019, de nombreuses collectivités ont fait d'autres choix pour un budget vert, un budget climat, en recourant par exemple à la méthodologie I4CE qui fait apparaître notamment les dépenses favorables à la transition écologique, mais aussi les dépenses critiques qui vont à son encontre. Les dépenses vertes, les dépenses brunes. Le bilan publié fin 2023 par I4CE met en avant dans les facteurs de succès, la transparence sur la méthodologie utilisée. Au-delà des choix de chaque collectivité, c'est ce qui paraît le plus important, ainsi que d'avoir un outil pérenne et partagé, au-delà de la seule collectivité. Un budget vert, mais pour une vision de l'écologie sans le social, puisque c'est votre vision de l'écologie, comme vous l'avez déclaré récemment, M. le Maire à Sud-Ouest. Paradoxal, alors que votre budget vert se réfère au développement durable, non pas seulement à l'environnement, mais aussi aux solidarités. Paradoxal, mais finalement assez conforme à vos choix revendiqués d'être un écologiste de droite. Ce Conseil Municipal va être l'occasion de revenir sur votre décision de fermeture du centre social de Haut-Livrac Alouette après avoir baissé sa subvention, comme celle des deux autres centres sociaux de Pessac de 14 % l'an dernier. Certes, pour ces deux autres centres, vous avez remis pour 2024 leur subvention au niveau de 2022. Mais c'est insuffisant en regard de la progression de leur charge salariale, de la croissance des besoins des habitants, malmenés par l'inflation, le coût de l'énergie, de l'alimentation, etc. Autre choix peu social et qui concerne aussi les classes moyennes, celui de continuer à activer le levier du coût des services publics, puisque vous ne touchez pas aux impôts, vous le rappelez toujours avec beaucoup d'insistance. Vous rappelez que la Ville a gelé l'évolution des tarifs des services municipaux jusqu'en 2021 et vous annoncez une remise à niveau des grilles tarifaires au regard de l'inflation sans qu'on ait plus de précision dans ce rapport. Et pourtant, vous l'avez redit, Mme L'Adjointe, vos recettes fiscales sont dynamiques, elles continuent de croître, sous l'effet notamment de la revalorisation des bases fiscales par l'État. La dotation globale de fonctionnement de l'État progresse depuis 2021. Pessac devrait bénéficier d'un complément.*

Les charges à caractère général diminuent avec la baisse des prix d'électricité et du gaz. Vous avez donc les moyens d'avoir d'autres priorités que d'investir dans le super équipement aquatique de Cazalet à 35 millions d'euros ou peut-être moins selon le coût final de la dépollution. Vous indiquez de toute façon 29,1 millions d'euros en autorisation de programme, mais qu'intègre cette enveloppe ? Sur vos choix pour le climat et la biodiversité, ils ont donc été déjà commentés à travers le rapport développement durable. Une enveloppe pluriannuelle de 6 millions d'euros est consacrée à la rénovation des écoles et à la végétalisation des cours. Sur les trente écoles de Pessac, sept font partie des dix-sept bâtiments les plus énergivores de la Ville, cela avait été mentionné l'an dernier, et pour être efficaces en termes de confort et d'économie d'énergie, leurs rénovations doivent être globales, suffisamment performantes. À quel rythme se feront-elles ? Pour la végétalisation des cours d'école, vous étiez jusqu'à présent sur le rythme d'une école par an. Pour finir, il n'y a pas que le contexte national macroéconomique et la loi des finances à évoquer pour situer vos orientations budgétaires et votre revendication de choix ambitieux en matière de développement durable. Il faut évoquer les premiers pas du gouvernement Attal. Ils sont marqués par toute une succession de choix désastreux pour l'éducation, le logement social avec le détricotage de la loi SRU, la protection de l'environnement et la santé publique avec la suspension du plan Écophyto pour réduire l'utilisation des pesticides, la transition écologique, puisque le Premier ministre a déclaré vouloir faire rimer le climat avec la croissance, une belle illustration de l'écologie revue par la droite, le déni des limites de la planète et de ses ressources, le retour de la vieille formule de Nicolas Sarkozy : « L'environnement, ça commence à bien faire », qui visiblement fait encore de l'usage. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Merci M. le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Le rapport d'orientations budgétaires vise logiquement à éclairer le chemin financier qui s'ouvre à Pessac en amont du compte administratif et du budget primitif pour l'année 2024. Ce chemin est évidemment conditionné par des éléments exogènes internationaux et nationaux, mais également par des éléments endogènes, propres à la gestion et aux choix opérés par la majorité municipale. Je présenterai de façon assez classique nos remarques sur les recettes, puis les dépenses, et singulièrement sur la stratégie d'investissement et l'évolution de la dette. Nous ne nous appesantirons pas sur le contexte international, notamment sur le volet géopolitique, même s'il a été évoqué, mais un chiffre peut-être, pour prendre conscience de la singularité de l'année 2024, qualifiée parfois de super année électorale, quelques 4,1 milliards de personnes, soit 51 % de la population mondiale, seront concernées par des scrutins, plus ou moins libres, États-Unis, Inde, Russie, des élections qui ne seront peut-être pas sans conséquence sur la croissance, la balance commerciale, l'inflation, l'énergie, espérons que ce ne soit pas le cas, mais il y a quand même un fort contexte d'instabilité, en tout cas d'insécurité. Une référence rapide aux éléments nationaux aussi, avec, c'est dommage que cela n'ait pas été évoqué, mais une révision des perspectives de croissance assez conséquente, 0,6 % selon l'OCDE, 0,8 % selon le consensus autour duquel semble atterrir Bercy et en tout cas loin des 1,4 % espérés et annoncés selon le PLF et ce qui a été repris dans la présentation qui nous a été soumise. Ce décalage de quelques, même pas pourcentages, mais de quelques dixièmes, aura des conséquences assez importantes d'un point de vue budgétaire et ce ralentissement sera impactant aussi bien d'un point de vue économique que social. Et donc, dans ce contexte d'incertitude assez conséquent, Pessac dispose néanmoins de la chance de bénéficier d'une certaine protection, sinon sur son volet dépenses, tout du moins sur ses recettes. Cette protection est liée à la stabilité et à la visibilité des recettes perçues directement auprès de nos habitants, les Pessacaises et les Pessacais resteront de très loin les principaux contributeurs directs du budget de la Ville, à travers la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les effets liés à la revalorisation des bases de cette taxe foncière feront de nouveau progresser de 3,9 % leur contribution après une hausse de 7,1 % en 2023 et 3,4 % en 2022, soit une hausse cumulée de 15 % en trois ans. Soyons donc modestes quand on dit que les propriétaires ne contribuent pas plus fortement, même si ce n'est pas sous l'effet des taux, l'effet des bases est quand même significatif sur le portefeuille des ménages pessacais, tout du moins sur les propriétaires.*

Nous constatons donc que la Ville n'augmentera pas ses taux comme 85 % des communes l'ont fait l'année dernière ou comme sur une période équivalente en termes de durée la Ville voisine de l'agglomération bordelaise qui nous est la plus proche en termes de population, la ville de Mérignac. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'exprimer notre accord sur ce choix qui fait écho aux engagements que nous avons pris en 2020, il n'y a donc pas de difficulté sur ce point. Si la fiscalité directe est un élément majeur, il n'est pas le seul, et je souligne, je pense que c'est une petite coquille au passage en page 33, ce qu'a également relevé aussi notre collègue Laure CURVALE, sur le fait que la Ville indique, je cite : « avoir gelé l'évolution des tarifs des services municipaux jusqu'en 2021 et au regard du taux exceptionnel d'inflation une remise à niveau des grilles tarifaires sera étudiée. » Nous sommes bien en 2024 et l'étude a rendu depuis des conclusions assez sévères pour les familles pessacaises. Je vous rappelle donc au cas où, puisque le rapport ne semble pas avoir fait l'objet d'une actualisation depuis quelques années sur ce passage, que la part des familles a connu une hausse assez importante, et je prends souvent l'exemple de l'ALSH, 43 % d'augmentation sur les tarifs acquittés par les familles, je crois qu'on a besoin de réactualiser pour être en parfait reflet avec les décisions qui ont été prises. Autre contributeur, l'État, c'est en page 33 si vous voulez vérifier, qui fait très légèrement progresser sa DGF de 200 000 euros selon les éléments présentés dans le ROB, avec une évolution très faible de la DSU, alors que le quartier de Haut-Livrac dont nous serons amenés à reparler dans le cadre de ce conseil, repasse en géographie prioritaire. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un motif de satisfaction, cette géographie vient reconnaître la pauvreté de ce quartier, puisque les revenus sont l'unique critère de reconnaissance de ces quartiers classés en géographie politique de la Ville. Nous avons pu échanger en commission sur ce point, mais nous espérons toujours des moyens supplémentaires dans le cadre de la politique de la Ville qui ne sont pas pour le moment au rendez-vous. Une inquiétude renforcée, cela a été évoqué par notre collègue Laure CURVALE, par la décision municipale de diminuer de fait les moyens d'intervention sur le quartier en cessant de soutenir le centre social, faisant peser le risque d'un arrêt des cofinancements des autres acteurs institutionnels. C'est un sujet de préoccupation et d'incompréhension majeure lorsque l'on sait, comme vous l'écrivez vous-même dans ce rapport, je cite : « la spirale inflationniste frappe le quotidien d'une grande partie de la population, en particulier les plus fragiles, engendrant une crise sociale. » Incompréhension renforcée quand on lit dans Sud Ouest les mots de M. l'adjoint à l'égalité des chances, l'emploi, l'économie sociale et solidaire et la politique de la Ville, je cite de nouveau : « Nous allons mettre beaucoup plus de moyens », ils sont invisibles dans ce rapport, préoccupations renforcées également quant à la suite de l'article : « une structure opérationnelle devrait voir le jour au milieu de l'année 2025 », soit dans 18 mois, alors que l'on parle de sujets du quotidien et de besoins immédiats. Nous ne pouvons que nous réjouir que les habitants, en Assemblée générale, très majoritairement, quasi unanimement en réalité, et de façon très courageuse, choisissent de poursuivre les activités du centre jusqu'au tarissement du budget dont ils disposent, mais cette volonté ne sera pas durable sans évolution de la position de la Ville. Nous reviendrons sur ce sujet à l'occasion notamment de la motion que nous avons souhaité déposer et espérons que vous reveniez à la raison sur ce dossier, car rien ne peut justifier une telle violence à l'encontre d'une équipe engagée, légitime dans son action, preuve en est, la tenue récente de l'Assemblée générale ou la pétition qui s'achemine vers 1 000 signatures au moment où je vous parle. Clôturons le volet recette en pointant deux dernières faiblesses sur des éléments plus spécifiques. D'abord une rapide incise sur la fiscalité verte qui a été mise en avant dans le rapport et présentée par Mme l'Adjointe. Elle a représenté un montant d'exonération de 39 228 euros en 2023, soit un montant qui peut être vu comme relativement décevant quant à son caractère incitatif et sa pertinence. Rappelons qu'il n'est assujéti à aucune condition de ressources, fiscalité annoncée comme verte, mais qui n'est ni très progressive ni très effective, même si elle mérite d'exister, me direz-vous, mais à 0,05 % du montant global de perception de la taxe foncière, nous sommes dans l'épaisseur du trait et le vert de cette mesure est pour le moment bien pâle. Deuxième faiblesse que j'évoque parce que c'est un élément de préoccupation pour d'autres collectivités, la baisse significative des droits de mutation à titre onéreux qui impacte la Commune comme d'autres collectivités, d'autant plus sur une année 2023 qui avait fait l'objet

de perceptions assez exceptionnelles au regard de certaines transactions. Donc en guise de transition sur le volet dépenses, j'ai terminé sur le volet recettes, une remarque plus globale et qui me semble importante de formuler en nos qualités d'élus locaux, sur le rapport de l'État aux collectivités, qui ne cesse de me surprendre. La loi de programmation des finances publiques, adoptée fin 2023, invite en effet les collectivités à maîtriser leurs dépenses. Cela a été présenté avec une volonté d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement inférieures à l'inflation. Alors que l'État ne s'applique pas à lui-même ce qu'il demande aux autres. La question de la justice fiscale est aussi importante que les questions de pilotage des dépenses. Je ne ferai pas l'exégèse du dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, mais il y aurait matière à dire sur le volet de la libre-administration, sur les risques d'une certaine forme d'austérité et sur l'exposition des populations les plus fragiles à ces resserrements budgétaires dont on voit les premiers symptômes : conditionnement du RSA, resserrement de l'assurance-chômage, fin de l'allocation spécifique de solidarité, dans un mythe assez malsain, je trouve, de l'inactif oisif bien éloigné des réalités que nous constatons au plus près du terrain, et une absence patente de remise en question par rapport à la capacité de contribution de chacun, de certains avantages fiscaux. Je me déssole de voir les résultats du CAC 40 sur l'année 2023, 16,5 % de croissance des actions, et de voir que le capital a été sorti de l'assiette de l'ISF, ce qui fait qu'en fait on est moins taxé quand on gagne un million d'euros en bourse que quand on a un salaire de 5 000 euros par mois. Nous pouvons regretter également que le rapport ne fasse référence à ses perspectives pluriannuelles et à la politique nationale, sinon de façon descriptive et sans dénoncer aussi bien le rapport de l'État aux collectivités que certaines orientations politiques que les collectivités, et c'est là l'essentiel, seront amenées à réparer au plus près du terrain. Nous le savons malheureusement. Concernant les dépenses maintenant, nous avons une présentation, de façon assez classique, du budget vert qui semble être l'alpha et l'oméga de l'action municipale. Vous vous êtes vous-même qualifiée, Mme l'Adjointe, de visionnaire. Mais nous sommes toujours dans l'attente des trajectoires carbone qui doivent être pourtant le principal objectif des politiques publiques municipales dans le domaine environnemental. La question de la biodiversité est plus difficile à mesurer, mais en tout cas la question des trajectoires carbone est essentielle. Un chiffre énoncé rapidement de 12 % des diminutions des gaz à effet de serre dans le rapport que nous a présenté M. LANDREAU, mais nous ne savons pas si c'est simplement lié à la réduction du chauffage, comme l'a évoqué notre collègue Élodie CAZAUX, nous n'avons pas de visibilité sur l'impact de chacune des politiques publiques sur cette diminution des émissions de gaz à effet de serre. C'est quand même un regret, aussi bien dans le ROB que dans le rapport de développement durable, et cela rejoint les remarques qui ont été formulées par notre collègue Laure CURVALE. Nous portons donc évidemment un regard extrêmement attentif sur cette composante du budget vert, mais de là à dire que vous êtes visionnaires, je pense qu'il y a d'autres modèles, en France ou dans le monde, qui sont plus exemplaires, plus vertueux, plus effectifs que ce qui nous est proposé aujourd'hui par la majorité municipale. Je passerai assez rapidement sur les dépenses de fonctionnement. Je pense que vous ne le regretterez pas trop, mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard dans le cadre du compte administratif et du budget primitif. Juste un point, ne pas limiter l'engagement de la Ville sur les solidarités à l'évolution du budget de CCAS, nous y reviendrons. Je poserai plutôt la question des investissements à l'occasion de ce ROB. J'espère en tout cas que vous êtes lucides et je partage votre optimisme sur l'évolution des charges courantes avec les postes dépenses énergétiques. J'ai évoqué le sujet en amont sur les risques géopolitiques. Un point peut-être plus précis sur l'évolution liée à la dette et aux emprunts. 46 millions d'euros entre 2024 et 2026, dont une part à taux variable, si j'ai bien lu dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Nous avons un peu de mal à nous retrouver d'ailleurs, peut-être que c'est ma lecture qui est défailante, j'en conviens aisément, sur la façon dont cet investissement va être financé. Dans une période de forte inflation, ce recours massif à l'emprunt tranche un petit peu avec une certaine histoire pessacaise. Nous allons, cela a été évoqué, faire bondir la capacité de désendettement de la Ville en dessous des ratios qui sont les ratios d'alerte, mais tout de même à 8 ans en 2028, et surtout l'accélération de cet endettement est quand même un point aussi de vigilance.

La quantité est un point d'attention, mais la qualité aussi, car le prochain mandat sera immanquablement grevé par ces emprunts ainsi que les coûts de fonctionnement associés. Nous pensons évidemment à la piscine Cazalet dont les éléments finaux, le surcoût de la dépollution par exemple n'est pas évoqué dans ce ROB et nous pourrions atteindre potentiellement jusqu'à 6 millions supplémentaires. Sont-ils déjà budgétés ? Sont-ils en suspens ? Faudra-t-il avoir un financement supplémentaire ? Nous ne sommes pas très au point, ou pas très en capacité de pouvoir avoir des éléments de réponse, mais c'est une question que nous vous adressons, et nous espérons que ce ne sera évidemment pas le cas pour les finances publiques pessacaises. Le très haut niveau d'engagement financier de la piscine a été évoqué, à court terme, il va obérer la capacité de la ville à pouvoir opérer sur d'autres actions. Nous avons évidemment des appréciations différentes, nous l'avons déjà formulé au sein de cette enceinte sur la priorisation et le niveau d'engagement qu'il faudrait opérer sur les investissements. Nous aurons une dégradation des capacités futures de la Ville à pouvoir agir demain, aussi bien dans sa capacité à emprunter, mais aussi avec une dégradation de l'épargne brute en 2028 qui est fléchée à 4 millions d'euros selon les graphiques qui nous sont présentés, avec une évolution des recettes réelles de fonctionnement assez optimiste, comme cela nous a été présenté aussi en page 38, qui placera la Ville dans une situation bien plus difficile que la situation dans laquelle elle était aussi bien en 2014 qu'en 2024. Rappelons qu'entre 2014 et 2020, l'un des éléments qui a facilité aussi le recours modéré à l'emprunt a été la cession d'actifs municipaux pour près de 10 millions d'euros. C'était le site de l'ancien stade Jean Cordier qui avait grandement aidé en 2017 à équilibrer aussi financièrement le budget de la Ville. Une fois que c'est vendu, le patrimoine municipal ne nous appartient plus, nous ne pourrions pas renouveler cette opération. C'est donc important aussi de rappeler ce qui a conduit à la bonne santé de 2020. Dans un contexte d'incertitude encore très présent, le recours massif à l'emprunt nous interroge bien plus par les orientations et les concentrations que par son montant. Les marges de manœuvre seront réduites dans l'avenir, alors que les besoins sont nombreux, aussi bien du point de vue social, environnemental, que dans le quotidien et la qualité de vie des Pessacaises et des Pessacais. Je vous remercie de votre écoute et excusez-moi d'avoir été un peu long. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, M. SAINT-PASTEUR. Nous allons répondre.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui indique : « *Je ne vais pas forcément répondre à toutes les questions, je laisserai mes collègues répondre sur leur partie concernant les actions et les projets qui sont menés, puisqu'effectivement j'aurais pu vous faire une présentation exhaustive du ROB, mais je pense que nous y aurions passé toute la nuit. Je vais revenir juste sur certains points donc concernant nos fameux budgets verts intra-pessacais, pessacais, que nous ne nous en sortons pas, et que ce n'est pas terrible. Je tiens juste à rappeler que Bordeaux-Métropole s'est lancé dans un budget climat avant nous. Pour l'instant, il n'y a toujours pas de résultat. Pour avoir pu échanger avec la personne qui s'en occupe, nous avons beaucoup échangé sur nos deux méthodes, je ne dis pas qu'il y ait une méthode qui soit meilleure que l'autre, au contraire, elles existent, sauf que nous, nous avons déjà sorti des résultats. Après, de dire que ce n'est pas un outil pérenne, qu'il ne permet pas de voir tout ce que nous pouvons faire, je tiens juste à dire qu'effectivement, nous avons été accompagnés par l'AFNOR, que nous ne sommes pas la seule collectivité à travailler un budget vert au regard des objectifs de développement durable. Il y a également Strasbourg, qui a lancé le travail aussi bien avant nous, avec qui nous sommes en relation, notamment pour développer la méthodologie sur les objectifs de développement durable et qui font partie, comme nous, du collectif qui a été lancé par l'AFNOR pour développer une norme volontaire au regard de notre expérience de budget vert autour des 17 objectifs de développement durable. Je pense que si vraiment notre méthode ne mettait pas en avant et ne répondait à aucun enjeu par rapport à tout ce que nous nous disons, il n'y aurait pas forcément le développement de cette norme et cela n'intéresserait pas autant d'autres collectivités qui nous contactent et avec lesquelles nous travaillons.*

Nous travaillons également avec l'I4CE, notamment, sur le développement de nos propres méthodes. Nous pourrions parler pendant des heures des méthodes, nous en avons déjà parlé longuement, je trouve cela dommage de réduire tout le travail que nous faisons à des préoccupations purement politiciennes, parce que vous avez lancé les questions sur la droite, Sarkozy, etc. Si je regarde un peu Europe Écologie Les Verts qui nous propose notamment des séances de Booty Therapy, nous pouvons en reparler aussi, ou du barbecue, symbole de virilité de Sandrine Rousseau... Je m'en arrêterai là sur les préoccupations nationales et reviendrai plutôt au niveau pessacais, et de ce que nous pouvons faire sur les enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux. Sinon, ce que je voulais dire aussi, c'est concernant effectivement les investissements. Forcément, nous n'allons pas avoir la même vision des choses. C'est aussi pour cela que nous sommes, nous, à cette place et que vous êtes à l'autre place, et que nous allons réaliser ce pour quoi les Pessacais nous ont élus. Cela faisait partie du programme de la mandature. Nous avons été élus sur un programme avec des équipements à mener. Nous les menons pour répondre à des besoins, ce n'est pas juste pour se faire plaisir ou pour avoir juste un bel équipement. Je ne vais pas refaire le débat sur la piscine, mais si nous construisons aujourd'hui une piscine de ce type avec les prestations qui sont proposées, et notamment tout ce qui est mis en place sur le développement durable autour de cette piscine, c'est pour répondre aux besoins des associations, des scolaires et du grand public en général. Je ne vais pas revenir plus longuement là-dessus. Je vais laisser mes collègues répondre sur les autres parties concernant la solidarité, le développement durable. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *En quelques mots, pas de redites, je vais essayer de faire extrêmement rapide, mais sur les notions de trajectoire de budget vert et une petite incise sur la piscine. Pour à la fois déjà répondre sur cette notion de trajectoire, qui est un sujet que nous évoquons assez régulièrement au Conseil municipal et qui irrigue d'ailleurs les plans d'action et les politiques publiques que nous mettons en place. C'est un gros travail que nous sommes en train de faire depuis plusieurs mois avec l'ensemble de la direction générale et les élus concernés, parce qu'en fait, c'est une forme de non-dit qui irrigue nos propres plans d'action. Nous avons évidemment des trajectoires. Je rassure tout le monde, sachant que vous êtes élus de l'opposition, que nous visons évidemment la neutralité carbone, que nous visons autant que faire se peut à lutter contre l'effondrement de la biodiversité, et comme d'ailleurs vous l'avez bien dit, ce n'est pas si évident que cela de définir des trajectoires plutôt techniques sur ces sujets, mais c'est bien d'ailleurs tout le travail qui est fait en interne pour essayer d'objectiver et de manière transparente dire à quoi contribue et quelle vision nous avons de la transition écologique par rapport à ces enjeux que sont le plan vélo, le plan Écocité, le plan de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, etc. Et redire un deuxième point, c'est ce qu'a dit Mme GRONDIN à l'instant, c'est que nous avons cette ambition de transition écologique et que le budget vert vient au service de cette transition. C'est une méthode innovante, unique en France, qui d'ailleurs essaime dans d'autres collectivités. Je ne dirais pas que nous étions les premiers, mais je pense que nous étions quasiment les premiers à travailler sur ce sujet-là. C'est le principe, je vais le dire autrement, pour que tous ceux qui nous regardent peut-être sur YouTube et qui sont présents dans la salle le comprennent, c'est passer au crible 100 % des projets de fonctionnement et d'investissement, de les passer au crible selon les enjeux que je viens de préciter : lutte contre l'érosion de la biodiversité et lutte contre le changement climatique. C'est donc une méthode unique qui n'a pas d'angle mort, contrairement à des propositions que vous avez pu faire ici. Je note à double titre quelque chose dont vous avez parfaitement l'habitude, M. SAINT-PASTEUR, c'est toujours de critiquer, mais quand nous vous posons, nous, des questions sur ce que vous contre-proposeriez, vous n'avez jamais de réponse. J'en veux pour preuve le budget vert et j'en veux pour preuve la piscine. La piscine est le fruit d'une double ambition : d'être les plus ambitieux possible écologiquement et de répondre aux besoins associatifs et citoyens en matière d'apprentissage de la natation et de loisirs autour de la natation. Vous n'avez jamais répondu à la question inverse de savoir vous, M. SAINT-PASTEUR, quelles prestations, quelles ambitions vous rognerez ?*

Et donc, vous assumeriez devant les Pessacais, est-ce que c'est sur la transition écologique ? Est-ce que c'est sur l'ambition énergétique ? Est-ce que c'est sur le forage géothermique ? Est-ce que c'est sur les panneaux photovoltaïques ? Est-ce que c'est sur la réglementation thermique du bâtiment ? Ou est-ce qu'au contraire, vous diriez, en fait : « Mesdames et messieurs les présidents d'associations de natation et sportives, on ne va pas vous attribuer les créneaux que vous souhaitiez. Vous avez beau avoir un nombre d'adhérents, mais on va faire a minima, parce qu'on veut faire des économies d'échelle ou je ne sais quoi. » Et pareil pour le budget climat. Nous vous proposons une méthode, celle du budget vert, une méthode qui permet à 100 % des agents de la collectivité de passer au crible leurs projets, leurs idées, et d'être en phase avec les enjeux du XXI^e siècle. Faites une proposition alternative, il n'y en a aucune, jamais. La proposition que vous avez faite, elle n'est même pas mise en place, c'est celle du budget carbone, si ma mémoire est bonne, c'est une proposition qui est encore discutée à Bordeaux Métropole, 2020-2024, cela fait quatre ans. Nous, cela fait déjà trois ans que nous appliquons une méthodologie qui fonctionne et qui permet à chacun de comprendre les enjeux, de progresser au quotidien et du coup d'être le plus efficace d'un point de vue de transition écologique au quotidien de la mairie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui indique : *« Simplement sur les solidarités. Bien évidemment, il y a un Conseil d'administration dans deux jours, c'est là où nous dévoilerons donc de manière exhaustive l'ensemble des actions que nous allons poursuivre et maintenir au niveau du CCAS sur les quatre directions principales, c'est-à-dire l'administration générale, la petite enfance, les seniors, le handicap, la santé et les solidarités. Donc avec un accompagnement renforcé des personnes les plus précaires, une attention particulière avec la mise en place de maraudes depuis un certain temps auprès des personnes sans domicile fixe, comme je l'indiquais, l'accompagnement de la Maison de Simone, mais également la continuité des actions autour de la Villa de l'Accompagnement, un certain nombre d'ateliers aussi qui sont intéressants pour accompagner les personnes en situation de précarité. Ce sont les ateliers d'énergie, d'économie d'énergie, avec la remise de kits et aussi des visites à domicile qui sont proposées, un café aussi gourmandise qui permet aux personnes de discuter et de parler surtout de ce dont elles ont besoin comme action ou accompagnement. Cela fonctionne très bien, il y a également la mise à disposition de boîtes à dons, de frigos solidaires. Tout cela est reconduit bien évidemment avec un étroit partenariat avec les associations caritatives, Épi'Sol, entre autres, bien évidemment, puisqu'il y a une coordination avec une association qui s'appelle Pessac Solidarités, que tout le monde connaît bien, qui héberge un certain nombre d'associations qui travaillent dans le champ de la précarité alimentaire, mais pas que, il y a également les centres sociaux qui sont là, il y a également la MDS. Tout ce travail bien évidemment se poursuit, vit avec l'ensemble des agents de cette direction des solidarités. Je ne sais pas si mes collègues veulent prendre la parole pour les autres directions, sinon je peux en parler. Je reprends les propos de Mme LOUNICI au niveau de la prévention santé, bien évidemment, avec des actions qui sont intéressantes au niveau de ce qu'elles peuvent apporter, effectivement, sur le champ de la prévention, et qui ne coûtent pas très cher, parce que nous essayons de chercher, effectivement, des financements pour pouvoir nous aider à mettre en place toutes ces actions, sachant que le CCAS crée effectivement un certain nombre d'événements sur l'année, que ce soit au niveau de la santé, du handicap aussi, prochainement il va y avoir une journée sur la prévention de l'audition par exemple, le point accueil handicap qui fonctionne très bien, un travail sur un guide du handicap et également une charte qui est en préparation; au niveau des seniors, des services de très grande qualité qui sont apportés au niveau du service d'aide à domicile, au niveau du portage de repas, au niveau du dépannage des personnes âgées, donc plus de 350 bénéficiaires de tous ces services qui sont effectivement maintenus avec des agents qui sont accompagnés pour justement un taux d'absentéisme, comme l'a justement indiqué le rapport social, assez faible sur ces services-là, avec presque aucun aussi pour le recrutement, ce qui est important, cela veut dire que nous prenons le temps aussi de prendre soin de nos agents, parce que nous savons que ce sont des missions qui ne sont pas toujours confortables, que nous leur demandons. Au niveau des seniors, bien sûr le Pass'senior qui rencontre un vif succès.*

Nous en sommes à 1 000 Pass' senior, ce qui permet de lutter efficacement contre l'isolement et aussi d'ouvrir l'accès à la culture et au sport pour ces personnes puisque nous savons aussi que l'activité physique est importante, un travail bien sûr en transversalité avec un certain nombre de directions de la Ville, notamment pour le sport puisque nous allons prochainement signer une convention pour pouvoir mettre en place une antenne sport santé. Nous accompagnons également des personnes qui sont en rémission de pathologie, nous les amenons à pratiquer également une activité physique. Je vais m'arrêter là, mais il peut y avoir effectivement encore beaucoup d'actions, je vais céder la parole pour la petite enfance à mon collègue Emmanuel MAGES, mais je vous rassure, nous continuons à maintenir les actions, mais aussi à les développer, à réfléchir à des actions innovantes pour répondre à l'ensemble des besoins de notre population, que ce soit de la petite enfance aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap. Nous avons des agents extrêmement investis. Je travaille avec des collègues extrêmement investis et engagés pour produire des actions de qualité et progresser dans la lutte contre la précarité et l'isolement.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui dit : « *Un mot sur la future piscine Cazalet, pour revenir sur des éléments factuels. M. SAINT-PASTEUR, Mme CURVALE, vous nous dites : « Cela coûte cher. » Oui, il y a une ambition écologique très élevée sur ce bâtiment. Vous n'avez jamais répondu à la question de savoir comment vous feriez moins cher. Est-ce que c'est, comme M. LANDREAU l'indiquait, en étant moins-disant en matière de développement durable ? Expliquez-le-nous. Ou bien est-ce que c'est en choisissant de ne pas répondre aux besoins aquatiques du territoire ? Je rappelle que cette piscine n'a pas été dimensionnée au doigt mouillé, que nous nous sommes appuyés sur une étude. Je rappelle qu'aujourd'hui, au moment où nous nous parlons, le territoire pessacais est carencé en équipement aquatique. Nous avons un déficit, aujourd'hui, de plus de 200 mètres carrés d'équipement aquatique. Donc oui, le futur équipement aquatique doit être plus grand que celui qu'il remplace, sinon nous serons toujours carencés. L'équipement de Cazalet n'a pas vocation seulement à répondre aux besoins aquatiques mesurés aujourd'hui, mais il a vocation à répondre aux besoins aquatiques des Pessacais de 2030 et de 2035. Et c'est là-dessus qu'il est calibré. Nous ne l'avons donc pas fait au doigt mouillé, nous avons pris les besoins aquatiques projetés sur 2035, et c'est à ces besoins aquatiques là que l'équipement doit répondre. Donc souhaitez-vous être moins-disant en matière environnementale, ou souhaitez-vous simplement un équipement qui ne réponde pas aux besoins des Pessacais d'aujourd'hui, de demain ou de 2035 ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Je voudrais revenir sur déjà le fait que j'ai été cité concernant l'article du Sud-Ouest sur le quartier du Haut-Livrac, notamment notre décision concernant le non-renouvellement des conventions avec le centre social. Alors c'est mathématique, M. SAINT-PASTEUR, bien évidemment que nous allons concentrer plus de moyens, puisque l'ensemble des subventions qui étaient versées au centre social ont été sanctuarisées pour continuer de soutenir le mouvement associatif du territoire, et pour continuer en tout cas de développer des actions de solidarité. Mais si vous additionnez en plus les interventions que vont mener les services municipaux, cela fait plus de moyens : le service jeunesse, le service des sports, le CCAS, donc l'ensemble des services sont mobilisés. J'aurai l'occasion de revenir sur les réponses que nous comptons apporter. Et puis quand je vous écoute, j'ai l'impression qu'en fait vous êtes simple conseiller municipal d'opposition, vous et Mme CURVALE, vous êtes uniquement conseiller municipal d'opposition à Pessac. Il faut que les Pessacais sachent quand même que vous êtes aussi dans la majorité métropolitaine et que vous êtes tous les deux vice-présidents du département. Ce n'est pas rien. Vous êtes quelqu'un d'important. Vice-président du département. Et donc je pense que vous avez l'oreille, peut-être du président, en tout cas d'une partie de la majorité départementale, et que le département est aussi financeur des centres sociaux, pas un petit financeur. Vous intervenez sur la quasi-totalité des centres sociaux de la Gironde, à part quelques exceptions. Vous êtes donc financeur aussi des centres sociaux de Pessac.*

Alors vous nous reprochez à nous d'avoir baissé nos subventions, mais nous, cette année, nous les remettons à niveau, et nous continuons nos investissements puisque je vous rappelle que nous avons inauguré il y a quelques mois le nouvel espace jeune, le Pass'âge du centre social de la Châtaigneraie. Vous avez sans doute comme seule lecture le montant des subventions qui sont accordées. Nous, nous considérons qu'investir c'est aussi leur permettre d'avoir des outils de travail de qualité et donc c'est aussi une façon de répondre à leurs besoins et au développement de nouvelles activités.

J'attends donc avec impatience de voir comment cette année vous allez augmenter les subventions aux centres sociaux. Mme CURVALE avait dit dans ses propos que l'inflation, leurs charges augmentent, etc. Bien sûr. Vous allez donc augmenter aussi vos subventions aux centres sociaux. En tout cas, je suis impatient de voir comment la présentation des futurs budgets, notamment du centre social de la Châtaigneraie et du centre social de Saige vont être constitués, et nous verrons bien à ce moment-là si vous aimez les centres sociaux comme vous le dites, ou si vous êtes plutôt dans des déclarations d'intention. En tout cas, nous, nous continuons d'agir, nous continuons d'investir massivement en termes d'équipement. Nous aurons cette année aussi un investissement important sur le quartier de Saige, puisque nous allons agrandir le centre social de Saige avec une activité qui va s'appeler la Belle Saison, qui a été proposée dans le cadre notamment de la rénovation urbaine du quartier par le centre social et à laquelle la Métropole et la Ville de Pessac a répondu favorablement. Vous serez donc encore une fois invité à l'inauguration. Je sais que c'est difficile pour vous, ces moments d'inauguration, de voir à quel point nous touchons dans le mille. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui précise : « *Je vais juste essayer de comparer un petit peu ce qu'il se passe au niveau de notre Ville et au niveau de Bordeaux-Métropole en matière de finances. Là, nous discutons du Rapport d'Orientations Budgétaires et nous voyons sur la dernière plaquette une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, une situation financière saine, la poursuite de nos engagements en faveur de la transition écologique avec des choix politiques que nous assumons pleinement et le dernier conseil de Bordeaux Métropole où nous n'avons pas pu voter le budget, ce qui est vraiment une première compte tenu des grandes inquiétudes que nous avons eues par rapport à la dégradation de la santé financière de la Métropole. Certes les missions de la Commune ne sont pas les mêmes que les missions de la Métropole, ceci dit, la métropole rend également service à des usagers, à des administrés. Les politiques ne sont pas les mêmes et nous pouvons être responsables et nous sommes tenus comme responsables en tant qu'élus politiques de nos choix financiers. Donc juste pour dire que nous sommes inquiets à la Métropole où nous n'avons plus la majorité, puisque c'est votre majorité qui dirige la Métropole. À Pessac, nous sommes aux affaires et nous faisons en sorte que la situation financière de la Ville reste saine avec un endettement qui est parfaitement maîtrisé et également une capacité d'investissement avec des choix que nous assumons qui est également parfaitement confortable. Je voulais faire un petit peu le comparatif et apporter, en ma qualité de conseillère de Bordeaux Métropole, cette analyse. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Mme CURVALE et M. SAINT-PASTEUR. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Quelques éléments de réponses. Sur le budget vert, le budget climat, budget carbone, le reproche n'est pas que vous fassiez une méthodologie et un travail avec l'AFNOR. Je crois que j'ai déjà eu d'ailleurs l'occasion de vous dire que la mission agenda du Département a elle-même mené tout un travail, alors à un autre niveau, sur la responsabilité sociale et environnementale avec l'AFNOR. J'ai bien vu effectivement que l'Eurométropole de Strasbourg s'inspirait de ce travail. Malheureusement le livre blanc n'est pas accessible.*

Je voulais simplement dire que vous avez fait un choix pilote, j'admets, pour le moment pas visible de l'extérieur parce que je suppose qu'il faut soit appartenir à la Ville soit pouvoir accéder aux données de l'AFNOR, alors qu'ailleurs notamment sur le site d'14CE, nous avons beaucoup plus facilement pour tout public des informations. Je ne dis pas d'ailleurs que c'est forcément l'alpha et l'oméga, ce qui me paraît plutôt important de constater c'est que dans ce rapport ou même sur le site de la Ville n'apparaissent pas des trajectoires CO2, des trajectoires carbone. Vous nous dites qu'elles vont venir, tant mieux, cela permettrait à ce moment-là de mieux comprendre l'intérêt de la méthode. Pour le moment, nous avons juste 17 indicateurs, qui sont ceux de l'ONU, et beaucoup de cibles. La première année, vous nous aviez montré quelle note vous aviez donnée. Mais comprenez que sans regard sur la fabrication et sur ce qui se passe en cuisine, c'est difficile de savoir quel est vraiment le résultat. C'est pour ce côté-là. Pour la Booty Therapy, soyons sérieux, cela fait quand même moins de dégâts, me semble-t-il que les pesticides, que l'arrêt du plan Écophyto ou que les choix qui sont en train d'être faits pour l'éducation et le logement social. J'ai bien entendu votre voisin nous épingle d'ailleurs pour je sais plus quoi. Vous pouvez tant que vous y êtes faire comme le Premier ministre ressortir l'écologie punitive, l'écologie de la brutalité. Je ne suis pas sûre à vrai dire que ce soit cela qui apporte des réponses concrètes qui est un terme également que tout le monde apprécie à l'urgence sociale et à l'urgence écologique et là je pense que nous serons certainement tous d'accord. Je voulais simplement pointer quand même les grandes difficultés que nous pouvons avoir à avancer dans une collectivité dans un tel environnement actuellement très contraire. Sur le budget de la métropole, j'entends, vous n'êtes pas d'accord, vous ne l'avez pas voté. J'ai sous les yeux que, avec des dépenses d'équipement de 853 millions d'euros, la Métropole de Bordeaux conforte sa première place au classement des métropoles qui investissent le plus, 761 euros par habitant en 2022. Ce n'est qu'un aspect, ce n'est peut-être pas si mal. Il y avait des éléments qui ont été présentés qui mettaient également en avance ce qui est fait, des projets majeurs qui sont au bénéfice de tous les métropolitains et des Pessacais également. Et même si cela n'est pas toujours rappelé ici, la Ville participe au contrat CODEV, la Ville est également satisfaite de la participation de la Métropole à un certain nombre d'activités. D'ailleurs le rapport développement durable au début rappelle qu'il y a 14 % des activités qui sont mutualisées. Il y a un grand nombre d'agents également qui sont mutualisés. Donc de toute façon il y a tout de même une perméabilité et en dehors du fait qu'il y ait quelques élus de Pessac qui siègent dans des commissions et qui gardent un œil plus ou moins attentif, mais nous ne sommes pas là ce soir pour débattre de ce budget-là. Nous avons donné notre lecture après votre lecture de ces orientations budgétaires, de ce que nous y trouvions ou pas. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Nous avons comparé beaucoup des choux et des carottes en mélangeant les niveaux de collectivité, etc. Nous avons une opposition au Département qui sera amenée à s'exprimer et moi je ne me considère pas dans mes fonctions d'Elu départemental comme étant un opposant à la Ville. Que les choses soient très claires par rapport à cela. Donc le soutien aux centres sociaux, il sera adopté dans le cadre et mis en tout cas au niveau du budget primitif. Il ne vous aura pas échappé que nous n'avons pas la même dynamique de recettes au niveau du Département. Vous dépensez l'argent que vous avez. Nous pouvons lever la tête et nous en désoler, mais c'est une réalité. C'est pour cela que j'ai évoqué notamment en réponse à la présentation qui nous a été faite du rapport de l'orientation budgétaire, la question des DMT0 qui est beaucoup plus sensible. La structure des dépenses n'est pas la même. Nous avons des dépenses qui sont beaucoup plus contraintes, notamment sur le versement du revenu de solidarité active, de la prestation de compensation de handicap, de l'aide personnalisée à l'autonomie, de l'aide sociale à l'enfance, qui sont des dépenses en fait que nous ne pouvons quasiment pas maîtriser, puisqu'une personne à partir du moment où elle demande le RSA et qu'elle y a droit, il faut lui verser, c'est tout à fait normal. Et malheureusement avec par exemple des mesures sur l'allocation chômage, sur la fin de l'ASS, nous allons nous retrouver effectivement avec un nombre croissant de personnes qui vont devoir demander le RSA et donc des dépenses supplémentaires de la part de la collectivité départementale. Je ferme la parenthèse.*

Par rapport à la Métropole, puisqu'elle a été évoquée aussi, j'ai tellement de poids à la Métropole que le projet de rénovation urbaine de Saige, qui est écologiquement, économiquement et socialement une catastrophe, j'ai pu faire changer la position de la Métropole. Non. Le président de Bordeaux Métropole, dans une logique que je comprends, qui est de respect en fait des maires dans leur choix sur l'urbanisme, cela ne me choque pas outre mesure, a suivi cette décision que je considère malheureusement mauvaise pour tous les aspects que j'ai évoqués et dont l'impact environnemental sera probablement supérieur aux gains qui seront générés par la piscine de Cazalet en termes de performances énergétiques entre autres. Je n'ai pas les éléments de calcul, mais vu la masse de ce qui sera détruit et reconstruit, je pense qu'il n'y aura pas de communes mesures. M. LANDREAU, je suis désolé que votre voisine soit si visionnaire et que vous soyez si aveugle aux propositions que nous avons formées en notre temps. La piscine, il y a une demi-douzaine de modèles qui existent sur la Métropole, qui sont peut-être moins performants, moins, en tout cas, ambitieux d'un point de vue environnemental, mais j'ai un peu l'impression que dans la maison pessacaise que vous avez en gestion actuellement, vous mettez le paquet sur la rénovation d'une pièce, la cuisine, le salon, la chambre, peu importe, au détriment des autres. Et c'est cela un peu que nous vous reprochons, c'est la concentration des investissements. Nous ne remettons pas en question l'ambition en termes environnementaux de la piscine en tant que telle, mais c'est au regard des autres besoins. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les retards sur des équipements scolaires, des besoins sur des salles, bref, je pense que c'est cela l'objet et le sujet. Très clairement sur ce sujet-là, nous avons fait des propositions alternatives. Il y a des modèles qui existent, une demi-douzaine sur la Métropole au moins, nous sommes sur un bassin de 25 mètres, nous ne sommes pas sur une piscine olympique malgré l'année olympique, donc par rapport aux besoins des nageurs nous pourrions en discuter. Voilà ce que nous disons, ce que nous répétons, peut-être de façon pas assez importante, parce que vous ne semblez pas l'entendre. Sur la comptabilité carbone, le modèle sur lequel nous nous adossons, c'est peut-être le modèle le plus abouti à mon sens, c'est le budget climat type ville d'Oslo, c'est ce qui est le plus pertinent, c'est-à-dire vraiment d'avoir un fléchage sur l'urgence climatique et la diminution des gaz à effet de serre. C'est vraiment, à mon avis, l'urgence absolue. Après elle n'est pas unique d'un point de vue environnemental, mais c'est vraiment le modèle pour répondre à ces deux points. Et au final, j'ai un peu le sentiment qu'on a mis de côté, à travers toutes ces interventions, ce qui est peut-être le plus central dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Je répète les chiffres qui ont été annoncés, jusqu'à 46 millions d'euros d'emprunts entre 2024 et 2026, une dégradation de l'épargne à horizon 2026-2028, qui va faire que tous ces emprunts et les coûts de fonctionnement qui seront associés vont grever les marges de manœuvre futures de la Ville, et cela, c'est en commune mesure avec ce qui avait été précédemment réalisé. Entre 2014 et 2020, cette session d'actifs que j'avais évoquée à hauteur de 10 millions d'euros avait permis de donner cette bouffée d'oxygène pour financer l'investissement. Ce n'est pas le cas sur cette mandature-là pour le moment. Nous avons une cession du local qui devait accueillir la maison municipale de la Paillère, mais je pense que ce ne sera largement pas suffisant pour couvrir ce niveau d'emprunt. Donc, ce point-là, je regrette que nous n'ayons pas eu d'élément de réponse, mais c'est quand même ce qui va marquer la fin de mandat, cette dégradation des ratios financiers, qui reste malgré tout dans des proportions relativement raisonnables, mais qui tranche avec une histoire pessacaise qui n'était pas celle-là et donc qui va engager aussi, vous parliez des nageurs de 2026, de 2035, je ne sais plus quelles sont les dates que vous avez évoquées, il y a aussi tous les Pessacais et la gestion du budget municipal qui peuvent être aussi lus à cet horizon. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui ajoute : « Pour répondre à Mme CURVALE sur le budget soutenable. Il est en téléchargement gratuit sur le site de l'AFNOR. En fait, il faut juste renseigner son mail et ensuite vous le recevez par mail, donc sur l'expérimentation qui est menée par l'AFNOR et les budgets soutenables. Ensuite, concernant le budget vert, avec des trajectoires, donc tout cela vous sera présenté en détail lors de la présentation du budget primitif.

Je pense, ou du moins je l'espère, que cela répondra à vos attentes, et donc vous aurez ces fameuses trajectoires chiffrées et notre vision, pour rejoindre le côté visionnaire, des politiques en termes de transition écologique et solidaire, donc je tiens à le souligner. Concernant le budget climat, puisque vous en revenez, donc la ville d'Oslo, etc., donc, en France, le budget climat, il y a très, très peu de communes qui ont pu le mettre en place avec des résultats très probants. Après, nous pouvons continuer à aller là-dessus. Donc l'urgence absolue, les enjeux climatiques, un grand nombre de choses à faire. Par contre, il ne faut pas... Enfin, comment faire ? Parce que si nous ne dépensons pas... Enfin il ne faudrait pas dépenser pour ne pas emprunter, en même temps nous avons des ratios qui sont très bons et donc même montés à huit années en remboursement de dette, cela reste un ratio très soutenable et qui permet justement de faire aujourd'hui des investissements qui nous permettront de réduire nos charges de fonctionnement sur la suite. Il faut donc m'expliquer également comment vous faites pour pouvoir investir, faire des investissements, rénover l'ensemble du parc, parce qu'il y a peut-être de l'historique pessacais, mais l'historique pessacais nous le payons aujourd'hui, avec des écoles complètement vétustes, des équipements complètement vétustes qui ne répondent plus aux attentes de la population. Entre temps il y a aussi eu une augmentation de la population, un changement des habitants, la population pessacaise, et avec des attentes nouvelles. Nous pouvons rester toujours à ne pas faire d'emprunt et à ne pas voir plus loin, pour juste se dire entre nous que nous avons de bons ratios à deux ans et demi de remboursement de la dette, mais par contre, nous avons des équipements qui sont vétustes et qui ne répondent pas aux attentes pessacaises. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui dit : « *Très rapidement, pour revenir à la piscine Cazalet, nous avons M. LANDREAU, et moi-même interrogé M. SAINT-PASTEUR sur le fait qu'il souhaitait soit répondre à moins de besoins, soit être moins ambitieux en termes d'innovation et de développement durable. Et votre réponse est très claire, c'est les deux à la fois, puisque vous nous dites : « Je compare avec d'autres équipements de la Métropole qui sont moins ambitieux en termes de développement durable et qui répondent à moins de besoins », parce que peut-être que je ne l'ai pas assez expliqué, donc je prends quelques secondes pour le faire. La piscine Cazalet, ce n'est pas juste un bassin de 25 mètres. C'est un bassin principal de 25 mètres, c'est un deuxième bassin dit bassin d'apprentissage, c'est un troisième bassin qui est un bassin ludique et enfin c'est une patageoire. Donc c'est sûr que si vous comparez avec simplement une piscine qui contient un bassin de 25 mètres, c'est moins cher, mais vous ne répondez pas aux besoins. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Il n'y a plus d'interventions. Je vais conclure. Le débat d'orientations budgétaires est traditionnellement un débat fort nourri, il l'a été. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été abordé parce que cela a déjà été abondamment expliqué et puis, à défaut d'être partagé, en tout cas, les arguments ont été échangés. Moi, je voudrais vraiment dire, de manière vraiment sincère et convaincue, c'est un budget auquel nous nous préparons, parce que nous ne le votons pas encore, mais en tout cas, c'est une orientation, c'est une trajectoire dont je pense nous pouvons être fiers. C'est une trajectoire qui nous permettra à la fois de répondre à l'ensemble des besoins des Pessacais, et en même temps de pouvoir préserver nos grands équilibres, et notamment pour l'avenir, j'y reviendrai, tout en le faisant de la manière la plus vertueuse en termes environnementaux, sociaux et sociétaux. Tous ces éléments du développement durable sont à l'œuvre dans le budget tel que nous le préparons et tel que nous l'appliquons depuis déjà quelques années. Ce n'est pas uniquement lié à la méthode du budget vert, mais c'est lié à l'ensemble de notre conviction partagée depuis quelques années aussi bien par les élus que par l'ensemble des agents de la Ville qui concourent à, bien sûr, l'élaboration, mais également à l'exécution de toutes nos politiques publiques. J'ai déjà remercié, mais je le refais parce que j'y tiens, c'est pour moi le moment où nous préparons justement cet avenir, c'est une sorte de synthèse de tout ce qui a pu être réalisé et de tout ce qui a pu être pensé et imaginé.*

Les choses évoluent, les choses s'adaptent au fur et à mesure des années, mais les grandes lignes telles que celles que nous poursuivons depuis plusieurs années, ces grandes lignes sont maintenues et elles sont soutenues, elles sont véritablement pensées et rendues concrètes par l'ensemble de l'action des élus et des agents de la ville. Je ne vais pas revenir, Mme CURVALE, dans le détail, mais je ne peux pas laisser passer parce que vous le dites, histoire de faire un marquage, et moi je suis tout à fait à l'aise avec les trois thématiques que vous avez voulu aborder du point de vue national en faisant référence aux annonces récentes, soit dans son discours de politique générale soit dans les promesses qui ont été faites aux agriculteurs. Vous avez voulu aborder trois sujets : le détricotage selon vous de la loi SRU, pour moi ce n'est pas un détricotage, je l'ai dit d'ailleurs en conseil métropolitain, je trouve qu'il est sain que nous puissions intégrer le logement locatif intermédiaire dans ce qui concourt à l'établissement du taux SRU, parce que tout simplement, cela permettra d'intégrer le logement des classes moyennes. Et aujourd'hui, c'est bien ce qui fait défaut dans le développement de notre métropole et de notre Ville qui fait partie de la métropole, c'est-à-dire que petit à petit, nous avons des écarts qui s'accroissent encore un peu plus avec des logements qui ne sont plus accessibles, en dehors des héritiers ou de ceux qui sont installés depuis plusieurs années, qui ne sont plus accessibles qu'à ceux qui peuvent prétendre à un logement social, on va dire donc les plus pauvres, et ceux qui ont les moyens de s'offrir un logement privé, toujours plus cher, et cela veut dire les plus riches. Donc petit à petit, à force de ne pas vouloir mener des politiques publiques en faveur des classes moyennes, nous allons nous retrouver avec simplement les plus riches et les plus pauvres dans des ghettos, qui seront en plus des endroits où les gens ne se parleront plus, en tout cas ne parleront plus entre ghettos. C'est exactement le contraire de ce que nous ambitionnons de faire, et notamment avec le projet de Saige, que vous n'avez toujours pas compris, mais fort heureusement nous avons réussi à convaincre les gens qui appartiennent à vos formations politiques, et qui eux sont aux manettes et en responsabilité, c'est sans doute pour cela qu'ils ont une autre hauteur d'esprit. Deuxième sujet, l'éducation. Les annonces que Gabriel Attal a faites lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale ont, je le crois, en tout cas j'ai la faiblesse de le croire, ont satisfait une très grande majorité de nos concitoyens. En passant à Matignon, un grand nombre ont pu se dire : « Nous espérons que l'ensemble des engagements qui avaient été lancés seront tenus. » Et je fais partie de ceux qui l'espèrent. J'espère que les engagements que Gabriel Attal a pu annoncer en étant ministre de l'Éducation nationale, que ces engagements seront tenus. Les classes de niveau, l'ensemble de tout ce qu'il a pu avancer sur l'ordre et la discipline dans l'école, sur le fait de pouvoir également mieux reconnaître le métier d'enseignant, autant d'éléments qui sont indispensables et qui permettront de restaurer à la fois l'efficacité et la confiance que nous pouvons avoir dans l'école républicaine. Il est trop tôt pour pouvoir en tirer un bilan, mais en tout cas, mon espoir, il est intact, contrairement au vôtre manifestement. Troisième sujet, l'abandon, soi-disant, du plan Écophyto. Le plein Écophyto n'a pas été abandonné. Il a été dit qu'il serait annoncé des adaptations avant le Salon de l'agriculture. Attendons, justement, que les annonces concrètes soient réalisées. Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique, n'a pas dit autre chose dimanche, lorsqu'il a été interviewé. Je pense qu'il faut tout simplement arrêter de brandir des anathèmes, des imprécations, des malédictions qui seraient tout d'un coup jetés sur l'ensemble des bons sentiments que vous portez en permanence en bandoulière, mais je pense qu'aujourd'hui il nous faut véritablement regarder ce qui sera concrètement annoncé, nous n'en sommes pas encore là, nous jugerons à ce moment-là. J'en termine donc avec les aspects nationaux, je vais revenir sur les aspects locaux, pour simplement en examiner deux. Le premier, c'est la question du budget vert et de notre méthode. Notre méthode, nous en sommes assez fiers. Nous en sommes assez fiers parce que nous l'avons montée, nous l'avons créée, nous l'avons bâtie, pas seuls, avec l'aide de l'AFNOR, avec le concours également d'une autre collectivité qui avait suivi le même chemin, je veux parler de Strasbourg, et nous sommes extrêmement heureux de pouvoir poursuivre, développer, approfondir cette méthode qui est en train de faire école.

Alors je ne dis pas qu'elle sera adoptée par 100 % des collectivités, peut-être même pas par la majorité des collectivités, mais certaines y viennent, contrairement à un certain nombre d'autres méthodologies, notamment celle que vous portez, qui au contraire, aujourd'hui, est en perte de vitesse. Et d'ailleurs, elle est tellement en perte de vitesse que la collectivité à laquelle vous appartenez, en tant que vice-président, tous les deux, Mme CURVALE et M. SAINT-PASTEUR, cette collectivité, je veux parler du Conseil Départemental, a annoncé à grand renfort de bruit médiatique, comme d'habitude, en 2020 ou 2021 que le budget genré et climat serait réalisé. Aujourd'hui qu'est-ce qu'il s'est passé ? Rien. Il ne s'est rien passé. Aucune annonce, aucune réalisation, rien du tout. Donc avant de vous préoccuper de la pertinence de la méthode que nous sommes en train de mettre en œuvre à Pessac, occupez-vous de la méthode que vous pouvez vous-même mettre en œuvre en tant que vice-présidents d'une collectivité, et pas la moindre, le Conseil Départemental, ce n'est pas une petite collectivité. Donc, faites-le. Les moyens ne vous manquent pas, je pense, ni en staff administratif, ni en méthodologie. Allez-y, faites-le, démontrez-nous par l'illustration que nous avons tort et que vous avez raison. Cette illustration, elle fait d'autant plus défaut que la ville de Bordeaux, qui avait annoncé un budget coloré, un peu comme la Métropole d'ailleurs, budget coloré, etc., la ville de Bordeaux, dans son dernier rapport sur le développement durable, adopte la même méthodologie que nous, fondée sur les ODD. Au lieu de compter de 1 à 3 comme nous le faisons, la ville de Bordeaux compte de moins 1 à 3. Vous reconnaîtrez que c'est une subtilité que l'on peut consentir, tout en estimant que nous avons une même inspiration. De là à dire que nous les avons inspirées, c'est peut-être un peu présomptueux, mais l'intériorité qu'on peut nous prêter m'y inciterait. Dernier point, l'endettement. L'endettement, vous brandissez le fait que nous romprions avec une tradition pessacaise, qui voudrait qu'il ne puisse pas y avoir de dette à Pessac. J'ai tendance à dire d'abord que c'est une bonne dette, comme l'a dit Mme GRONDIN, une dette oui, mais une dette verte, intégralement verte. Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit précédemment, et nous nous demandons bien où vous voudriez que nous fassions des coupes claires dans l'ensemble des ambitions que nous portons. Mais cette dette-là, elle sera effectivement plus élevée qu'aujourd'hui, certes, mais s'endetter pour préparer l'avenir me semble plutôt sain et plutôt vertueux, c'est d'ailleurs exactement ce que vous teniez comme discours, sans avoir d'objet à financer. En 2020, lorsque vous nous invitiez à l'époque à nous endetter, il n'y avait pas d'objet, mais il fallait s'endetter, parce qu'il y avait une sorte de mantra qui disait qu'il fallait dépenser. Aujourd'hui, nous n'allons pas dépenser pour dépenser, nous allons dépenser pour mieux répondre aux besoins des Pessacais. Et lorsque, Mme CURVALE, vous dites, la Métropole de Bordeaux fait partie des métropoles qui vont le plus investir par habitant, je n'en disconviens pas au niveau des chiffres, mais pour quel résultat ? Pour quel résultat en termes de transport ? Ne prenons que cet exemple-là. J'ai mentionné le fait que nous co-signons, le maire de Bordeaux, le maire de Talence et moi-même, un courrier à Bordeaux Métropole pour se plaindre de la diminution de la qualité du service associée au raccourcissement aux deux extrémités de la liane 4. Vous admettez que pour une métropole qui augmente les investissements et qui augmente de manière considérable, j'y reviendrai, son endettement, il y a là une singulière contradiction. Nous allons dépenser beaucoup pour moins bien répondre aux besoins des métropolitains. Belle réussite ! Réussite sans doute qui est propre à une forme de gauche que vous représentez. Sur la dette et sur les chiffres de la dette maintenant, toujours pour en revenir avec notre cohérence et, me semble-t-il, votre incohérence. Je ne reviendrai pas sur votre rôle de vice-président au Département, mais sur votre rôle de membre de la majorité métropolitaine. Vous avez donc voté le budget de la métropole que nous n'avons pas voté. Nous ne l'avons pas voté, parce que justement, il nous conduit dans le mur. Et lorsque, M. SAINT-PASTEUR, vous émettez une prédiction en disant qu'en 2028, notre capacité désendettement serait de 8 années d'épargne, en 2028, c'est-à-dire 2 ans après la fin du mandat prochain. Je ne dis pas que vous avez tort. C'est une prédiction. Je dis que c'est une prédiction, mais vous dites surtout, et la prédiction ne s'arrête pas aux chiffres, vous dites que nous serons à ce moment-là dans l'incapacité de pouvoir continuer d'investir, 8 ans, impossibilité d'investir.

Donc, vous apprêtez à critiquer notre fonctionnement et notre manière de préparer les choses. Et pourtant, vendredi, vous avez voté un budget qui, sur la métropole, conduit le même ratio à s'établir non pas à 8 années, mais à 12 années, et pas en 2028, en 2026. Alors si, à Pessac, en 2028, nous ne pourrions plus investir avec 8 années de capacité de désendettement, comment pouvez-vous soutenir que la métropole n'aurait pas le même mur, et sans doute accentué, plus tôt avec, en plus, une capacité de désendettement de 12 années cette fois-ci ? Vous m'expliquerez comment vous arrivez à associer les deux raisonnements, sans être contradictoire. C'est quelque chose qui m'échappe, et je prétends que nous avons une manière de bâtir notre budget qui n'est ni dogmatique, ni excessive, mais elle est mesurée, elle s'appuie sur à la fois notre volonté farouche de préparer l'avenir et de préparer l'avenir à long terme, non pas de nous contenter de gérer à la petite semaine et sur les deux ans qui viennent, mais de travailler jusqu'en 2035 pour les besoins en termes de bassin nautique, et voire plus pour l'ensemble des besoins notamment en termes d'énergie. Mais cette ambition-là, elle s'appuie également sur une vertu, la vertu du quotidien et cela vous ne l'avez pas suffisamment souligné, et c'est pour cela que je veux le faire en fin de mon intervention. Cette vertu du quotidien c'est la vertu de la modération des dépenses du quotidien, c'est-à-dire que contrairement à la métropole qui non seulement investit sans être efficace, mais en plus dépense à tour de bras avec des augmentations de dépenses de fonctionnement qui sont à 4, 5, 6 % chaque année, nous, à Pessac, nous investissons pour des objets qui sont utiles et nous dépensons pour le quotidien avec une modération qui est bien moindre que l'inflation que nous anticipons, puisque nous anticipons une augmentation de notre budget de fonctionnement inférieure à 2 %, cela veut dire que nous pouvons nous permettre d'investir et d'emprunter parce que nous sommes budgétairement crédibles et cette crédibilité, ce crédit budgétaire il est essentiel pour aller devant les banques et pour pouvoir mener une politique d'emprunt qui soit facilité et je n'aurais pas, alors là, M. SAINT-PASTEUR, vous n'étiez à l'époque pas élu municipal, vous étiez simple assistant parlementaire d'Alain ROUSSET, mais vous étiez déjà dans la maison et vous la connaissiez bien. Mais Mme CURVALE, vous, vous étiez élue municipale et appartenant à la majorité de mon prédécesseur, vous étiez élue de la majorité, vous n'étiez pas adjointe, vous étiez dans la majorité, et je pense que votre rôle, du fait notamment de la position que vous occupiez à la Métropole n'était pas des moindres. À l'époque, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais la ville de Pessac était incapable, en 2008-2009, elle était incapable d'emprunter. Pourquoi ? Parce que sa santé financière était mauvaise. Elle n'était pas endettée. La Ville n'était pas endettée, et pourtant, elle ne pouvait pas emprunter. Elle ne pouvait pas emprunter, parce que nous avions tous simplement une capacité à rembourser les emprunts qui était très faible, parce que la Ville de Pessac dépensait au quotidien la totalité de ses recettes, et donc il ne restait rien pour pouvoir rembourser des emprunts. C'est sur cette base-là que les banques refusaient de prêter. J'étais sur vos bans, à l'époque j'étais dans l'opposition, et là pour le coup je m'étais fait un devoir de le souligner et je l'ai porté jusqu'en 2014. Et c'est bien parce que nous avons renversé la vapeur à partir de 2014 que nous avons réussi à retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir investir tel que Pessac n'a jamais investi auparavant. C'était vrai pour le mandat précédent, cela le sera encore plus pour le mandat en cours. Je vous remercie. Non, Madame CURVALE c'est fini. Le rapport d'orientations budgétaires est terminé. Vous avez eu un droit de réponse, un droit de rappel. Après le maire, il n'y a pas d'autre intervention. Je vous ferai remarquer que Monsieur HURMIC lui-même, lorsqu'il a présidé la séance du Conseil métropolitain, il m'a même refusé d'intervenir pour la 2^{ème} fois, donc même pas une 3^{ème} fois comme vous vous apprêtez à le faire. Il m'a expressément dit ce que je suis en train de vous dire, c'est qu'après le président, le rapporteur, le maire, on n'intervient plus. Le rapport d'orientations budgétaires a fait l'objet de suffisamment de débats. Nous allons donc passer au point suivant de l'ordre du jour, puisque la présentation n'appelle pas de vote. »

Mme Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :

1 - Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,

2 - La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recettes d'investissement et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,

3 - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées aux 1°, 2°, 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, le rapport comporte, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

La première partie du rapport est consacrée au contexte économique et financier national.

Ensuite sont évoquées les mesures de la loi de Finances 2024.

Enfin, seront abordées la situation des finances de la Ville et les orientations pour 2024 et les années suivantes.

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L.2313-1 et l'article D.2312.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que ce débat doit avoir lieu en Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

**aff n°DEL2024 007 Opération de construction d'un équipement aquatique
« piscine Cazalet » - Marché de prestations de services d'assurances Tous risques
chantier et Dommages ouvrage - Autorisation de signer**

Monsieur RAUTUREAU déclare : « M. le Maire, mes chers collègues. Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvertes soumise aux dispositions du Code de la commande publique, une consultation a été lancée le 24 octobre 2023.

Cette consultation a pour objet les prestations de services d'assurance tous risques chantier et dommages ouvrages relatifs à l'opération de construction d'un équipement aquatique piscine Cazalet et est composé de deux lots désignés ci-après : le lot 1, assurance tous risques chantier. Le marché est conclu pour la durée des travaux, augmentée de 12 mois à compter de la date de réception des travaux, pour la garantie maintenance-visite. Lot n 2, l'assurance dommages-ouvrage et garantie collective complémentaire de responsabilité décennale. Le marché est conclu, outre la durée du chantier, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de réception des ouvrages. Le lot n°1, assurance tous risques chantier a été déclaré infructueux à la suite de l'absence d'offres. La commission d'appel d'offres, en sa séance du 19 décembre 2023, a procédé au jugement des offres et au choix de la titulaire. Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire du lot n° 2 Assurance dommages ouvrage et garantie collective complémentaire de responsabilité décennale avec ARTEC, à Marcq-en-Barœul pour un montant de 520 580,06 euros TTC et d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget. Avant, je souhaiterais vous donner quelques précisions pour la tous risques chantier. Aucune offre n'ayant été déposée, la procédure a été relancée sans publicité ni mise en concurrence. Les négociations sont en cours. Je précise que cette assurance couvre les dommages matériels accidentels des travaux à l'ouvrage durant la durée du chantier. Elle permet donc de garantir la prise en charge de la poursuite du chantier à la suite d'un dommage accidentel. La dommages ouvrage, quant à elle, est un contrat qui garantit l'ouvrage pendant dix ans à compter de la réception. Elle doit être contractée avant la fin des travaux et prend en charge les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou l'équipement indissociable ou qui le rendent impropre à sa destination. Pour résumer, dans le cadre du projet de construction de la piscine de Cazalet, ces assurances présentent pour la ville un avantage indéniable d'éviter d'avancer des frais liés à la recherche de responsabilité lors d'un sinistre et de gagner en réactivité afin de permettre la poursuite du chantier ou de l'activité. Ainsi, nous sommes garantis de tout désordre et malfaçon, entrant dans la garantie de base sans avoir à prouver la responsabilité de quelconque entreprise, alors même que nous savons tous que la recherche des responsabilités peut s'avérer longue et coûteuse. Pour terminer, la garantie collective complémentaire de responsabilité décennale adossée à la dommages ouvrage est, quant à elle, une seconde ligne prenant le relais en cas d'insuffisance des assurances en responsabilité civile des entreprises, elle est obligatoire pour les chantiers de plus de 15 millions d'euros. Ce sont les précisions que je voulais vous apporter en complément de cette délibération. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui dit : « M. le Maire, chers collègues, vous soumettez à délibération du Conseil Municipal l'attribution de plusieurs marchés d'assurance pour votre projet de méga-piscine, alors même que les travaux sont déjà engagés. Le tempo de ce projet est toujours surprenant. On semble découvrir qu'il faut assurer un chantier ou qu'il faut souscrire des dommages ouvrage après avoir commencé les travaux, comme vous avez découvert que le site est pollué après avoir achevé les études préalables. On ne peut que s'étonner d'autant de désinvolture dans ce projet phare, voire pharaonique de ce mandat. Autant de désinvolture conduit à devoir financer jusqu'à 35 millions d'euros. Mais jusqu'où ira-t-on ? Autant de désinvolture inquiète également les riverains du chantier. Lors des précédents Conseils Municipaux, vous avez mis en avant la pollution du site. C'est bien noté. Or, des camions commencent à circuler, des mouvements d'évacuation de terre semblent avoir lieu. Quelles seraient donc les mesures de protection ? Désormais, vous devez disposer d'éléments permettant de connaître la réalité de la pollution et par là même, le montant à envisager pour réaliser les travaux de dépollution du site.

Pouvez-vous nous communiquer les informations concernant le réel niveau de pollution et les coûts liés à celle-ci ? Pouvez-vous nous indiquer les mesures de protection effectives prises sur la phase chantier ? Pouvez-vous nous communiquer les mesures de contrôle mises en place ? Et pouvez-vous surtout nous indiquer la façon dont les assureurs, dont les contrats ne commenceront qu'après notre délibération, se sont engagés à garantir des sinistres qui pourraient avoir leur origine avant le début et être générés par les travaux qui ont déjà commencé ? Il serait temps d'être au clair sur ce projet. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Une incise, puisqu'on ne peut pas parler après le rapporteur pour préciser deux choses. Il ne vous aura pas échappé qu'en 2008, il y a eu une toute petite crise financière qui a fait qu'il y a eu un petit assèchement du crédit. »*

Monsieur Le Maire dit : « *Elle n'a pas duré jusqu'en 2014. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Je le dis d'autant plus facilement que, je n'étais pas au Conseil Municipal, mais comme vous aimez l'histoire, je pense que cela ne vous avait pas échappé. Je n'ai pas dit que la Ville de Pessac allait être dans une situation, comme cela a pu être écrit dans certains audits, de mise sous tutelle parce que son endettement exploserait, etc. J'ai dit que c'était la concentration et les orientations qui posaient problème, plus que le montant. Malgré tout, de façon très factuelle, huit années de capacité de désendettement, c'est moins confortable en termes de marge de manœuvre que deux et demi, c'est factuel. Après nous n'allons pas refaire le débat, mais je voulais quand même éviter que vous pensiez qu'on était contre un endettement vertueux. Ce n'est absolument pas le cas, mais ce que vous préconisez ne l'est pas. C'est juste une question de différence d'appréciation. J'en reviens à l'objet de la délibération, pardonnez-moi d'avoir pris quelques libertés avec son propos. L'opération de construction d'un équipement aquatique de piscine Cazalet. Est-ce que ces deux marchés ? Donc, je rejoins la question de Michaël sur la visibilité sur le coût supplémentaire lié aux travaux de dépollution. Cela n'a pas été évoqué dans le ROB, nous l'aurons certainement au BP, donc nous sommes un peu dans une certaine obscurité. Nous souhaiterions également avoir ces précisions. Également par rapport à ces assurances, je concède que nous nous y perdons un peu par rapport aux évolutions de prix. Est-ce que c'est déjà compris dans la budgétisation ? Est-ce que c'est en plus ? Est-ce qu'il y a un surcoût ? Est-ce que la partie infructueuse va faire l'objet d'un traitement de gré à gré ? ? Je n'ai pas tout suivi, je m'en excuse. Pourriez-vous être clairs, factuels sur : est-ce que c'est déjà pris en compte dans la budgétisation, notamment dans l'APCP ? Je ne pense pas, mais je n'en suis pas certain. Et quels sont les surcoûts générés par cette assurance et la partie non-fructueuse ? Merci des précisions. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui indique : « *Quelques éléments de réponse sur les questions qui ont été posées. D'abord, cette délibération démontre, dans le cadre de notre volonté, comme l'a dit M. le Maire tout à l'heure, de préparer l'avenir, notre volonté également de mettre en œuvre une bonne gestion à la fois financière et une gestion des risques sur ce projet qui est un des investissements majeurs du mandat. Les travaux, pour vous répondre sur les travaux de la piscine de Cazalet, ont été débutés le 22 novembre, l'installation du chantier est faite, effectivement, les pieux de fondation sont finis, et la paroi berlinoise est installée. Le décaissement du terrain et la dépollution ont commencé et sont prévus jusqu'au 3 avril 2024. Dans cette phase, bien évidemment, toutes les précautions sont prises et il n'y a aucun danger pour les riverains ni pour les gens qui travaillent sur site, puisque les gaz volatils en question, qui sont la base de la pollution, sont sur des concentrations qui, dans l'air, ne sont absolument dangereuses pour aucun d'entre nous. Voilà une première réponse pour la dépollution et son coût. Alors, nous en serons plus une fois la phase terminée, la phase de dépollution et d'excavation, en particulier, des terres terminée puisque vous savez que le coût final dépendra aussi du volume de terre à dépolluer. Donc, nous en saurons plus très rapidement et bien évidemment nous ne manquerons pas de le signifier et d'en faire un retour le plus exhaustif possible. Ensuite, pour les assurances, pour leur mise en œuvre, leur mise en œuvre ne pose aucun*

problème, l'assurance dommages ouvrage sera contractée avant la fin du chantier, cela ne pose donc aucune difficulté. Et pour ce qui est de l'assurance tous risques chantier, effectivement il y a une négociation qui est en cours, puisque comme je vous l'ai dit, le lot étant infructueux, il a été engagé une négociation de gré à gré. Concernant l'imputation budgétaire, ce n'est absolument pas dans le budget d'investissement de la piscine de Cazalet, puisque ces assurances seront imputées au budget de fonctionnement. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Comme toute assurance dommages ouvrage, ce n'est pas spécifique, c'est pour toute opération de travaux, donc, dans toutes celles que vous prenez en comparaison, c'est la même chose, et cela fait partie de nos autres objectifs de moins de 2 % d'augmentation. Donc, c'est dire que nous serrons et nous tenons les objectifs de dépenses de fonctionnement. Il n'y a donc pas de loup, il n'y a rien de caché, il n'y a rien de flou. Je mets aux voix. Qui est contre ? Vous êtes contre le fait que l'on s'assure ? La délibération, ce n'est pas est-ce que la délibération est claire, la délibération c'est est-ce que vous êtes d'accord avec le marché d'assurance. C'est cela la délibération. Donc, est-ce que vous êtes contre cette délibération ? Donc, vous êtes contre la délibération sur l'assurance. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup. »*

Délibération votée DEL2024_007

M. Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique, une consultation a été lancée le 24 octobre 2023.

Cette consultation a pour objet les prestations de services d'assurances tous risques chantier et dommages ouvrage relatifs à l'opération de construction d'un équipement aquatique « piscine Cazalet » et est décomposée en 2 lots désignés ci-après :

- lot n° 1 : assurance tous risques chantier ;
- lot n° 2 : assurance dommages ouvrage et garantie collective complémentaire de responsabilité décennale.

Les marchés sont conclus pour une durée définie ci-après :

- lot n° 1 : le marché est conclu pour la durée des travaux augmentée de 12 mois à compter de la date de réception des travaux pour la garantie maintenance visite ;
- lot n° 2 : le marché est conclu, outre la durée du chantier, pour une durée de 10 ans à compter de la date de réception des ouvrages.

Le lot n° 1 (assurance tous risques chantier) a été déclaré infructueux suite à l'absence d'offre.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 19 décembre 2023, a procédé au jugement des offres et au choix de l'attributaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2023,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :

lot n° 2 (assurance dommages ouvrage et garantie collective complémentaire de responsabilité décennale)
attributaire : ARTEC, 270 Boulevard Clémenceau, 59700 MARCQ-EN-BARCEUL
pour un montant de 520 580,06 € TTC ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD

aff n°DEL2024 010 Exploitation des installations thermiques - Avenant n° 6 au marché - Autorisation de signer

Monsieur BIDEAU déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues. Même délibération que la fois dernière, avenant n° 6 pour une mise à jour de l'évolution du patrimoine de la Ville et l'intégration de l'obligation C2E de la formule de révision des prix du gaz. À la suite du décret modifiant les articles du Code de l'énergie, l'obligation sur les contrats de services énergétiques se calcule non plus sur la valeur vendue, mais sur l'énergie consommée. Ce décret implique d'intégrer les C2E dans la formule de calcul du P1. Une période C2E, c'est un laps de temps au cours duquel l'État fixe des objectifs aux obligés en matière d'action pour réaliser les économies d'énergie. Celles-ci sont mesurées en kWh cumac. 1 kWh cumac représente de l'énergie non consommée grâce à la réalisation de travaux améliorant l'efficacité énergétique. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie, le fameux C2E, est un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie, d'électricité, de gaz, de fioul, de carburant ou de GPL à encourager les travaux d'économie d'énergie auprès des particuliers, des syndicats de copropriétés, des collectivités locales et des entreprises. L'avantage pour la commune, c'est que nous pourrions enfin avoir une vision de l'impact C2E dans les factures plutôt que celui-ci soit confondu dans la formule. Encore une fois l'important restant justement de diminuer notre consommation et donc mécaniquement l'impact sur le budget de la Ville. De ce fait, chers collègues, veuillez approuver cette délibération et donner autorisation à M. le Maire de signer cet avenant. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui indique : *« M. le Maire, chères et chers collègues. Dans cette résolution, en plus des C2E, nous rajoutons des installations de climatisation dans trois écoles maternelles de la ville. Avec le réchauffement climatique, le mois de juin devient intenable en termes de température dans les écoles. Malgré l'aération et des gestes basiques pour maintenir une température correcte dans un bâtiment, les salles de classe et les dortoirs deviennent de plus en plus surchauffés. Dans le cas où les bâtiments sont mal isolés, une solution tentante est d'installer la climatisation pour rafraîchir les enfants. Nous supposons que si la Ville en arrive à installer des climatisations dans les dortoirs, d'autres solutions ont été étudiées, comme par exemple, l'isolation du bâtiment ou l'installation de végétation permettant d'ombrager le bâtiment pour diminuer les températures intérieures. La climatisation, même si elle est nécessaire dans certains cas, relâche de l'air chaud dans l'environnement immédiat et est à l'origine d'îlots de chaleur. Un cercle vicieux de chaleur est alors en place, il fait chaud, on installe la climatisation, alors il fait encore plus chaud, alors on augmente la climatisation. La solution passe d'abord par l'isolation des bâtiments, la plantation de végétaux, le rafraîchissement via brumisateur et l'arrêt de la bétonisation. Quelles solutions alternatives à la climatisation peuvent être mises en place dans les écoles maternelles ? L'isolation de ces écoles est-elle prévue ? Je vous remercie pour votre réponse. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui dit : *« C'est un propos général, en fait, qui fait écho... Je ne vais pas faire des redites à tous les débats que nous avons, je vais essayer du coup de recentrer, enfin d'essayer de trouver une substance précise en tout cas à votre question, mais cela renvoie, et je ne veux pas qu'on pense que nous*

bottons en touche, cela renvoie à tous les sujets que nous avons évoqués depuis deux heures quasiment, tous les sujets d'adaptation, de lutte contre le changement climatique, comment nous traitons la sobriété, comment nous traitons l'efficacité énergétique, comment nous traitons la transition énergétique. Personne ici ne va nier le constat que vous dressez, qui est un constat scientifique. Donc oui, vous enfoncez une porte ouverte, à savoir qu'une pompe à chaleur, une climatisation, il y a un RR, en l'occurrence, il y a un point de rafraîchissement à l'intérieur de la salle de classe ou de repos, et il y a, effectivement, pour créer cet air frais, il y a un point chaud qui, lui, est à l'extérieur, donc cela crée des îlots de chaleur. C'est d'une évidence absolue. Notre stratégie en termes de décarbonation et de lutte contre les îlots de chaleur reprend à peu près toutes les actions que vous avez énoncées, et nous la partageons dans le plan Écociété notamment, dans le plan biodiversité également. Précisément, à chaque fois que nous installons des installations de production d'énergie, que ce soit de froid ou de chaud, nous nous posons différents types de questions. Déjà, nous nous posons la question de la rénovation globale. Il y a une enveloppe qui est consacrée pour de la rénovation globale au sein de la Ville de Pessac, que ce soit pour les écoles, mais pour tous les bâtiments, et à chaque fois, le confort d'été est une question qui est posée et qui est traitée par les services. Il n'y a pas de réponse absolue, c'est du cas par cas. Confort d'été, c'est l'autre mot pour dire que quand il fait chaud, il faut trouver des moyens de refroidir, ou en tout cas d'avoir le moins d'inconfort possible. Et d'autres cas de figure, où nous sommes plus sur du palliatif, vous m'excuserez ce mot, qui, en fait, le bâtiment étant conçu historiquement comme il a été conçu, en général, bien avant que nous soyons, et même que les services de la Ville de Pessac qui traitent tous ces sujets techniques, soient présents. Et le palliatif, la meilleure solution, quelque part, malheureusement, reste la climatisation, ce qui n'empêche pas, à côté, d'avoir un plan où d'ici 2 ans nous allons végétaliser quinze cours de récréation, où nous végétalisons l'ensemble de l'espace public, où nous nous posons la question de l'énergie renouvelable pour, qu'effectivement, il y ait le moins d'îlots de chaleur également. Cela n'empêche pas toutes ces questions, mais encore une fois, cela me prendrait des heures pour reprendre tout ce que nous avons dit depuis le début du Conseil. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Oui, d'ailleurs, j'en profite pour dire, quinze cours à végétaliser, c'est-à-dire que la totalité des cours d'école restant à végétaliser le seront d'ici la fin du mandat. C'est ainsi que nous avons bâti notre plan d'investissement pluriannuel. Avez-vous d'autres remarques ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions s'abstiennent. Qui est pour ? Adopté. »*

Délibération votée DEL2024_010

M. Ludovic BIDEAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Lors de la séance du 8 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, à la société ENGIE Solutions.

L'évolution du patrimoine de la Ville (construction, restructuration, démolition, et acquisitions) ainsi que la conjoncture économique, ont généré des adaptations au contrat initial, matérialisées par l'établissement de 5 avenants.

Intégration de l'obligation CEE dans la formule de révision de prix achat GAZ :

À la suite du décret n° 2021-1662 du 16 décembre 2021 modifiant les articles R. 221-2 et R. 221-22 du code de l'énergie, l'obligation sur les contrats de services énergétiques comprenant une prestation d'approvisionnement en énergie se calculera, non plus sur la chaleur vendue, mais sur l'énergie consommée. L'obligation CEE devient trop contraignante pour les sociétés de services en efficacité énergétique, qui doivent donc mettre en place une

répercussion financière de cette obligation, comme les autres fournisseurs d'énergies gaz ou électricité.

Ainsi, durant la 5^{ème} période du dispositif des CEE, les achats de gaz et d'électricité des sociétés de services en efficacité énergétique génèrent une obligation CEE pour ces énergies. Les contrats d'exploitation ainsi que les contrats de services en efficacité énergétique de type (P1) CP/CPI, et MT/MTI comportant une prestation d'approvisionnement en énergie aux ménages et aux entreprises du secteur tertiaire, sont à déclarer pour la fixation des obligations annuelles d'économies d'énergie.

Ces contrats sont assujettis aux obligations CEE classiques, et aux obligations CEE de lutte contre la précarité énergétique.

Toutes ces dispositions nécessitent d'établir un avenant n° 6 au marché, pour adapter la formule de révision du P1 en y intégrant cette composante CEE. Cet avenant 6 en explicite la formule.

Dispositions périmètre P 2 :

La liste suivante des équipements est ajoutée au contrat de maintenance P2.

L'annexe II « Liste des bâtiments » du CCTP sera mise à jour en conséquence.

Installations à ajouter :

| Site | Équipements |
|-----------------------|--------------------------------|
| École Montesquieu | Climatiseurs à détente directe |
| École Jacques Cartier | Climatiseurs à détente directe |
| Mauriac | Climatiseurs à détente directe |

Modifications date de prise d'effet de l'avenant 5 :

La date de prise d'effet pour la partie P1 de l'avenant 5, est fixée au 1er janvier 2023 (au lieu de la date du 6 Novembre 2023 arrêtée initialement) ; ceci, afin de produire un décompte (bilan p1) sur l'ensemble de l'année 2023.

Montant Base Marché :

| | Montants annuels | | Montants sur la durée du marché | |
|----------------|------------------|------------|---------------------------------|--------------|
| | € HT | € TTC | € HT | € TTC |
| TOTAL P1 | 325 353,30 | 379 250,18 | 3 253 533,00 | 3 792 501,80 |
| TOTAL P2 | 262 617,00 | 315 140,40 | 2 626 170,00 | 3 151 404,00 |
| TOTAL P3 | 96 750,00 | 116 100,00 | 967 500,00 | 1 161 000,00 |
| TOTAL P1,P2,P3 | 684 720,30 | 810 490,58 | 6 847 203,00 | 8 104 905,80 |

Montant marché suite avenant 6 :

| | Montants annuels | | Montants sur la durée du marché | |
|----------|------------------|------------|---------------------------------|--------------|
| | € HT | € TTC | € HT | € TTC |
| TOTAL P1 | 344 006,34 | 402 196,97 | 3 440 063,43 | 4 021 969,68 |
| TOTAL P2 | 278 398,20 | 334 077,84 | 2 783 982,00 | 3 340 778,40 |

| | | | | |
|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| TOTAL P3 | 99 510,80 | 119 412,96 | 995 108,00 | 1 194 129,60 |
| TOTAL marché | 721 915,34 | 855 687,77 | 7 219 153,43 | 8 556 877,68 |

Incidence avenant 6 :

| | Montants annuels | | Montants sur la durée du marché | |
|---------------------------|------------------|-----------|---------------------------------|------------|
| | € HT | € TTC | € HT | € TTC |
| P1 évolution | 18 653,04 | 22 946,79 | 186 530,43 | 229 467,88 |
| P2 évolution | 15 781,20 | 18 937,44 | 157 812,00 | 189 374,40 |
| P3 évolution | 2 760,80 | 3 312,96 | 27 608,00 | 33 129,60 |
| TOTAL évolution P1,P2, P3 | 37 195,04 | 45 197,19 | 371 950,43 | 451 971,88 |

La Commission d'Appel d'offres, réunie le 16/01/2024, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2024,

- d'approuver la passation d'un avenant n° 6 au marché 2019-19025 conclu avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011-823-60621 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2024 015 Quartier Châtaigneraie-Arago - Pôle associatif - Convention avec l'Association Entente Pessac Basket Club - Autorisation

Monsieur YAHMDI déclare : « *Sur le quartier de la Châtaigneraie-Arago, la Ville a souhaité renforcer les moyens en locaux mis à disposition des acteurs socio-éducatifs pour l'exercice de leur mission, notamment auprès des publics jeunes et jeunes adultes. Un lieu d'accueil, jeunes adultes, porté par l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie, donc l'AJC, ainsi que l'espace jeune du centre social de la Châtaigneraie sont déjà opérationnels sur ce quartier. En matière de renforcement des locaux mis à disposition des acteurs socio-éducatifs, le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 27 septembre 2022 de répondre favorablement à la demande d'associations du quartier de disposer de locaux administratifs en mettant à leur disposition, après les avoir aménagés, les 152 mètres carrés de l'ancienne antenne Domofrance appartenant au bailleur, et situés au cœur de ce quartier. La Ville ayant aménagé les locaux, le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 décembre 2023 a approuvé la création d'un pôle associatif ainsi que la convention de mise à disposition d'un bureau de ce pôle associatif à la CNL 33 Amicale Ch'ant'ara. Aujourd'hui, la Ville répond à la demande de l'Entente Pessac Basket Club, donc l'EPBC, qui souhaite elle aussi disposer d'un bureau au sein du pôle associatif nouvellement créé. L'EPBC a en effet une action sportive importante*

Conseil municipal du 6 février 2024 page n°67

sur ce quartier, du fait notamment de son école de basket initiée il y a déjà de nombreuses années au sein du collège François Mitterrand. Le bureau attribué à l'EPBC lui permettra d'accueillir ses deux salariés et de recevoir ses adhérents.

L'EPBC pourra également disposer de la salle de réunion, de l'espace office ainsi que des sanitaires du pôle associatif. J'ai souhaité présenter cette délibération, car elle est extrêmement importante à la fois pour le développement social du quartier puisqu'elle accueille physiquement les salariés de l'EPBC, donc, je rappelle notre seul club de basket sur la commune de Pessac et ils vont partager les locaux, donc ils seront à côté des bureaux de l'association Pessac FC, donc l'ancien football club de la Châtaigneraie, Futsal, et c'est une délibération qui est symbolique. Pourquoi ? Parce que je me souviens des relations entre les deux clubs en 2014 lors de notre arrivée où il y avait effectivement des tensions, une mésentente, je dirais, affirmée, puisque des manifestations avaient même eu lieu au sein de l'hôtel de ville, notamment concernant un partage de créneaux. Donc cela prouve qu'avec beaucoup de bonne volonté de la part des deux associations, et je voulais vraiment les saluer et les féliciter, aujourd'hui nous nous retrouvons avec deux clubs qui vivent en parfaite harmonie, à la fois sur l'équipement public du collège François Mitterrand, qui est la salle François Mitterrand, et qui vont maintenant désormais partager des locaux aussi administratifs, et donc toujours pour renforcer aussi le lien entre les jeunes qui pratiquent à la fois le futsal et à la fois le basket. Nous avons deux associations qui excellent dans leur domaine, et je voulais vraiment saluer le travail de l'ensemble des bénévoles de l'EPBC, mais aussi du Futsal Châtaigneraie, et donc les féliciter aussi pour les résultats qu'ils obtiennent année après année. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Qui souhaite intervenir ? Nous avons dégroupé pour dire qu'il y avait une association de plus, et que nous densifions l'offre associative sur la Châtaigneraie-Arago. Nous pouvons tous nous en féliciter, puisque quand nous avons fait l'inauguration, l'EPBC n'avait pas encore le local, n'avait pas encore d'attribution. C'est donc une association supplémentaire qui était ravie de l'opportunité ainsi proposée. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2024_015

M. Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Sur le quartier de la Châtaigneraie-Arago, la Ville a souhaité renforcer les moyens en locaux mis à la disposition des acteurs socio-éducatifs pour l'exercice de leurs missions, notamment auprès des publics jeunes et jeunes adultes.

Un lieu d'accueil jeunes adultes porté par l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC) ainsi que "L'Espace jeunes" du Centre social de la Châtaigneraie-Arago sont déjà opérationnels sur ce quartier.

En matière de renforcement des locaux mis à disposition des acteurs socio-éducatifs, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 27 septembre 2022, de répondre favorablement à la demande d'associations du quartier de disposer de locaux administratifs en mettant à leur disposition, après les avoir aménagés, les 152 m² de l'ancienne antenne DOMOFRANCE, appartenant au bailleur et situés au cœur de ce quartier.

La Ville ayant aménagé les locaux, le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2023, a approuvé la création d'un « Pôle associatif » ainsi que la conventions de mise à disposition d'un bureau de ce pôle associatif à la CNL 33 Amicale Ch'Ant'Ara.

Aujourd'hui la Ville répond à la demande de l'Entente Pessac Basket Club (EPBC) qui souhaite, elle-aussi, disposer d'un bureau au sein du pôle associatif nouvellement créé.

L'EPBC a en effet une action sportive importante sur ce quartier, du fait notamment de son école de Basket initiée il y a déjà de nombreuses années au sein du Collège François Mitterrand. Le bureau attribué à l'EPBC lui permettra d'accueillir ses 2 salariés et de recevoir ses adhérents. L'EPBC pourra également disposer de la salle de réunion, de l'espace office ainsi que des sanitaires du pôle associatif.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition d'un bureau à l'Entente Pessac Basket Club au sein du nouveau pôle associatif de la Châtaigneraie-Arago ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec l'Entente Pessac Basket Club.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024_016 Mise en place d'un dispositif local de soutien aux fonctions d'animateurs - Convention de partenariat entre la Ville et la Communauté Sportive Gymnique Travailleuse de Pessac - Autorisation

Madame PAVONE déclare : « *M. le Maire, mes chers collègues, je vais être la porte-parole de mon collègue qui est absent et malade. J'espère être à la hauteur de sa confiance. Alors, la convention de partenariat avec la CSGTP, il s'agit d'expérimenter une évolution de notre dispositif de contrat BAFA, en renforçant l'ancrage local avec tous les acteurs sociaux de Pessac, et notamment la CSGTP. En effet, plutôt que de recourir à un autre organisme de formation, un organisme de formation plus classique, fonctionnant sur un mode de prestation marchand et ne proposant pas de plus-value aux jeunes de la commune, il a paru opportun de développer le savoir-faire pessacais et la dimension territoriale du dispositif par une immersion au sein d'une structure d'animation. La CSGTP est agréée en qualité d'organisme de formation et peut ainsi proposer des formations générales en ce qui concerne le BAFA, ce qui permet aux jeunes Pessacais de découvrir ce lieu d'animation, ses acteurs, mais également d'y partager un repas le midi. Une rencontre avec Épi'Sol est également prévue. Sa présence sur le quartier de Saige est ainsi une forme d'immersion dans le quartier et favorise la mixité des jeunes de la commune. De plus, il y aura sans doute d'autres acteurs tels que Fête le Mur, l'ASTI qui croiseront ces jeunes pendant ces jours de formation. Normalement, 30 jeunes devraient être formés au maximum sur cette année. Pour rappel, pour être éligibles au dispositif, les jeunes doivent avoir entre 16 et 25 ans, résider sur la commune et la Ville finance la formation générale du BAFA, les accueils durant le stage pratique au sein des ALSH municipaux. Nous pouvons imaginer que ce stage pratique puisse se faire dans une association du territoire, si l'intérêt se présente. La délibération attributive des subventions comprend une subvention de 7000 euros. Merci de votre écoute. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2024_016

Mme Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis 2011, la Ville de Pessac soutient les jeunes pessacais dans leur démarche d'obtention du diplôme du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) grâce au dispositif Contrat BAFA.

Ce dispositif a deux objectifs : aider les jeunes à découvrir le métier d'animateur et développer le nombre d'animateurs diplômés sur le territoire afin d'en faciliter l'insertion dans les structures de la Ville.

La Ville prend en charge le financement du 1^{er} stage BAFA : le stage de formation générale ; les jeunes retenus font ensuite leur stage pratique au sein des ALSH de la Ville et le 3^{ème} stage est à la charge des jeunes et leur famille.

Dans le cadre d'un nouveau partenariat, la Ville souhaite renforcer l'impact local pour les jeunes pessacais et mettre en place un dispositif éducatif expérimental.

Ancrée principalement dans le quartier de Saige Formanoir, la Communauté Sportive Gymnique Travailleuse de Pessac (CSGTP) possède la qualité d'un organisme de formation habilitée à dispenser la formation générale du BAFA.

La CSGTP s'engage à former les jeunes retenus dans le dispositif et propose des actions d'accompagnement de la jeunesse dans le champ de l'animation.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en place du partenariat avec l'association CSGTP,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et la CSGTP ;
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ;
- d'inscrire les crédits au chapitre PE115O003 - 1884 - M57=65/338/65748

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024 017 Vibrations urbaines - Édition 2024

Madame PAVONE déclare : « Je continue au nom de Monsieur SZTARK. *Les Vibrations Urbaines, 2024. Il s'agit de la délibération générique qui annonce la réalisation de l'édition et autorise la Ville à effectuer des demandes de financement. Vous trouverez ci-joint le diaporama représentant les grandes lignes de l'événement. Pour rappel, en 2023, nous avons fait une édition des Vibrations Urbaines, une édition off, en profitant d'expérimenter de nouveaux éléments, comme repositionnement sur le dernier trimestre de l'année, développement d'un programme sur un mois, création d'activités, notamment sur le site du Bourgailh, une action de médiation au sein des établissements scolaires de la ville, avec aussi des animations dans les parcs publics, des expositions. Donc forts de ce bilan, une évolution sur l'événement est proposée avec beaucoup d'animations qui seront reprises, le retour de la glisse, et surtout, je pense que vous l'attendez tous, l'inauguration du skate-park. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Prochaine édition des Vibrations Urbaines qui sera différente de toutes les précédentes, mais qui sera plus étoffée, beaucoup plus étoffée que celle que nous avons connue l'an dernier qui a été les off des VU et qui a été effectivement un peu réduite, même si elle a connu un fort succès pour tout ce qu'elle a proposé. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHOU** qui dit : « *M. le Maire, chers collègues. Depuis 1997, le festival Vibrations Urbaines est l'un des piliers des activités culturelles de Pessac. La version Off des VU de 2023 s'est déroulée du 7 septembre au 21*

octobre.

Elle a permis d'appréhender les différentes ressources potentielles de la Ville de Pessac. Nous ne pouvons que nous en féliciter, puisqu'ici même, nous avons attiré votre attention sur la concentration des Vibrations Urbaines uniquement sur le site de Bellegrave, avec comme conséquence l'éloignement des activités culturelles du campus. Cet éloignement, alors considéré comme provisoire, semble définitif. En 2023, pour les raisons liées aux travaux de rénovation du skate-park, le calendrier des vibrations urbaines a été modifié, passant de juillet à septembre-octobre, autrement dit au début de la rentrée scolaire. Or, en 2024, le même calendrier a été reconduit pour éviter tout télescopage avec les VU et les Jeux Olympiques et Paralympiques. Pensez-vous maintenir définitivement ce nouveau calendrier ou comptez-vous revenir au calendrier précédent des Vibrations Urbaines, c'est-à-dire aux vacances de la Toussaint ? Je vous remercie. »

Madame PAVONE indique : *« Alors je ne voudrais pas m'avancer pour mon collègue, mais effectivement, le calendrier a été établi avec une formule qui a été étalée sur un mois, donc c'est assez conséquent. Après, rien n'est inscrit dans le marbre, et s'il s'avère que la fréquentation n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions parce que la date ne convient pas, nous pourrions évidemment nous autoriser à changer la date. Pour l'instant, nous sommes sur une programmation qui est riche et qui est en lien effectivement avec les établissements scolaires, vous l'avez dit, qui est en lien aussi avec les étudiants et qui est en lien aussi avec la médiathèque Pablo Neruda. La date correspondait à peu près, pour pouvoir travailler, avec l'ensemble de ces partenaires. Mais, encore une fois, rien n'est inscrit dans le marbre si nous nous apercevons que la date n'est pas bien choisie. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Pragmatisme. Nous mesurerons et évaluerons à chaque fois. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2024_017

Mme Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le festival Vibrations Urbaines est une manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivités pour la jeunesse.

L'année 2023 fut une année de transition, avec notamment l'absence de contest de glisse, discipline phare et historique du festival. Une édition « Off des VU » a vu le jour, la Ville de Pessac a souhaité expérimenter un nouveau format d'actions autour des cultures urbaines.

Enrichie de cette édition, la Ville de Pessac souhaite conforter le nouvel élan apporté en 2023. Le retour du festival comme un temps fort de la rentrée, ainsi que l'exploitation de nouveaux lieux au fort potentiel d'attractivité (site du Bourgailh) seront des éléments essentiels de l'édition 2024.

Le festival se tiendra de mi-septembre au dimanche 13 octobre 2024.

Des actions de médiation auprès de la jeunesse pessacaise (beatbox, street art, breakdance dans les établissements scolaires et les centres sociaux...) alterneront avec des temps forts de programmation artistique et événements sportifs en week-end.

Cette édition 2024 constituera une opportunité d'inaugurer le nouveau Skate Park de Bellegrave et de renouer avec des contest de glisse (BMX, Trotinette, ...) de haut niveau.

Se déroulant quelques semaines après la tenue des Jeux Olympiques, et Paralympiques, les Vibrations Urbaines permettront l'expression du label « Terre de Jeux » obtenu par la Ville de PESSAC.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 26ème édition du festival Vibrations Urbaines ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2024_025 Associations - subventions – répartition 2024 n° 1

Madame DAUNY déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Nous allons terminer, du moins concernant les délibérations, par une délibération que vous attendez tous, avec beaucoup d'impatience à chaque fois. Cette fois-ci, je vous propose d'approuver 27 subventions versées aux associations, notamment des associations qui ont conclu un contrat ou une convention d'objectifs avec la Ville. Le montant est un peu conséquent, 827 048 euros.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Mme DAUNY. Avez-vous des remarques, des questions ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. C'était donc la dernière délibération.* »

| |
|---------------------------------------|
| Délibération votée DEL2024_025 |
|---------------------------------------|

Mme Catherine DAUNY, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Questions orales

Monsieur Le Maire déclare : « *Nous avons maintenant quatre questions orales et une motion. Il me semble que la question que nous avons reçue en premier, c'est la question du groupe Europe Écologie Les Verts, l'Écologie pour Pessac, qui a déposé une seule question, mais c'était la première qui nous soit parvenue. Donc je vous en prie, vous pouvez la lire, Mme CURVALE, si c'est vous qui la lisez.* »

Question n° 1

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Oui, merci *M. le Maire*. *M. le Maire, chers collègues, nous constatons qu'aucune décision concernant l'espace social Alouette Animation n'a fait l'objet à ce jour d'une délibération et d'un vote du Conseil municipal. Et pourtant, vous avez déjà pris la décision, lourde de conséquences, de ne pas renouveler les conventions-cadres d'objectifs et d'occupation des locaux de la Ville avec ce centre social, décision communiquée par écrit à l'association le 13 octobre 2023, confirmée oralement lors du Conseil municipal du 12 décembre dernier. Si rien ne change, ce sera la première fois que la CAF, partenaire essentiel du centre social aux côtés de la Ville et du Département, ne pourra pas renouveler son agrément à cause du non-renouvellement des conventions d'une collectivité. Mais il restait, et il reste peut-être toujours, un espoir de ne pas en arriver à fermer le centre, car la CAF a pris l'initiative d'une médiation fin décembre, et vous aviez annoncé lors du Conseil municipal, M. le Maire, que vous étiez en faveur de cette proposition de la CAF, de mettre en place un superviseur. Et pourtant, vous avez pris en janvier d'autres décisions, toujours unilatérales, toujours lourdes de conséquences pour les habitants de ce quartier prioritaire, qui ont besoin du centre social et qui tiennent à son existence : décision de demander de restituer les clés et de faire un état des lieux. Décision de répondre par la négative au courrier du centre social, acceptant la proposition de superviseur de la CAF, sous réserve de plus de précision sur le poste, du respect de sa qualité d'employeur et de la réalisation d'un audit, mais toujours pas de réponse au recours gracieux présenté par le centre social. Nous l'avions écrit en vous envoyant cette question orale, mais depuis vous y avez répondu également par la négative. Dans cet impasse, l'association Alouette Animation qui porte le centre social a tenu une Assemblée générale extraordinaire le vendredi 26 janvier, sans aucun représentant de la mairie, mais avec tous les autres partenaires. Vous en avez certainement eu des échos, et c'est dommage que vous n'ayez pas entendu tous ces témoignages d'habitants, surtout des femmes, des mères, élevant seules leurs enfants dans des conditions très difficiles et qui sont attachées au centre social tel qu'il existe et à ses activités telles qu'elles existent. Toute rupture de la continuité du service public aura d'abord comme victimes, ces personnes et aussi l'équipe de salariés. Et tout cela pourquoi ? Les habitants de Haut-Livrac Alouette, les partenaires du centre social, le centre social, notre Conseil Municipal, doivent connaître les raisons de vos décisions et devraient pouvoir en discuter sereinement. Vous répétez qu'il y a « rupture de confiance » et que vous l'avez exprimé à maintes reprises. Mais qu'y a-t-il derrière cette rupture de confiance ? Où sont les éléments objectifs ? Le centre social a une gestion saine, ce qu'a montré de nouveau l'Assemblée générale Extraordinaire, il n'y a pas de faute professionnelle à l'encontre de la direction. L'audit qu'avait accepté le bureau de l'association fin mai 2023, en réponse à votre proposition initiale, audit que la CAF et le Département ont proposé ensuite à plusieurs reprises, reste donc une démarche qui nous semble nécessaire pour avoir une analyse objective de la gouvernance, du management entre autres, et trouver des points de progrès consensuels. M. le Maire, il est encore temps de reprendre le fil de la médiation. Que proposez-vous aujourd'hui au centre social, à ses salariés, à ses bénévoles, aux partenaires du centre, aux habitants de ce quartier prioritaire ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui répond : « Merci *M. Le Maire*. *Mme la conseillère municipale, lors du Conseil municipal du 12 décembre 2023, la Ville a en effet renouvelé ses conventions-cadres d'objectifs et conventions d'occupation des locaux avec les centres sociaux de Saige et de la Châtaigneraie Arago, mais pas avec le centre social du Haut-Livrac. Lors de ce même conseil, et même si aucune délibération n'est requise pour acter une telle décision, de non-renouvellement, un débat a eu lieu durant laquelle la Ville a évoqué la situation et confirmé sa décision de ne pas renouveler ses conventions avec le centre social. C'est vrai que la Ville a tout tenté depuis de nombreux mois, notamment avec la CAF, pour essayer de trouver une solution pour une relation normale, apaisée et constructive avec le centre social.*

Lors de la dernière rencontre qui a eu lieu le 20 décembre 2023 dans les locaux de la CAF, à son initiative, malheureusement, lors de cette rencontre, ce qui a été confirmé, c'est une rupture réciproque de confiance, puisqu'une des présidentes qui était présente a même quitté la réunion, je cite : « J'ai autre chose à faire, j'ai un repas ce soir », montrant ainsi un mépris total envers les institutions et les personnes qui s'étaient mobilisées, et témoignant aussi d'une absence totale de prise de conscience de la gravité de la situation. Aucune remise en question, et un jusqu'au-boutisme effrayant, loin des intérêts des habitants. Au final, le 26 janvier dernier, l'association a organisé une Assemblée générale Extraordinaire qui s'est contentée d'approuver la poursuite des activités du centre social, sans proposition de changement. Les attentes de fond de la Ville quant à cette nécessaire confiance réciproque n'y ont pas été évoquées et ont été, une nouvelle fois, ignorées. Pire, lors de cette Assemblée générale, où vous étiez présente, Mme CURVALE, des propos calomnieux, accusateurs et diffamatoires ont été tenus envers la majorité municipale et applaudis par certains responsables de l'association. Des propos qui ont particulièrement choqué certains habitants présents, qui ont regretté que cette AG se soit transformée finalement en tribune politique. Mais je ne doute pas, Mme CURVALE, même si vous ne l'avez pas exprimé dans votre question orale, que vous condamnez de tels propos qui ne servent que ceux qui souhaitent faire de la récupération politique. Nous regrettons également que depuis notre courrier du 13 octobre, l'association n'a pas jugé utile d'alerter ni les salariés, ni les habitants d'une information aussi importante que le non-renouvellement des conventions avec la Ville. Cette volonté de cacher la situation à ses adhérents et aux habitants ne peut que nous interroger sur la stratégie choisie. La Ville a donc informé l'association Alouette Animation qu'elle n'entendait pas donner suite favorable à sa demande de recours gracieux et donc qu'elle n'entendait pas revenir sur sa décision de non-renouvellement des conventions. L'association doit donc aujourd'hui organiser son départ des locaux. Alors votre question est aussi pour moi l'occasion de m'adresser directement aux habitants, car vous rappelez que le quartier devient à nouveau prioritaire pour l'État en 2024, mais pour la Ville, le quartier du Haut-Livrac a toujours été une priorité. D'ailleurs, nous avons regretté sa sortie de la géographie prioritaire en 2015 auprès de l'État en demandant sa réintégration. En effet, ce quartier souffre depuis de nombreuses années d'un sentiment d'abandon par rapport au reste de la commune. C'est pour ces raisons que nous avons renforcé la dynamique associative dès notre arrivée en 2014, comme, par exemple, le soutien à l'association Mamboko ou City School. C'est aussi pour cela que nous avons soutenu les projets urbains du centre commercial ou encore la rénovation de la résidence Macédo portée par le bailleur Domofrance. Nous avons également inauguré il y a quelques mois la nouvelle plaine des sports qui bénéficiera encore dans les années à venir de nouveaux aménagements pour les jeunes et les familles du quartier. Enfin, dans quelques mois nous poserons la première pierre de la nouvelle piscine Cazalet qui est le projet le plus important de notre mandature avec aussi la rénovation de l'école Georges-Leygues de la Châtaigneraie. Car oui, plus de 50 % de notre PPI est investi sur les quartiers prioritaires. Nous assumons toujours de faire plus pour ceux qui ont moins. Comme vous l'aurez compris, nous ne sommes pas près d'abandonner le quartier et ses habitants. Au contraire, la seule et unique raison qui nous motive, c'est le bien-être des habitants et la cohésion sociale de ce quartier plein de ressources. La Ville ne laissera pas les habitants sans centre social. Notre ambition est claire, celle d'avoir sur ce quartier un centre social qui fonctionne aussi bien que les deux autres centres sociaux de notre territoire, un centre social qui apaise et qui rassemble, un centre social qui n'appartient à personne, mais bien à tous. Nous travaillerons ainsi à la définition d'un nouveau projet de territoire avec l'ensemble de nos partenaires et tous les habitants qui souhaiteront s'impliquer. Tous les habitants, sans distinction, pour créer un nouveau centre social. À court terme, la Ville va proposer un certain nombre d'actions, d'animations et d'accompagnement des habitants. Les services municipaux et le CCAS sont déjà à pied d'œuvre pour élaborer une réponse efficace sur des sujets essentiels tels que la réussite éducative des jeunes et des enfants, ou encore l'accès aux loisirs pour tous. Des réponses seront aussi à construire dans les prochaines semaines avec nos partenaires éducatifs et associatifs.

Comme vous l'aurez compris, nous n'abandonnerons jamais les habitants, ni hier, ni aujourd'hui, ni demain. Et nous n'avons pas attendu l'AG du 26 janvier pour connaître les besoins des habitants et encore moins les besoins des familles, notamment les familles monoparentales. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui précise : *« M. l'adjoint, je pense qu'il est évidemment important que nous ayons tous en tête les mêmes objectifs. Cela va sans doute mieux en le disant, le bien-être des habitants, la cohésion sociale, un centre social qui appartienne à tous, ce sont certainement les bases et les objectifs vers lesquels tout le monde peut travailler. Projet territoire, projet social, il me semblait que c'étaient surtout les habitants eux-mêmes avec l'appui des associations qui les travaillaient, sans trop, peut-être, que ce soit de manière descendante, même si j'entends que les différents partenaires dont la Ville peuvent y participer. C'est assez compliqué de vous répondre sur l'Assemblée générale, pendant laquelle, moi, j'avais pris quelques notes. Elle s'est déroulée de manière classique, avec un bilan des actions qui permettait par exemple de clarifier ce qui s'est dit lors de cette instance du Conseil Municipal le 12 décembre 2023 sur l'audit. En tout cas cela m'a permis de mieux comprendre comment s'était enchaînée la chronologie. Il y a eu des éléments financiers qui étaient projetés, et il y a eu effectivement des témoignages, beaucoup de témoignages, et des débats, y compris la question que vous venez d'évoquer. Vous avez dit que l'association n'a alerté personne, j'ai noté comme s'il y avait là la volonté de cacher. Il y a eu des éléments d'explication qui ont été donnés dont le rappel d'ailleurs, qui avait été fait au fil de certaines réunions auxquelles j'ai participé ici, qu'il était attendu de la réserve de la part de cette association, donc qui n'a pas voulu mettre le feu, mais qui à travers cette assemblée générale a saisi l'occasion d'informer et après cette assemblée générale, elle cherchait à trouver un fonctionnement pour éviter une rupture, une logique de continuité, le centre peut encore fonctionner, pas sans doute pendant longtemps, mais pendant quelque temps et entre la cinquantaine ou soixantaine de personnes présentes, les votes ont été faits d'ailleurs, la plupart du temps avec des bulletins et ont permis de valider un peu la suite immédiate. Alors vous parlez de propos diffamatoires, je peux juste vous donner mes notes si vous le souhaitez. A vrai dire je n'en ai pas noté. Après qu'il y ait eu de la tension entre certains habitants, oui, mais j'ai eu vraiment plutôt en tête des témoignages d'émotion. Puis après, l'Assemblée générale durant un peu, sans doute beaucoup de discussions qui portaient dans tous les sens. Je n'étais pas partout dans la salle. Je n'ai pas des oreilles qui pouvaient entendre partout. Voilà ce que je peux vous dire. Ensuite, pour moi, dans ce que vous dites, je n'arrive toujours pas à saisir ce que vous mettez derrière ces mots, rupture de confiance, etc. Tout simplement parce que je ne dispose pas d'éléments objectifs permettant de voir ce qui mérite quand même de... Vous dites que vous allez de toute façon reconstruire un centre social, mais j'ai compris dans les réunions où la CAF, les services du Département apportaient des informations précises, que ce n'est pas une mince affaire. Je vous trouve optimiste quand vous annoncez dans le journal qu'en un an et demi, c'est plié, vu que les exemples similaires, similaires au sens de devoir reconstruire quelque chose, avec une nouvelle association, des nouveaux recrutements, etc., tout cela semble prendre beaucoup de temps et ne pas aboutir si facilement, et dans un quartier dont tout le monde constate qu'il a vraiment besoin d'accompagnement. Vous prenez vos décisions, comme il n'y aura pas d'audit, on n'aura jamais ces éléments factuels, mais c'est tous ces points d'interrogation, et il y a eu des réunions où a été évoqué un sentiment de gâchis, ce n'étaient pas d'ailleurs mes propres mots, mais je les réexprime ce soir. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui ajoute : *« Merci pour votre réponse. Je pense qu'il y a une méconnaissance, et je le dis vraiment sans jugement de ma part, je pense qu'il y a une méconnaissance sur ce qu'on appelle un projet de territoire. Un centre social, ce n'est pas un projet qui est défini par des habitants, c'est un projet qui rentre dans une réglementation extrêmement stricte et précise et il est impossible aux habitants de pouvoir créer seuls ce type d'équipement. Donc, on est bien sur un projet de territoire avec des enjeux qui sont définis par des instances politiques notamment. Il n'y a pas de centre social qui peut se créer sans un apport ou un soutien d'une collectivité comme la commune*

et sans le soutien, évidemment, de la Caisse d'allocations familiales. Donc, c'est ensemble qu'on définit un projet de territoire. Alors, je n'ai pas trop compris concernant la réserve qui aurait été demandée. Effectivement, il y avait de la réserve, quand on avait des réunions avec les membres de l'association ; force est de constater que cette réserve ils ne l'ont jamais eue, puisqu'il n'y avait absolument aucune confidentialité qui était respectée lors des différentes réunions que nous avons pu avoir. Donc, là, c'était plutôt une stratégie, qui m'interpelle beaucoup, de laisser « pourrir » un petit peu la situation et que je regrette aujourd'hui. Des propos ont été tenus, si, si, des propos ont été tenus lors de l'Assemblée générale. Nous avons été qualifiés de voleurs, de mafieux, de manipulateurs, etc. Je pense que ce sont des propos qui sont assez graves. Nous sommes dans une période où il y a beaucoup de théories complotistes sur, notamment, tous ces élus qui seraient uniquement là pour travailler pour leur propre compte, etc., qui ne seraient pas des gens honnêtes. Je pense qu'avoir ce type de propos lors d'une Assemblée générale, notamment qui concerne une décision aussi importante que cela, peut être aussi dangereux pour les élus que nous sommes. Donc je pense que c'est, en tout cas, important de le rappeler ici. Et puis je rappelle, vous avez parlé des habitants, les habitants nous parlent aussi beaucoup. Et beaucoup d'habitants nous parlent. Nous connaissons le quartier, nous y sommes régulièrement. Moi je suis content que vous découvriez qu'il y a un quartier sur Pessac qui s'appelle Haut Livrac, puisque lors des manifestations qui sont organisées, je pense à la fête des mères, je pense aux différentes manifestations qui sont organisées par les associations, je pense au Réveillon solidaire, je ne vous vois pas souvent, en tout cas on ne vous voit pas souvent aux côtés des habitants lors des temps forts, lors des temps de vie, et notamment lors des moments festifs qui sont organisés par les différentes structures. Alors oui, nous sommes optimistes. Nous sommes autant optimistes que nous sommes ambitieux pour les habitants. Nous croyons en eux, nous pensons qu'ils peuvent effectivement se mobiliser, nous pensons que nous pouvons recréer une dynamique sur ce territoire. Nous pensons que nous pouvons en finir avec cette guerre des clans qui a été déclarée et alimentée durant des années. C'est une décision qui est difficile. Si vous imaginez que c'est une décision qu'on prend de gaieté de cœur, nous savons quel impact cela peut avoir. Nous savons ce que représente aussi la fermeture d'un centre social sur un quartier, même si, aujourd'hui, il y a sans doute des habitants qui attendent avec impatience un renouvellement sur le territoire, je pense qu'il y a aussi des habitants qui ont peur, et cette peur est légitime. Il ne faut pas la minimiser. Donc, nous serons à leur côté, nous serons là pour répondre, à la fois pour lever leurs craintes, leurs doutes, à la fois pour les rassurer, à la fois pour les accompagner, mais nous sommes persuadés que ce quartier mérite mieux que le spectacle qui est en train d'être donné aujourd'hui. Nous sommes persuadés que ces enfants et ces jeunes aussi méritent d'avoir des structures qui soient beaucoup plus fortes, indépendantes et neutres pour le coup, mais quand je rappelle l'indépendance d'une structure cela ne veut pas dire qu'elle est autonome dans son fonctionnement et qu'elle ne doit pas rendre des comptes notamment à ses financeurs. Donc, c'est un sujet aussi que je voulais rappeler ce soir. Donc nous continuerons, je l'ai dit tout à l'heure dans ma réponse, nous continuerons à accompagner les habitants, nous serons à leurs côtés, nous n'allons absolument pas désertier le quartier, bien au contraire, nous allons renforcer nos interventions, l'ensemble des services sont mobilisés, et nous essaierons de remonter un nouveau projet le plus rapidement possible, même si, effectivement, cela prend du temps, mais nous prendrons le temps nécessaire. Et je terminerai juste par dire que, par moment, le temps de la réflexion, notamment sur un quartier politique de la Ville, est nécessaire. Il est même indispensable. Le temps de la réflexion, le temps de la construction d'un nouveau projet sera bénéfique pour tout le monde. Prendre de la hauteur, prendre du temps, prendre du recul, c'est quelque chose qui peut aussi permettre de reconstruire différemment et sans doute de mobiliser de façon beaucoup plus générale.

Je terminerai là-dessus. Vous avez eu aussi l'opportunité de mesurer la mobilisation de soutien. Alors bien évidemment qu'il y a des habitants qui soutiennent fortement le centre social, mais lors de la manifestation qui a été organisée, nous avons bien vu que ceux qui étaient présents, ce ne sont majoritairement pas des habitants qui étaient là, et cela nous le regrettons, puisque cela aurait pu démontrer aussi que l'appel à mobilisation générale sur le quartier aurait pu montrer en tout cas qu'il y a un soutien massif de la population, ce qui n'a pas été le cas. Donc je pense que nous avons pris la bonne décision. Elle est difficile. Nous assumons totalement les conséquences et nous serons au rendez-vous. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci Najj. Deux points très précis pour compléter, si je puis dire, l'ensemble des informations qui ont été données, d'une part, l'association du centre social n'a pas accepté la proposition qu'a faite la CAF. Nous avons dit que nous l'accepterions. Le centre social ne l'a pas acceptée. Il nous a envoyé un courrier en disant qu'il acceptait à telle et telle condition qui la vidaient totalement de sa substance. Donc, que les choses soient très claires, ce n'est pas nous qui avons refusé la médiation de la CAF, c'est le centre social qui l'a complètement vidée de son contenu, tout en disant : « On accepte à la condition que. » Deuxième sujet, en attendant la reconstruction morale, parce que le bâtiment lui restera, mais la reconstruction morale et juridique d'un centre social, le quartier ne sera pas dépourvu d'offres. Je l'ai dit lors du dernier Conseil Municipal, je le redis aujourd'hui, la mairie, avec le tissu associatif existant, prend le relais des missions du centre social. Donc personne ne sera sur le carreau, notamment tout ce qui concerne l'aide aux devoirs, les séjours de loisirs, l'ALSH, etc., autant de choses sur lesquelles nous avons des propositions qui sont activables rapidement ainsi que nous l'avons proposé et prévu. Voilà ce que je voulais donner comme information supplémentaire. Deuxième question orale, il y en a trois qui suivent, c'est le groupe Réinventons Pessac ensemble. »*

Question n° 2

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Lors d'une récente Assemblée générale du comité des quartiers du Monteil, vous avez indiqué qu'il était nécessaire de sécuriser et responsabiliser les utilisateurs des salles municipales. Cette volonté est l'argument que vous avez exposé pour justifier le choix, en termes d'aménagement de la future salle municipale sur le quartier du Monteil. En effet, la demande du comité de quartier, qui avait connu une réponse favorable en 2019, a subi depuis des évolutions, aboutissant à une proposition de la municipalité de deux salles non communicantes et en décalage avec l'expression des besoins des habitants et donc de celles et ceux qui en sont les principaux utilisateurs. Cette volonté de sécuriser et responsabiliser induit que vous portez une position de contrôle plus que de confiance vis-à-vis des associations utilisatrices des salles municipales. Nous ne sommes pas naïfs et savons bien évidemment que des problèmes peuvent exister, mais sommes néanmoins surpris que vous placiez ce besoin de contrôle au-dessus de l'expression du besoin des habitants. Dès lors, pouvez-vous nous indiquer sur quels éléments objectifs vous vous basez afin que nous puissions avoir une idée de l'ampleur du problème ? Les conséquences sont en effet importantes puisque la création de deux salles, l'absence de modularité permettant aux salles de communiquer entre elles, suscite beaucoup d'incompréhension de la part des habitants. Merci de l'éclairage que vous pourrez nous apporter sur le sujet. »*

Monsieur Le Maire répond : *« Merci M. Saint-Pasteur. M. le conseiller, contrairement à ce que vous venez de dire, je ne pense pas qu'il y ait une grande incompréhension de la part des habitants. Nous avons participé, avec d'autres collègues, à l'Assemblée générale du comité de quartier du Monteil, et il ne m'a pas semblé qu'il y avait eu une profonde incompréhension. Il y avait des demandes d'explications, mais il n'y avait pas d'incompréhension, une fois que les explications ont été données. Nous parlons de l'agrandissement, ou plutôt, nous parlons du dédoublement de la Maison de quartier du Monteil. Ce sont deux choses effectivement différentes. Le président du quartier souhaitait*

un agrandissement. Nous avons pensé qu'il était préférable qu'il y ait un dédoublement avec le maintien d'ailleurs de la salle actuelle dans sa capacité d'accueil actuelle, alors que dans le projet d'agrandissement, il était imaginé qu'il y aurait une diminution de l'espace actuel au profit d'un agrandissement du bureau du quartier. Nous avons souhaité faire un dédoublement avec deux salles qui ne permettaient pas de communiquer entre elles pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'en ayant deux salles indépendantes, nous permettons très clairement à deux activités associatives, en plus deux salles de taille différente, de pouvoir se développer concomitamment. Avec un simple agrandissement, même si vous ne devez accueillir que cinq personnes, vous ne pourrez avoir qu'une seule activité. Si vous avez deux salles, vous aurez deux activités. Alors, pourquoi ensuite les faire, je dirais, étanches ? Parce que nous constatons, et je vais y venir puisque c'est l'objet de votre question, nous constatons que lorsqu'il y a des salles, déjà sans être dédoublées, nous constatons quelques difficultés de fonctionnement avec une incapacité la plupart du temps à attribuer, à un responsable ou à des responsables, la paternité ou la responsabilité, tout simplement, de ces incivilités ou de ces manquements en tout cas aux règles d'usage, et nous pensons que si nous l'avions fait sur les deux salles, c'est quelque chose qui aurait été encore accru. Alors sur quoi nous appuyons-nous ? Nous nous appuyons sur des témoignages, et pour ne prendre que les plus récents, du quartier lui-même, pris sur le quartier lui-même, sur la dégradation de certaines salles, et notamment de certaines salles au niveau de Montbalon avec des murs rayés, nous ne savons pas à qui l'attribuer, sur la dégradation de la salle de l'Orangerie, qui est là, pour le coup, d'une autre ampleur, avec des stores déchirés, une sonorisation cassée, des portes mal refermées. Je ne cite même pas le nombre de lumières qui restent allumées et où nous nous faisons rappeler à l'ordre, à juste titre, par des riverains, nous disant qu'il n'est pas normal au moment où nous devons faire des économies, où nous devons veiller à ne pas gaspiller d'énergie, et c'était vrai l'an dernier, particulièrement cette année encore, mais c'était vrai auparavant aussi, on nous disait : « Mais pourquoi ne faites-vous pas le tour des salles ? Comment se fait-il que les salles restent allumées ? » C'était vrai dans les écoles avec des locaux mutualisés, et c'est là que je veux en venir, c'est vrai dans les salles municipales. Dans ces conditions, il convient que nous ayons, et c'est une délibération d'ailleurs qui a été regroupée, qui nous permettra par l'exemple, préfiguration de ce qui pourrait être fait ailleurs, c'est-à-dire une sécurisation par badge avec contrôle d'accès, avec traçabilité des accès, premier point, et deuxièmement, une indépendance des différents locaux qui seraient mis à disposition des associations. C'est ainsi, je pense, qu'il est sain que nous puissions attribuer à chacun sa responsabilité, dans soit la bonne tenue, ce que j'espère et ce qui est très majoritairement le cas, soit la moins bonne tenue et parfois quelques incivilités ou quelques négligences qui aboutissent à une dégradation des conditions d'accueil de l'ensemble des associations pessacaises. Voici ce qui nous a guidés, et encore une fois, par rapport au schéma initial d'agrandissement, il y a une amélioration, et il y aura une très sérieuse amélioration des conditions d'accueil de l'activité associative sur le Monteil, pas uniquement pour les associations du Monteil, pour toutes les associations pessacaises, puisque même si les associations d'un quartier ont effectivement plus vocation à être abritées, à avoir leurs activités abritées ou accueillies dans les locaux de ce même quartier, il n'empêche que les associations peuvent s'épanouir et se développer dans n'importe quelle maison municipale de Pessac. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui ajoute : « *Merci M. le Maire. Promise depuis 2017, présentée en 2019 sous un autre format, revue à la baisse par la suite pour des raisons budgétaires, puis soumise à une hausse de coûts manifeste, la maison du Monteil, la maison municipale du Monteil, ferait le bonheur des amateurs de slalom, tant elle a fait l'objet de changements de direction. L'argument avancé pour justifier de la création de deux salles non communicantes se base donc sur des éléments que je me permets de qualifier d'assez peu solides. Trois exemples que j'ai notés, Montbalon murs rayés, l'Orangerie, des stores qui sont déchirés depuis longtemps, qui ne sont d'ailleurs pas réparés, ce serait une bonne chose de le faire, et je ne me souviens plus de l'autre exemple qui a été cité, mais trois exemples que j'ai notés. Donc des éléments peu objectifs, peu quantifiables tout du moins, et concrets à nous opposer, et qui ne reflètent pas l'immense*

majorité de l'occupation respectueuse des salles qui sont mises à disposition par la municipalité. D'autant plus, et vous l'avez évoqué, quand des solutions techniques existent permettant de concilier traçabilité et donc responsabilisation, puisque c'est l'un des objets, et que des modularités aussi sont possibles sans tomber dans une étanchéification totale des deux salles telle que cela a été retenu. Donc, comment dès lors comprendre que cet argument soit avancé pour justifier un projet qui n'est plus conforme, je le regrette, aux besoins qui sont exprimés ou qui ont été exprimés lors de la première concertation et dont le budget aura augmenté au fil de ces attermolements de 450 à 658 000 euros, soit une hausse de 46 % du budget initial tout de même, beaucoup plus cher et moins bien. Bel exemple de performance en termes de gestion serrée des dépenses au plus près des besoins des habitants, comme vous vous en félicitez plus tôt dans cette séance, M. le Maire. Je le regrette, et je crois que les habitants aussi regrettent qu'il n'y ait pas eu une réponse conforme à leurs attentes, et d'autant plus avec ces arguments que je me permets de qualifier d'assez peu solides. »

Monsieur Le Maire répond : « Il ne faut pas confondre les attentes du président du quartier et l'attente des habitants. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Sur le sujet des différents projets, nous avons eu l'occasion de nous exprimer lors de l'Assemblée générale du Monteil, et notamment Benoît RAUTUREAU l'avait très clairement exprimé, ainsi que Jérémie LANDREAU. Il y a eu dans les différents projets, outre le fait qu'effectivement il y a des configurations différentes, il y a aussi, aujourd'hui, l'application des dernières normes qui n'étaient pas en vigueur à l'époque. Je pense que nous pouvons nous féliciter que ces normes puissent être appliquées dans la totalité de leur rigueur, parce que cela nous permettra d'être beaucoup plus vertueux et d'éviter peut-être la climatisation que dénonçait tout à l'heure Mme CAZAUX dans sa question. Il me semble que le projet n'a plus rien à voir avec le projet initial, mais non pas pour être moins bien, mais pour être bien mieux, bien meilleur que le projet initial. Il arrive parfois que les choses prennent un petit peu de temps. Lorsqu'elles sont au bénéfice d'une amélioration du projet, je pense que c'est plutôt quelque chose dont nous pouvons nous féliciter. »

Question n° 3

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Monsieur le Maire, les quartiers de Brivazac-Candau et Chiquet-Fontaudin notamment ont connu de graves difficultés liées à des phénomènes de bris de glace et de vol dit à la roulotte sur des véhicules. Ce phénomène a parfois touché à plusieurs reprises les habitants. Au-delà du soulagement que représente l'arrestation du contrevenant, se pose maintenant la question de l'ampleur de ces faits de délinquance. Les chiffres avancés par voie de presse surprennent certains habitants par leur faible ampleur. Pourriez-vous s'il vous plaît nous rappeler les éléments chiffrés liés à ces incidents ? Plus globalement ces éléments ont questionné les réponses en termes de prévention et de répression liées à l'éclairage public ainsi qu'à la présence des forces de police aussi bien nationale que municipale. Suite à ces incidents des annonces ont été faites. Pourriez-vous nous en préciser les contours et le calendrier, s'il vous plaît ? »

Monsieur Le Maire répond : « M. le conseiller, je pense que les habitants, pas seulement moi, mais les habitants auraient apprécié votre présence à la réunion publique du 19 janvier dernier qui a permis de répondre à l'essentiel des interrogations et des inquiétudes, légitimes, des Pessacais qui ont subi des dégradations de leur véhicule. Les services de police nationale, parce que c'est eux qui recueillent les plaintes, nous ont transmis les éléments suivants. Alors d'abord il y a eu un titre de Sud-Ouest faisant état de 99, mais finalement c'était arrondi à 100, il y avait un supplémentaire qui a été reconnu, apparemment, entre la première parution et la deuxième parution de l'article de Sud-Ouest, 100 faits de vandalisme ont été reconnus par le jeune homme qui a été arrêté sur les quartiers de Brivazac-Candau, Bellegrave, centre-ville et Sardine. Voici le chiffre officiel, en tout cas celui dont j'ai disposé. En réponse à vos

questions, pour lesquelles nous avons déjà apporté des réponses lors de la réunion publique du 19 janvier, donc, oui, le système d'éclairage public va évoluer, nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, donc vous ne découvrez rien, à compter de ce printemps, et pour une durée d'environ trois ans, la Ville et Bordeaux Métropole vont engager des travaux pour moderniser l'éclairage public de la totalité des quasiment 11 000 points lumineux de Pessac. Selon les besoins, je ne reviendrai pas dessus, puisque Stéphane MARI l'avait fait au cours de la présentation, l'éclairage pourrait être mis en fonctionnement par quartier ou par rue, voire par mât, par lampadaire lui-même, avec une intensité lumineuse plus ou moins forte et réglable en fonction de l'heure de la nuit. Oui, d'autre part, la Ville de Pessac va renforcer son dispositif de vidéoprotection qui participe à la politique de prévention et de répression mise en œuvre. Aujourd'hui, la Ville dispose de 48 caméras sur l'ensemble du territoire qui représentent plus de 60 vues différentes, possibles, et ce dispositif va être renforcé d'ici 2026 par des caméras fixes à certains endroits, et notamment, et c'est ce qui a été annoncé lors de cette réunion, des caméras mobiles, qui nous permettront d'être extrêmement réactifs. Je regrette sur ce sujet le vote défavorable que vous aviez émis sur la vidéoprotection inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement. Et oui, enfin, je veux saluer le travail et la présence remarquable de la police nationale et de la police municipale. Concernant notre police municipale, j'ai souhaité qu'elle puisse travailler jusqu'à 4 heures du matin, deux jours de suite, pour identifier l'auteur des faits. Grâce à ce travail minutieux de terrain, nous avons pu identifier une personne, cette personne-là, et creuser toutes les informations collectées avec la police nationale. C'est un travail de collaboration étroite qui a pu mener à l'élucidation, non pas de la totalité, parce que ce n'était pas le seul auteur, mais de la grande majorité des affaires, en tout cas dans les quartiers concernés, avec des faits réitérés chaque nuit. Ne doutez donc pas de la présence ni du travail des policiers. Soyons fiers de pouvoir compter sur eux dans les moments difficiles comme dans le quotidien pour assurer notre sécurité. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui ajoute : *« Merci, M. le Maire. Il n'y avait aucun doute sur l'investissement et l'engagement des policiers municipaux et nationaux dans mon questionnement et je ne vois pas ce qui vous a conduit à pouvoir émettre cette affirmation. En tout cas, soyons heureux que le principal contrevenant ait été arrêté. Je regrette sincèrement de ne pas avoir pu être présent à la réunion publique, mais je n'en avais nullement connaissance. J'en suis désolé, nous n'avons pas été conviés ni informés, nous n'allons pas polémiquer en disant : « Nous n'avons pas reçu de mail, etc. » Factuellement, nous n'avions pas connaissance de l'information sur un sujet qui était quand même relativement important et qui nous remontait aussi par les attentes et les préoccupations des habitants. Il n'y a pas de sujet, mais nous n'étions pas présents. Donc c'est cela aussi qui explique le fait que nous posions la question. Sur le fait que nous ayons voté contre le PPI vidéoprotection, évidemment, nous votons contre le PPI dans son ensemble, donc il y a des éléments et des briques, c'est un argument qui est employable à l'envi. Nous saluons quand même le changement de paradigme sur l'éclairage public. C'est un sujet qui est compliqué parce que c'est évoqué sur la question de l'éclairage. Aucune étude, et c'est quelque chose qui est objectivement démontrable, n'évoque de liens de causalité entre l'extinction de l'éclairage public et la hausse de la délinquance. Il y a encore des études récentes qui le démontrent. Pour autant, les policiers eux-mêmes, par la voix des syndicats, et les habitants ont un ressenti qui indique que l'éclairage public, malheureusement, je ne sais pas si factuellement, d'un point de vue quantitatif, cela diminue la délinquance, en tout cas en termes de ressenti, c'est une réalité qu'ils expriment. C'est notamment un des éléments que vous avez pris en considération avec le déploiement du plan lumière et je souhaitais savoir si dans le cadre de ce déploiement la question des gares, des arrêts de tramways est vue comme prioritaire, mais est-ce que les quartiers qui sont vus comme étant les plus sensibles à ces enjeux de petite criminalité, même si elle est impactante, vont être vus comme étant prioritaires dans le déploiement ? Très concrètement, est-ce que les quartiers de Brivazac-Candau, de Sardine, cela a été évoqué aussi lors de l'Assemblée générale, vous l'avez évoqué, seront prioritaires dans le déploiement du plan lumière, sur la base notamment de ce ressenti en termes de criminalité ou pas ? C'est vrai que cela a été assez traumatisant pour notamment les habitants qui ont eu deux, trois fois*

leur vitre brisée, donc c'était le sens de la question, de voir s'il y avait vraiment dans la réponse une conformité sur le déploiement, c'était le sens très simple du questionnement. »

Monsieur Le Maire répond : *« Alors il n'y a pas d'augmentation de la criminalité, mesurez vos termes, il y a une augmentation des incivilités, des dégradations commises sur les véhicules, nous ne sommes pas dans la criminalité, fort heureusement. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui ajoute : *« Excusez-moi, le lapsus, je m'en excuse, c'était par rapport au livre qui fait référence à une étude en termes de criminologie. Vous avez raison. »*

Monsieur Le Maire répond : *« Je me permets quand même de dire que ce n'est pas de la criminalité. Ce sont des incivilités, des dégradations de véhicules, ce qui est insupportable pour les habitants qui en ont fait les frais, qui en ont été victimes. Il n'y a aucun doute là-dessus. Et c'était concentré sur un certain nombre de rues et des quartiers que nous avons cités, mais ces quartiers-là ne font pas aujourd'hui l'objet d'une augmentation d'autres formes de délinquance qui justifierait un éclairage permanent. Donc, c'est la raison pour laquelle ce qui sera intéressant pour nous, et ce que je disais, je le répète, parce qu'il n'y a pas de changement de doctrine de la part de la Ville de Pessac, simplement il y a une autorisation de souplesse de notre fonctionnement qui sera permise par les nouvelles technologies que nous allons déployer, dont le principe et dont le financement étaient décidés avant que nous connaissions cet épisode de vandalisme à grande échelle. Je précise aussi que ce n'est pas en réaction, c'est quelque chose qui est déjà décidé, qui sera mis en œuvre, qui nous permettra justement de mieux répondre à ce genre de situation lorsqu'elle se présentera à nouveau. J'espère qu'elle se présentera le plus tard possible, voire qu'elle ne se présentera pas. Mais si elle doit se présenter à nouveau, nous saurons répondre en termes d'activation, comme je l'ai dit, de caméras mobiles, ce qui nous permettra de pouvoir surveiller des endroits qui ne sont pas surveillés en permanence et qui le seraient parce que faisant l'objet d'actes de délinquance ou d'incivilité récurrents. Et deuxièmement, nous aurons la possibilité d'éclairer ou de rééclairer des portions de quartiers, des rues, voire des portions de rues, puisque la programmation pourra se faire au mât d'éclairage, ce qui sera donc d'une grande souplesse pour notre mode de fonctionnement. Nous pourrons régler au mât, nous pourrons régler l'intensité et nous pourrons régler l'intensité dans le temps. C'est donc autant de choses qui aujourd'hui ne sont malheureusement pas permises. Aujourd'hui c'est donc massif, nous éteignons ou nous allumons la totalité d'un quartier et une fois que nous l'avons programmé, nous le programmons sur : c'est éteint ou c'est allumé, il n'y a pas de milieu. Cela nous permettra donc d'avoir cette facilité et ainsi de mieux répondre sans doute à ce genre de défis qui malheureusement s'est déjà posé une fois. Le fait que vous n'avez pas eu connaissance de la réunion, je le regrette, parce que cette réunion, son principe du moins, avait été annoncée dans la presse deux jours auparavant, et pour quiconque qui ait été un tant soit peu curieux, vous auriez pu voir qu'il y avait cette réunion qui d'ailleurs était connue de beaucoup de personnes puisque la salle du Conseil Municipal était plus pleine qu'elle l'est aujourd'hui, puisqu'elle était totalement pleine. »*

Question n° 4

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« M. le Maire, la ville compte des dizaines d'équipements sportifs intérieurs ou extérieurs permettant aux Pessacais de pratiquer des sports. Les équipements intérieurs font l'objet d'une réduction des températures de chauffage dans le cadre du plan Écocité. Malgré la baisse des températures, qui ne gêne pas forcément la pratique sportive, les équipements de chauffage ont besoin d'être entretenus. Des problématiques d'entretien des équipements sont apparues il y a plusieurs semaines. Problème de chauffage à la piscine Caneton. Les enfants devaient courir en serviette dans les locaux de la piscine. Chauffage en panne. Problème de chauffage*

dans la salle d'entraînement du SPUC gymnastique. Les gymnastes s'entraînaient dans des conditions dégradées, surtout quand il a fait très froid. Même problématique de chauffage dans la salle d'entraînement de l'ASCPA gymnastique. Des entraînements ont dû être raccourcis ou annulés du fait de la température dans la salle de gym quand il a fait très froid. Toujours dans cette salle, depuis 18 mois, une fenêtre de toit fuit avec un seau pour récupérer l'eau à l'entrée en cas de pluie. Ces problèmes et la difficulté pour les résoudre suscitent une forte incompréhension quand on entend les volumes financiers dédiés à certains projets comme la future piscine Cazalet. Pouvez-vous nous éclairer sur ces apparents dysfonctionnements qui impactent la vie quotidienne des Pessacais et des Pessacaises ? Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui répond : « *Merci M. le Maire. Mme la conseillère municipale, vous soulignez dans votre question le grand nombre d'équipements sportifs intérieurs comme extérieurs à Pessac, et vous avez raison. C'est pour moi l'occasion de mettre en lumière le travail quotidien et souvent peu visible des agents qui œuvrent pour permettre aux associations et aux scolaires d'utiliser nos équipements sportifs. Je profite de cette question pour les remercier de leur réactivité et de leur professionnalisme. Comme tout dispositif technique, un système de chauffage doit être régulièrement entretenu et c'est précisément ce que fait la Ville. Mais comme tout dispositif technique, un système de chauffage peut aussi parfois connaître une panne, d'autant plus lorsque ces dispositifs techniques sont vieillissants, comme c'est le cas dans les exemples que vous citez, je vous rappelle que deux des trois bâtiments cités ont vocation à être remplacés dans les prochaines années. Cela se ressent d'autant plus que les bâtiments en question font l'objet d'une isolation que l'on qualifiera de faible. Concernant précisément les trois équipements que vous citez, à Caneton une panne a été détectée le 9 janvier, les écoles ont été prévenues et les cours annulés. La mise en marche forcée a permis l'accueil des classes dès l'après-midi. Des mesures spécifiques ont été prises en complément par le personnel d'encadrement de la piscine Caneton : autorisation de serviettes en bord de bassin, douche non obligatoire avant de rentrer dans l'eau par exemple. Des réparations ont eu lieu les 18 et 22 janvier. La société en charge de la maintenance n'a pas respecté les délais d'intervention et sera donc sanctionnée. Toutes les écoles fréquentant la piscine ont été prévenues des difficultés rencontrées et avaient la possibilité de ne pas venir. La Ville a fait installer des sondes de température dans les vestiaires afin de vérifier que la température consigne était bien atteinte. Aux échoppes, un dysfonctionnement électrique a privé la salle et ses utilisateurs de lumière et de chauffage à partir du 23 janvier. Le 30, la Ville a fait installer un système temporaire permettant l'éclairage. La réparation électrique définitive a eu lieu le 1^{er} février. Concernant la salle de l'ASCPA Gymnastique, deux défauts de température ont été relevés. Le 10 janvier, des pièces ont été changées sur le système de chauffage. Le 18 janvier, le système de chauffage avait été éteint manuellement, sans doute par mégarde. Au-delà de ces problématiques, la Ville investit et va continuer de le faire dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. Nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque nous vous présenterons plus en détail le bilan du plan Écocité, notamment sur le hall sportif de Haut-Livrac. J'espère avoir répondu à vos interrogations et j'espère sincèrement recevoir de votre part des propositions pour moderniser nos équipements sportifs auxquels vous êtes manifestement sensibles. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui ajoute : « *Merci pour ces réponses. Je vous rejoins dans les remerciements envers les agents municipaux qui assurent l'entretien. Et je me pose toujours la question de la fuite sur la fenêtre de toit du couloir d'entrée de l'ASCPA Gym, mais peut-être que vous aurez une réponse à m'apporter ultérieurement. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui précise : « *Cela fait partie des sujets effectivement qui sont suivis avec les bâtiments. Malheureusement ce n'est pas le seul bâtiment qui présente des fuites d'eau. Nous avons déjà résolu un certain nombre de problèmes, je pense à Roger Vincent 1, pour le coup, qui fuyait depuis sa création et pour lequel le problème a été réglé. Nous continuons effectivement à traiter ces sujets, sachant qu'il s'agit de problèmes qui sont complexes pour identifier les points d'entrée et les traiter de manière globale, puisqu'il ne s'agit pas simplement de déplacer le problème.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup. Nous avons terminé les questions orales, il reste la motion, qui n'appelle pas de débat. Son promoteur peut la lire, même si nous l'avons tous reçue, mais je vous en prie, lisez-la et nous procédons au vote dans la foulée.* »

aff n°DEL2024_026 Motion de soutien aux centres sociaux

Monsieur SAINT-PASTEUR déclare : « *Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ces lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets, de répondre à des besoins essentiels de la vie quotidienne. Leurs finalités sont sociales, éducatives et participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, des relations de voisinage, de la prévention et la réduction des exclusions. Ce sont des lieux vitaux dans tous les sens du terme. Vitaux, car ils sont au cœur de la promotion du pouvoir d'agir des habitants. Vitaux, car ils répondent aussi à des besoins essentiels, singulièrement sur la parentalité et le lien social. Au regard des difficultés que les centres sociaux traversent, la Ville de Pessac souhaite réitérer son soutien et son engagement à leur côté. La mobilisation nationale du 30 janvier dernier rappelle l'effet de ciseaux qui n'est pas que financier. Face aux difficultés rencontrées par un nombre croissant de nos concitoyens, les besoins sont également grandissants, preuve en est la réintégration du quartier de Haut-Livrac dans la géographie politique de la Ville. En ce sens, la Ville de Pessac appelle le gouvernement à prendre en compte les besoins de ces acteurs essentiels à la cohésion sociale en donnant les moyens, notamment aux Caisses d'Allocations Familiales, de compenser les hausses de coûts multiples auxquelles les centres sociaux se confrontent, propose plus spécifiquement de relancer une nouvelle médiation en présence des partenaires institutionnels, Caisse d'Allocations Familiales, Préfecture, Conseil Départemental concernant le devenir de l'espace social et animation de l'Alouette afin de maintenir les activités de ce centre dans l'intérêt du quartier et de ses habitants. Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire indique : « *Alors, une motion n'appelle pas de débat, mais le débat, nous l'avons eu tout à l'heure. Je mets aux voix. Qui soutient cette motion ? L'opposition. Qui s'abstient ? Qui est contre ? La motion n'est donc pas acceptée. Je vous remercie. Le Conseil Municipal est terminé. Bonne soirée à tous.* »

Motion votée DEL2024_026

M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ces lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets et de répondre à des besoins essentiels de la vie quotidienne.

Leurs finalités sont sociales, éducatives et participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Ce sont des lieux "vitaux" dans tous les sens du terme :

- vitaux car ils sont au cœur de la promotion du pouvoir d'agir des habitants,
- vitaux car ils répondent aussi à des besoins essentiels singulièrement sur la parentalité et le lien social.

Au regard des difficultés que les centres sociaux traversent, la Ville de Pessac souhaite réitérer son soutien et son engagement à leurs côtés.

La mobilisation nationale du 30 janvier dernier rappelle l'effet de ciseaux qui n'est pas que financier. Face aux difficultés rencontrées par un nombre croissant de nos concitoyens, les besoins sont également grandissants. Preuve en est la réintégration du quartier du Haut-Livrac dans la géographie politique de la Ville.

En ce sens, la Ville de Pessac :

- appelle le Gouvernement à prendre en compte les besoins de ces acteurs essentiels à la cohésion sociale en donnant les moyens, notamment aux Caisses d'Allocations Familiales, de compenser les hausses de coûts multiples auxquelles les centres sociaux se confrontent ;
- propose plus spécifiquement de relancer une nouvelle médiation en présence des partenaires institutionnels (*Caisse d'Allocations Familiales, Préfecture, Conseil départemental*) concernant le devenir de l'Espace Social Animation de l'Alouette afin de maintenir les activités de ce centre dans l'intérêt du quartier et de ses habitants.

Le présent rapport est rejeté.

Abstention : Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Contre : Franck RAYNAL, Pascale PAVONE, Stéphane MARI, Jérémie LANDREAU, Stéphanie GRONDIN, Benoît RAUTUREAU, Patricia GAU, Naji YAHMDI, Isabelle DULAURENS, Benoît GRANGE, Catherine DAUNY, François SZTARK, Emmanuel MAGES, Marc GATTI, Fatima BIZINE, Sabine JACOB-NEUVILLE, Annie LADIRAY, Dominique MOUSSOURS-EYROLLES, Marie-Céline LAFARIE, Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Pierrick LAGARRIGUE, Zeineb LOUNICI, Laurent DESPLAT, Fatiha BOZDAG, Maxime MARROT, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI, Christian CHAREYRE, Marie-Claire KARST, Sylvie VIEU, Stéphane COMME, Nathalie BRUNET, Cem ORUC, Ludovic BIDEAU, Véronique CARLOTTI, Franck SARRABAYROUSE


Pour : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Elodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

La séance est levée à 23h05.

**Procès-Verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance
du Conseil Municipal
du 26 mars 2024.**

Le Président de séance :

Le secrétaire de séance :



Franck RAYNAL



Jean-Pierre BERTHOMÉUX